



**DIRECTION REGIONALE DU PLAN
DE LA REGION DE MARRAKECH – SAFI**

MONOGRAPHIE REGIONALE

REGION DE MARRAKECH – SAFI

ANNEE 2018

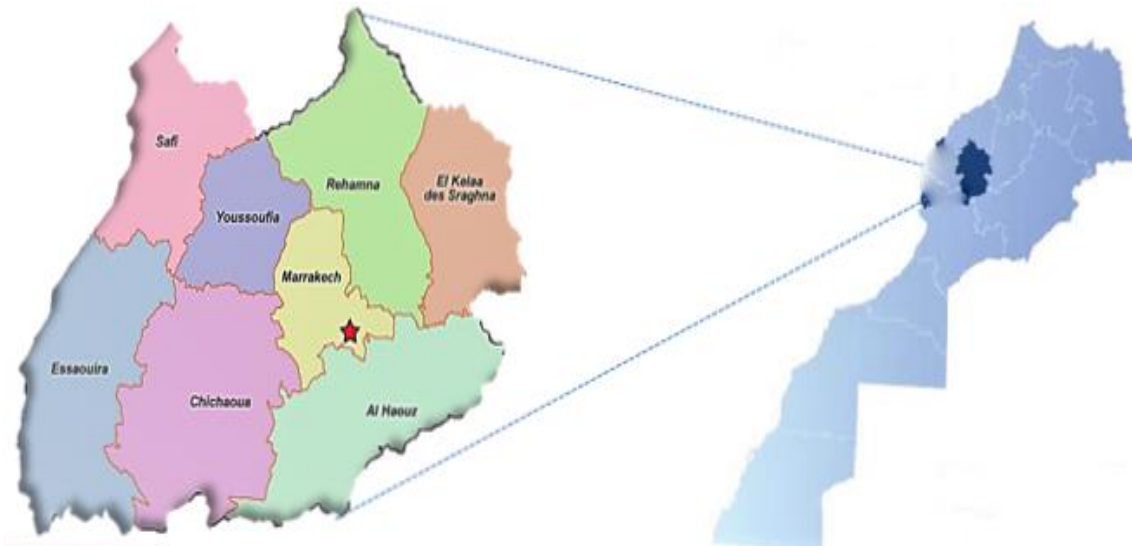


TABLE DES MATIERES

Introduction :	3
A. TERRITOIRE ET POPULATION	
I : Territoire et population	4
II-Population et caractéristiques démographiques	13
III-Habitat :	19
B. SECTEURS SOCIAUX	
1-Enseignement	30
2 – La Santé	50
3– La justice	53
4 – La jeunesse et sports	53
5 - Entraide nationale :	56
C. SECTEURS PRODUCTIFS	
1 - L’agriculture :	58
2 – Pêche maritime :	62
3 - L’artisanat :	68
4 - Le Tourisme :	69
5 - L’Industrie :	72
6 - Mines et Energie :	74
7 - Environnement :	77
8 - L’activité et le chômage :	103
D. INFRASTRUCTURES, LE RESEAU ROUTIER	
1-Patrimoine routier :	109
2-Les ports :	113
3-Infrastructure aéroportuaire	120

Introduction :

Dans la perspective d'une régionalisation avancée, l'organisation territoriale du Royaume du Maroc comprend des régions composées de préfectures ou provinces, composées à leur tour de circonscriptions comprenant des annexes administratives et des divisions.

Le présent document constitue l'objet de ce travail, présentant, une situation économique, sociale, culturelle, environnementale et infrastructure de cette région afin de réaliser un diagnostic permettant de mettre en valeur le développement régional et provincial.

Outre, cette monographie régionale a pour objet de collecter et analyser les données statistiques accessibles dans diverses sources sectorielles.

Les principaux secteurs et volets traités dans le cadre de cette situation régionale, portent sur les grands axes suivants : l'analphabétisme et scolarisation, l'enseignement et la formation, l'activité et le chômage, l'environnement, la santé, les activités culturelles et les loisirs, l'agriculture, la pêche maritime, l'industrie, l'artisanat, le tourisme, les mines, l'énergie et eau et l'infrastructure.

A : TERRITOIRE ET POPULATION

I : Territoire et population

Créée par la loi 114-14 instituant les 12 nouvelles régions du Maroc, la nouvelle entité territoriale Marrakech-Safi comprend désormais la préfecture de Marrakech Chef-lieu de la région et les sept provinces d'Al Haouz, Chichaoua, El Kelâa des Sraghnas, Essaouira, Rhamna, Safi et Youssoufia

L'adhésion des provinces de Safi et Youssoufia ont permis à l'ancien territoire de cette région de gagner une superficie additionnelle de 13.141 km² (en passant de 31160 à 44301km², et a permis également à sa population de passer de 3.102.652 (RGPH 2004) à 4.520.569 habitants selon le recensement de 2014, soit une augmentation absolue de 1.417.917 habitants.

Cette monographie tente de présenter la Région Marrakech-Safi d'après ses nouvelles limites qui renferment désormais, à côté de la préfecture de Marrakech, Chef-lieu, les sept provinces : Safi, Youssoufia, Al Haouz, Chichaoua, Rhamna, El Kelâa des Sragna et Essaouira.

Cette présentation serait axée sur les secteurs économiques et sociaux les principaux secteurs d'activité productifs et sociaux ainsi que les infrastructures existantes.

1- Territoire de la Région Marrakech-Safi

La Région de Marrakech-Safi (R.M.S)¹ occupe un vaste domaine géographique qui s'étend sur une superficie de 38.167 km², ce qui représente environ 5,36% de la superficie nationale (710.850 km².)

Limites géographiques de la Région :

Géographiquement, la R.M.S est limitée :

- Au nord, par la Région de Settat-Casablanca
- Au sud, par la chaîne montagneuse du Haut Atlas (régions du Souss-Massa et du Drâa-Tafilalet)⁴.
- A l'Est, par la Région Béni-Mellal-Khénifra
- A l'Ouest par l'océan Atlantique.

1.1- Relief

La Région dispose d'un cadre géographique varié composé de 8 grands ensembles naturels :

- Le Massif de Rhamna, formé de montagnes d'altitudes modérées à morphologie en collines ;
- La Plaine de la Bahira et le Plateau du Gantour, formant un ensemble à reliefs modérés et à topographie plate ;
- La Chaîne des Jbilets, formée de montagnes de faible altitude émergeant entre les plaines du Haouz et la Bahira ;
- La plaine du Haouz ;
- La Plaine des Abda, les collines et les zones accidentées de Mouissates, les cordons dunaires du Sahel et les flancs Sud des Mouissates.
- Le Bassin d'Essaouira-Chichaoua, constitué d'un vaste plateau à topographie tourmentée, constituant la transition entre les plaines intérieures et le Haut Atlas,
- L'Ancien Massif du Haut Atlas ;
- Le Haut Atlas Occidental.

¹ Durant toute l'étude monographique nous désignerons par **RMS** cette Région

(M) = municipalité

(A) = arrondissement

La zone de montagne occupe une part importante de la chaîne du Haut Atlas ; cette zone est caractérisée par une grande diversification et l'existence de montagnes rocheuses. Elle renferme le point culminant du Maroc (Toubkal 4.167 m) et d'autres sommets dépassant 3.000 m d'altitude : Taourirt (4.001 m), Bouaghiou (3.373 m).

Ces montagnes constituent un réservoir d'eau et la source d'un grand nombre d'Oueds dont notamment Zat, Ghmat, Ourika, Rhiraya, Assif Al Mal, Seksaoua et le célèbre Tensift qui constitue le collecteur principal de ces rivières.

Le piémont constituant une zone de transition entre la montagne et la plaine, est caractérisé par l'existence de falaises et une altitude variant de 1.000 à 2.000 mètres.

Les plaines englobent essentiellement le Haouz Central qui se termine vers l'Ouest par des plateaux ; cette zone renferme les meilleures terres agricoles de la Région en raison des équipements hydro agricoles.

Les Jbiletts sont formés par une chaîne de petites montagnes ne dépassant guère 1.000 m d'altitude ; elles sont localisées dans la zone dite M'Nabha.

Le relief de Youssoufia est caractérisé par l'existence du plateau du Gantor au Nord et Nord-Ouest, le plus haut sommet atteint 500 m et il est riche en phosphates en plus du gypse et du marbre.

Et par la plaine de Ahmar qui s'étend vers le centre et au sud ; son sommet moyen atteint 300 m, entouré de dunes de l'est et de l'ouest. Il a une vocation agricole.

1.2- Climat :

Du point de vue climatologique, le caractère aride et semi-aride domine dans toute la Région. Le subhumide apparaît seulement dans le haut Atlas à une altitude comprise entre 1500 et 2000 mètres. Le climat reste soumis aux influences de l'Océan Atlantique et aux altitudes très élevées du Haut Atlas ; il est océanique dans la province d'Essaouira et de Safi, continental dans les provinces de Marrakech, El Kelaâ des Sraghna, Rhamna et Youssoufia et Al Haouz.

Quant à la pluviométrie, un peu moins de la moitié de la superficie régionale présente des précipitations inférieures à 300 mm/an en moyenne. Dans la chaîne atlasique, les basses températures permettent des précipitations de flocons de neige à partir de 2500 m.

1.3- La Pluviométrie :

La région de Marrakech Safi dispose de trois stations pluviométriques et qui ont enregistré une moyenne d'un peu plus de 1100 ml en 2009-2010 et plus de 1200 ml en 2010-2011. Mais une chute de 45% environ été observée par rapport à 2011-2012 et ce, suite à la sécheresse et au retard de la pluie.

Tableau 1 : Evolution de la pluviométrie 2009-2012

Stations	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Essaouira	408,7	438,0	198,7
Marrakech	318,1	212,9	136,8
Safi	432,7	616,6	233,5
Total Région	1 159,5	1 267,5	569,0
Moyenne régionale	386,5	422,5	189,7
Moyenne nationale	604,8	690,8	400,2

Source : statistiques élaborées à partir du « le Maroc en Chiffres 2015 » - HCP Royaume du Maroc

1.4- Découpage administratif de la Région :

Du point de vue administratif, la Région de Marrakech-Safi comprend 25 cercles englobant 251 Communes (228 rurales et 23 municipalités) ce qui représente 16,22 % des communes au niveau national (1.547), d'où un « premier taux de ruralité » de 90,83 %.

Découpage administratif

Préfectures ou provinces	Cercles	Communes		Total
		Urbaines	Rurales	
Marrakech	3	2	13	15
El Kelaa des Sraghna	3	4	39	43
Rhamna	2	2	23	25
Al Haouz	5	3	37	40
Chichaoua	4	2	33	35
Essaouira	2	5	52	57
Safi	4	3	22	25
Youssoufia	2	2	9	11
Total Régional	25	23	228	251
Total National	193	221	1282	1503
Régional/National en %	13%	10%	18%	17%

Source : Secrétariat général du Gouvernement (Bulletin Officiel) in Le Maroc en Chiffres HCP.

La région Marrakech-Safi est une région essentiellement rurale. En effet la population rurale atteint 13.415.803 habitants, et détient de ce fait la première place devant la Région Fès-Meknès. Quant à la population urbaine, elle occupe la 5ème place après celles des Régions de Casablanca-Settat, Rabat-Salé - Kenitra, Tanger-Tétouan-Al Hoceima.

I-5 Armature urbaine

La répartition de la population selon le milieu de résidence met en évidence le caractère rural de la région. En effet 57% de la population vivent dans le milieu rural, contre 43% dans le milieu urbain.

Les provinces de Chichaoua et d'Al Haouz sont les moins urbanisées avec respectivement 4% et 3% de la population urbaine de la région. Les provinces d'Essaouira et de Youssoufia abritent chacune 13% de la population rurale et seulement 5% chacune de la population urbaine de la région.

La wilaya de Marrakech concentre à elle seule près de 51% de la population urbaine de la région (ce ratio était de 69,3% en 2004).

Deux grands groupements urbains dominant largement l'armature urbaine de la Région : Marrakech et Safi, concentrant plus de 67% de la population urbaine de la Région. Viennent ensuite trois villes moyennes qui sont El Kelaa des Sraghna, Ben Guerir et Essaouira avec une population variant entre 77.000 et 95.000 Habitants. Treize petites villes ont une population qui varie entre 10.000 et 40.000 habitants, il s'agit de Youssoufia, Ait Ourir, Laattaouia, Chichaoua, Echemmaia, Imintanoute, Sidi Rahhal, Sebt Gzoula, Tamallalt, Amizmiz, Tahannaout, Jamaat Shaim et Tamanar totalisant 17% de la population urbaine régionale.

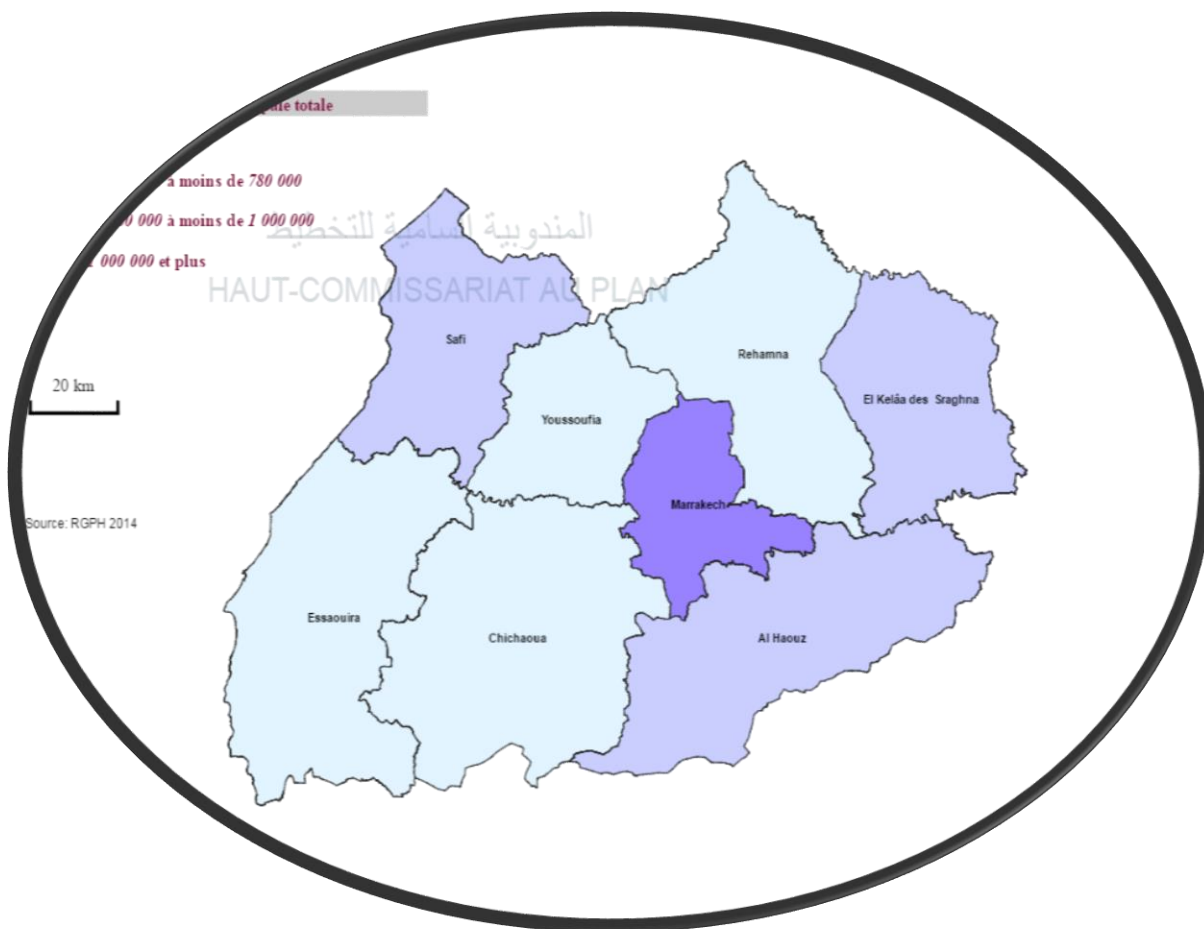
Les autres centres dont les populations ne dépassant pas les 10.000 habitants abritent 1% de la population urbaine régionale.

L'armature urbaine de la région comporte sept ensembles de villes d'inégale importance, dominés par les deux grands ensembles, celui de Marrakech et de Safi ; à côté desquels paraissent secondaires ceux d'El Kalâa, Benguerir et Essaouira, mais surtout le petit ensemble de la plaine du Kart et les Oasis du Sud.

L'agglomération de Marrakech (siège de la Région) remplit plusieurs fonctions d'ordre régional ; siège des institutions et organismes régionaux, de l'Université, capitale administrative régionale, sous régionale et préfectorale, important centre industriel, siège des banques, présence d'un aéroport international et une gare bien active, centre commercial et de service de premier ordre dans la Région, stade sportif ...etc.

Au nord de la Région, Safi, est en train de se confirmer en tant que pôle sous régional en puissance. Sur la côte atlantique et avec un port classé entre 4^{ème} et 5^{ème} position en termes d'activités, Safi a toutes les opportunités de développement urbain et d'attractivité d'investissements.

REGION DE MARRAKECH – SAFI EN CHIFFRE



MONOGRAPHIE DE LA REGION MARRAKECH-SAFI

Selon le nouveau découpage régional, la région de Marrakech s'étend sur une superficie de 41.404 km², soit 6% du territoire national, comprenant une préfecture et sept provinces : Préfecture de Marrakech et les provinces de Chichaoua, El Haouz, El Kelaa des Sraghna, Rhamna, Essaouira, Safi et Youssoufia.

Monographie de la province de Chichaoua

1- Situation géographique :

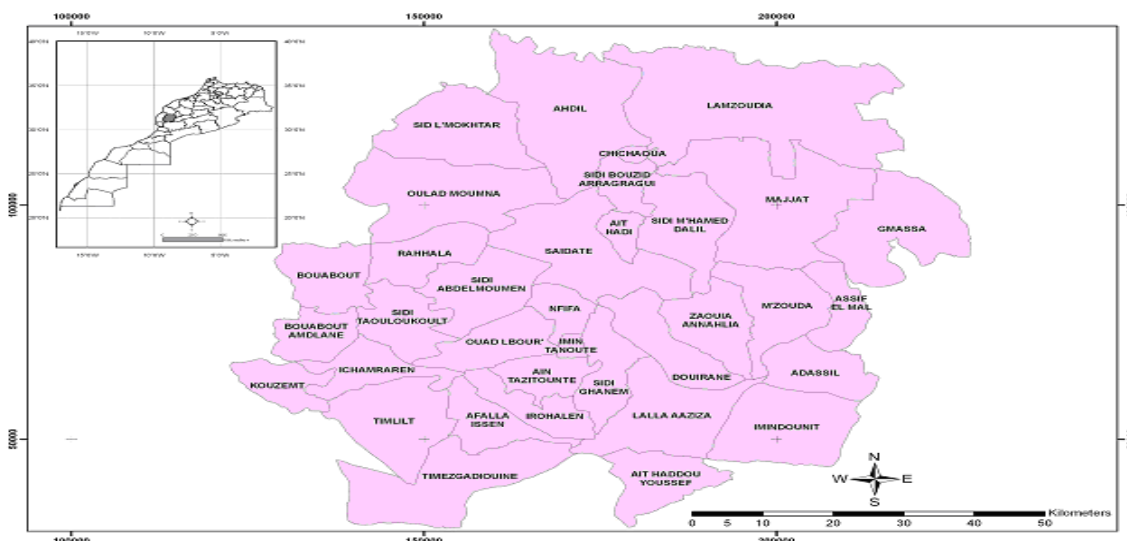
- Nord : Préfecture de Marrakech et Province Youssoufia
- Sud : Province Agadir
- Est : Province Haouz et Province Taroudant
- Ouest : Province Essaouira
- Superficie : 6872 km²
- Reliefs accidentés : La zone de plaine : vaste étendue à relief plat et d'altitude inférieure à 1000 m. La zone montagneuse du Haut Atlas : se présentant sous forme de plateaux étagés, s'abaissant progressivement vers l'Ouest et vers l'Est. Le point culminant atteint 3226m. La zone piémont : s'allongeant d'Imintanout à Ait Ourir et reliant la plaine à la chaîne du Haut-ATLAS

2- Données Démographiques :

- Population : 369 889 hab.
- Population urbaine : 48 660 hab.
- Population rurale : 321 229 hab.
- Densité : 2,17 km/hab.
- Densité sociale (habitant/km²) : 54
- Densité spatiale (Km/Km²) : 0,12

3- Découpage administratif :

- Municipalités : 2
- Cercles : 4
- Centre : 1
- Communes : 33



Monographie de la province Al Haouz

1- Situation géographique :

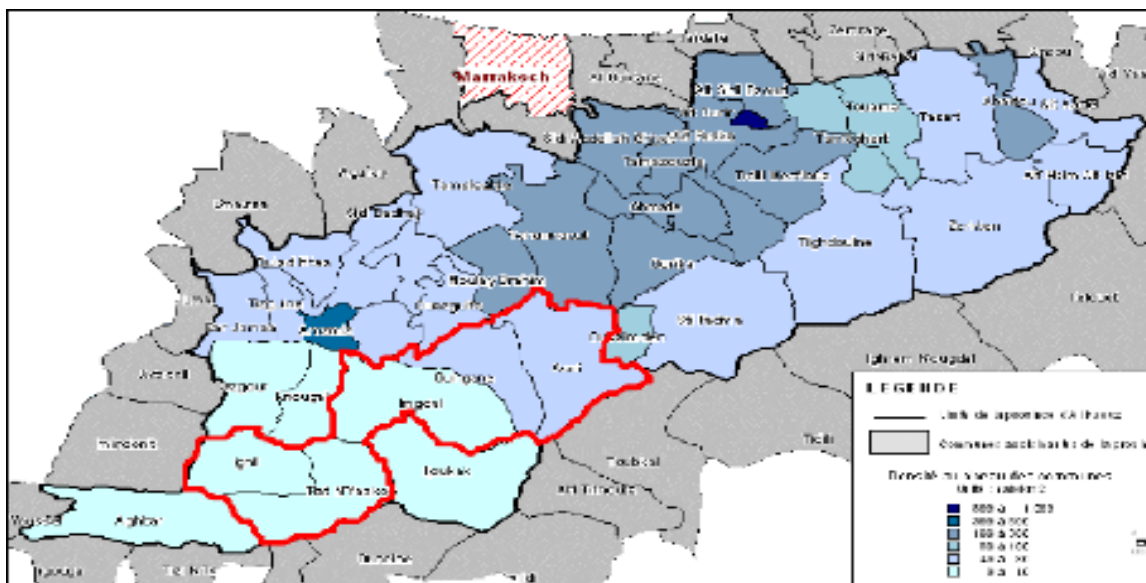
- Nord : Préfecture de Marrakech / Province de Kelâa des Sraghna
- Sud : Province de Taroudant / Province Ouarzazate
- Est : Province d'Azilal
- Ouest : Province de Chichaoua
- Superficie : 6212 km²
- Reliefs accidentés : le territoire de la province est constitué de la plaine dite » Haouz » et de chaînes montagneuses (74 % de la superficie totale de la province) dont l'altitude varie entre 1000 et 4167 mètres (Toubkal le point le plus culminant du Maroc)

2- Données Démographiques :

- Population : 484 312 hab.
- Population urbaine : 52.193
- Population rurale : 432.119
- Densité : 78 hab. / km²
- Densité sociale (Km/1000 habitants) :1,70
- Densité spatiale (Km/1000 Km²) :132,48

3- Découpage administratif :

- Municipalités : 03
- Pachalick : 03
- Cercles : 04
- Communes Urbaines : 03
- Communes Rurales : 37



Monographie de la province d'Essaouira

1- Situation géographique :

- Nord : Province de Safi
- Sud : Province d'Agadir

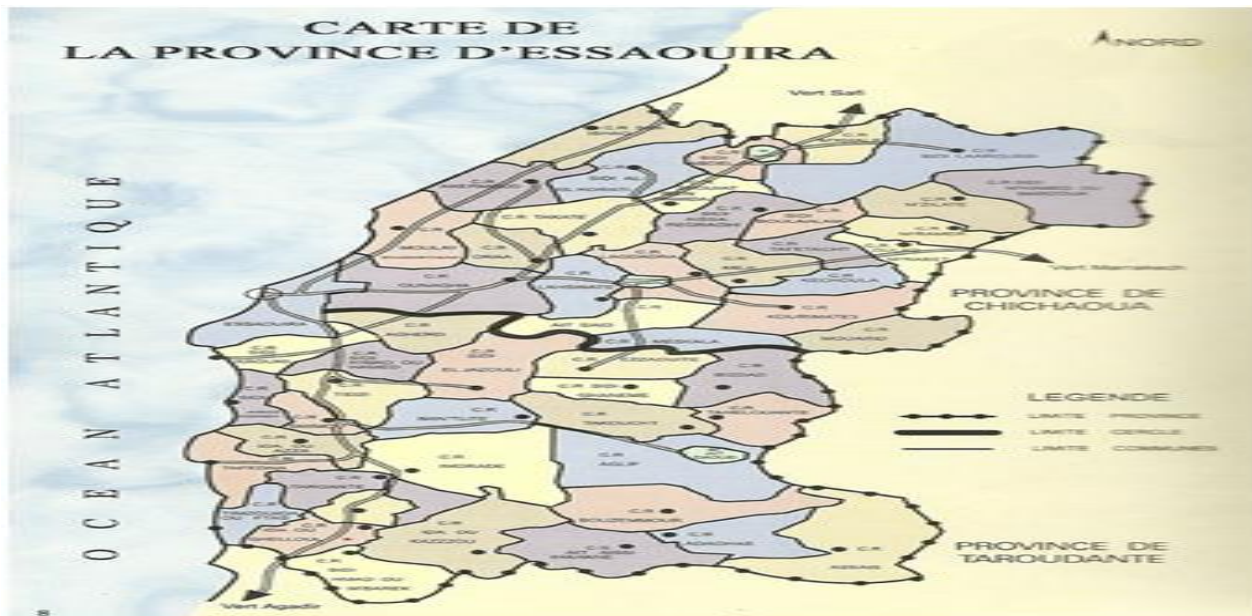
- Est : Province de Chichaoua
- Ouest : Océan atlantique
- Superficie : 6355 km²
- Reliefs accidentés : se situe sur le versant occidental du grand Atlas

2- Données Démographiques :

- Population : 450 527 hab.
- Population urbaine : 106 515 hab.
- Population rurale : 344 012 hab.
- Densité : 3,05 km/hab.
- Densité sociale (Habitants/km²) :71
- Densité spatiale (km/km²) :0,22

3- Découpage administratif :

- Municipalités : 5
- Cercles : 2
- Centres : 3
- Communes Rurales : 52



Monographie de la province d'El Kelaa des Sraghna

1- Situation géographique :

- Nord : Province de Settat
- Sud : Préfecture de Marrakech
- Est : province d'Azilal
- Ouest : province de Rhamna
- Superficie : 4193 km²
- Reliefs accidentés : plat à vallonné

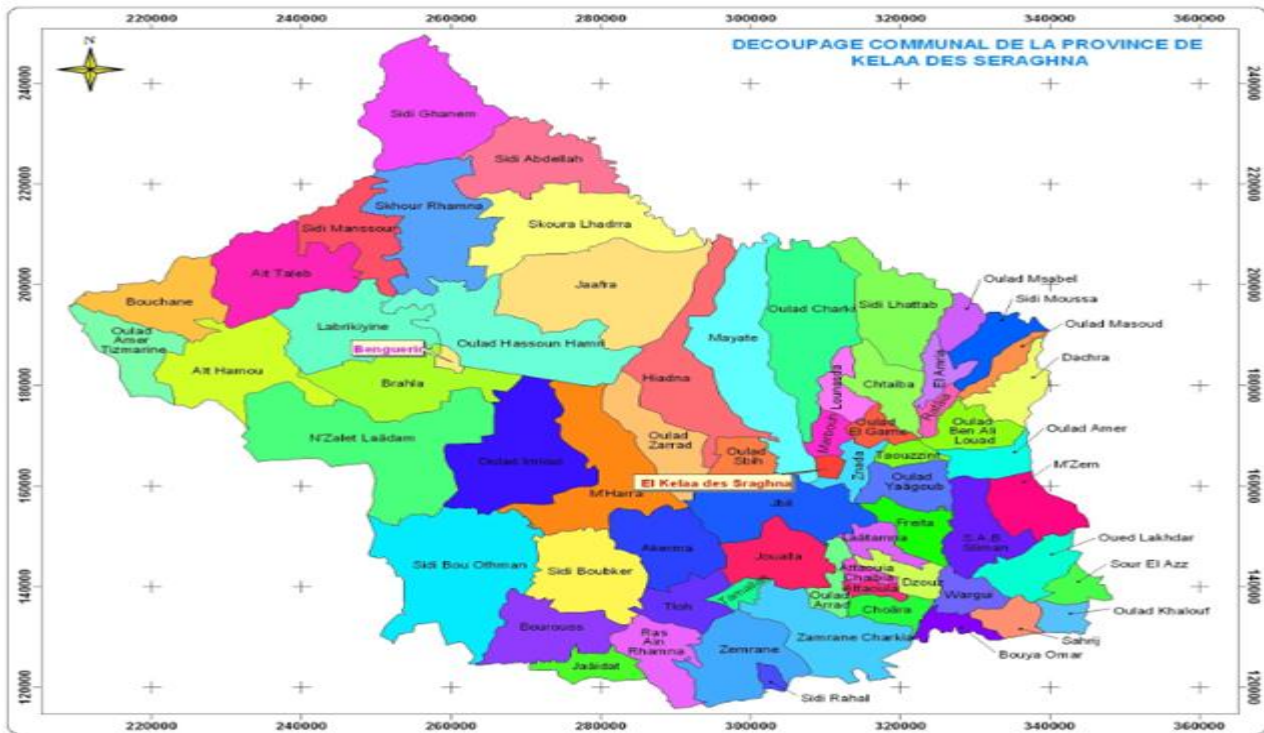
2- Données Démographiques :

- Population : 537 488 hab.
- Population urbaine : 153 995 hab.

- Population rurale : 383 493 hab.
- Densité (km/hab.) :1,24
- Densité sociale (Habitants/km2) :128
- Densité spatiale (Km/Km2) :0,16

3- Découpage administratif :

- Municipalités : 04
- Cercles : 3
- Centres : 01
- Communes : 39



Monographie de la préfecture de Marrakech

1- Situation géographique :

- Nord : Province d'el Kelaa des Sraghna et province de Rhamna
- Sud : Province d'Al Haouz
- Est : Province de Rhamna
- Ouest : Province de Chichaoua et province de Safi
- Superficie : 2625 km²
- Reliefs accidentés : 70% plat – 30% vallonné

2- Données Démographiques :

- Population : 1 330 468 hab.
- Population urbaine : 980 548 hab.
- Population rurale : 349 920 Hab.
- Densité : 0,41 km/hab.
- Densité sociale (Habitants/km²) :507
- Densité spatiale (km/km²) :0,21

3- Découpage administratif :

- Municipalités : 1
- Cercles : 04
- Centres : 04
- Communes : 13
- Arrondissements : 01

Monographie de la province de Rhamna

1- Situation géographique :

- Nord : Province de Settat
- Sud : Préfecture de Marrakech
- Est : province d'El Kelaa des Sraghna
- Ouest : province Sidi Benour
- Superficie : 5877 km²
- Reliefs accidentés : plat à vallonné

2- Données Démographiques :

- Population : 315 077 hab
- Population urbaine : 103 151 hab
- Population rurale : 211 926 hab
- Densité (km/hab) :2,29
- Densité sociale (Habitants/km²) :54
- Densité spatiale (Km/Km²) :0,12

3- Découpage administratif :

- Municipalités : 2
- Cercles : 2
- Centres : 1
- Communes : 23

Monographie de la province de Safi

1- Situation géographique :

- Nord : Province de Sidi Bennour
- Sud : Province d'Essaouira
- Est : Province de Yousseoufia
- Ouest : Océan Atlantique.
- Superficie : 6 351 km²

2- Données Démographiques :

- Population : 691 983 hab
- Population urbaine : 345 890 hab
- Population rurale : 346 093 hab
- Densité : 1,45 km/hab
- Densité sociale (Habitants/km²) : 109
- Densité spatiale (km/km²) : 0,16

3- Découpage administratif :

- Municipalités : 3
- Cercles : 3
- Centres : 3
- Communes : 22

Monographie de la province de Youssoufia

1- Situation géographique :

- Nord : Province de Rhamna
- Sud : Province de Chichaoua
- Est : Province de Marrakech
- Ouest : Province de Safi
- Superficie : 2 919 km²

2- Données Démographiques :

- Population : 251 943 hab
- Population urbaine : 100 883 hab
- Population rurale : 151 060 hab
- Densité (km/hab) : 1,52
- Densité sociale (Habitants/km²) : 86
- Densité spatiale (km/km²) : 0,13

3- Découpage administratif :

- Municipalités : 2
- Cercles : 2
- Centres : 2
- Communes : 9

II-Population et caractéristiques démographiques

II-1-Accroissement démographique et densité de la population

Selon les projections de la population faites par le Centre d'études et recherches démographiques (CERED), la population de la région de Marrakech-Safi s'élevait, en 2020, à environ 4774 milles habitants. De ce fait, la région occupe la troisième place après la région du Grand Casablanca-Settate (7408 milles) et la région du Rabat-Salé-Kenitra (4868 milles).

D'autre part, la population de la région a connu un taux d'accroissement global de 5,6% durant la période 2014-2020, avec une augmentation annuelle moyenne de 0,9%.

Evolution de la population totale de la région²

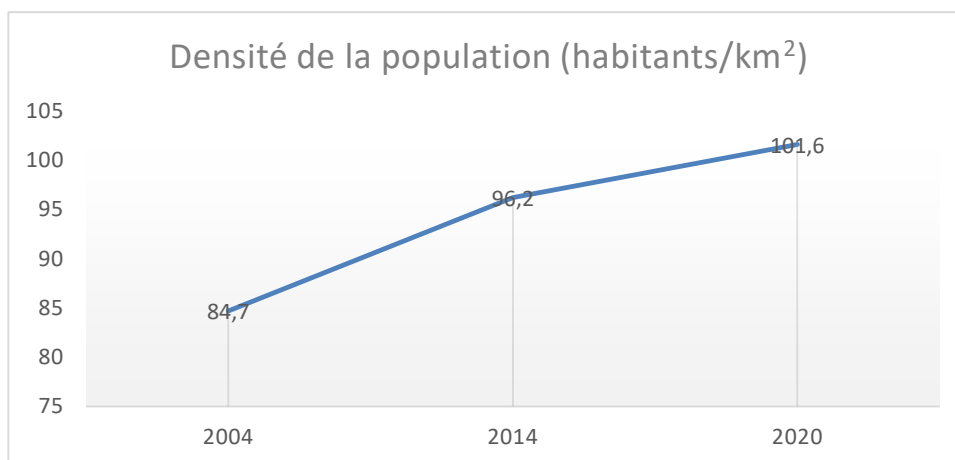
Année	Population	Taux d'accroissement annuel moyen (en %)	Taux d'accroissement global (en %)
2004	3983659	-	-
2014	4520569	1,3	13,5
2020	4774413	0,9	5,6

Source : RGPH 2004-2014 et Projections au milieu de l'année du CERED-HCP

² La création de la région Marrakech-Safi était en 2015 par l'ajout des provinces Safi et Youssoufia à la région Marrakech-Tensift-Al Haouz, de ce fait le calcul de la population en 2004 et 2014 est effectué par l'addition des populations des nouvelles provinces avec l'ancienne région.

En ce qui concerne la densité de la population en 2020, chaque Km² de la superficie de la région est occupé par 101,6 habitants en moyenne. Cette mesure était moins importante dans les années précédentes (96,2 habitant/Km² en 2014 et 84,7 habitant/Km² en 2004).

Evolution de la densité de la population régionale (habitants/km²)



Source : RGPH 2004-2014 et Projections au milieu de l'année du CERED-HCP

II-2-Répartition spatiale de la population

• Répartition de la population selon le milieu de résidence

La population urbaine de la région de Marrakech-Safi a connu une nette croissance depuis 2004 1632036 en 2004 à 1938016 en 2014 et à presque 2104079 en 2020, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 1,7% et 1,4% respectivement.

En ce qui concerne la population rurale de la région, elle a enregistré un taux d'accroissement annuel très faible entre 2014 et 2020 qui s'élève à 0,6%.

Ainsi, la contribution de la croissance de la population urbaine à la croissance globale de la population dans la région entre 2014 et 2020 est importante, ceci est dû principalement à l'exode rural, l'extension du milieu urbain et de la création de nouveaux centres urbains.

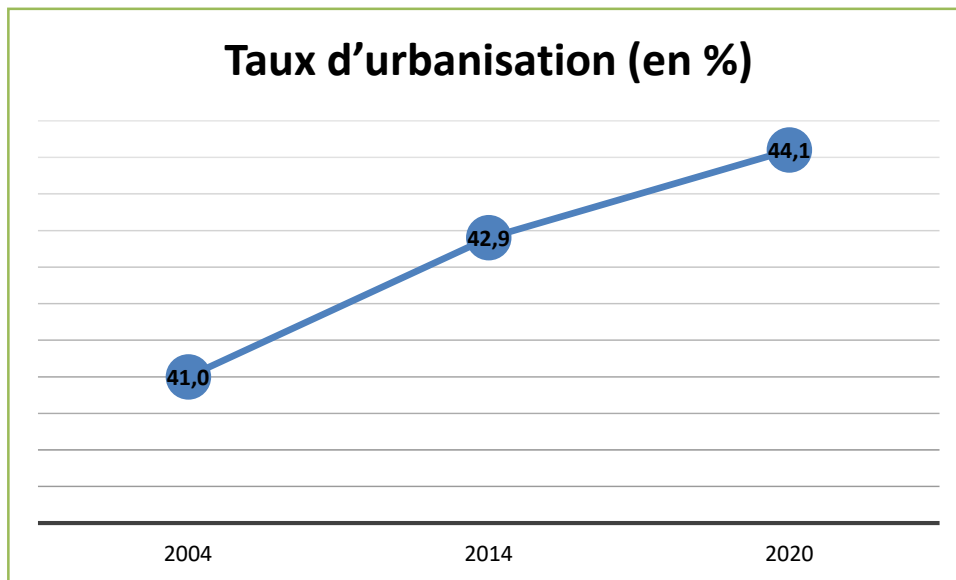
Répartition et évolution de la population de la région selon le milieu de résidence

Année	Population		Taux d'accroissement annuel (en %)	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural
2004	1632036	2351623	-	-
2014	1938016	2582553	1,7	0,9
2020	2104079	2670334	1,4	0,6

Source : RGPH 2004-2014 et Projections au milieu de l'année du CERED-HCP

Par ailleurs, le taux d'urbanisation dans la région est passé de 41,0% en 2004 à 44,1% en 2020, ce qui est équivalent à un accroissement de 7,6% durant cette période. Ce taux reste néanmoins inférieur à celui enregistré au niveau national en 2020 (63,4%).

Evolution du Taux d'urbanisation de la région



Source : RGPH 2004-2014 et Projections au milieu de l'année du CERED-HCP

- Poids démographique de la région**

La région de Marrakech-Safi occupe la troisième place en considérant l'effectif de ses habitants en 2020. Sa population représente 13,3% de la population totale du Maroc.

La population urbaine de la région est passée de 9,9% en 2004 à 9,5% en 2014 puis à 9,3% en 2020. Quant au poids de la population rurale régionale, il est presque le double du poids observé en urbain (17,5% en 2004, 19,2% en 2014 et 20,3% en 2020).

Evolution du poids de la population de la région dans la population du Maroc (en %)

Milieu de résidence	2004	2014	2020
Urbain	9,9	9,5	9,3
Rural	17,5	19,2	20,3
Total	13,4	13,4	13,3

Source : RGPH 2004-2014 et Projections au milieu de l'année du CERED-HCP

- Répartition de la population selon les préfectures et les provinces**

La préfecture de Marrakech abrite en 2020, 29,4% de la population de la région Marrakech-Safi selon les projections du CERED-HCP, suivie de la province de Safi (14,9%), la province d'Al Haouz avec 13,3%, El Kalaa des Sraghna (12,3%), Essaouira (9,4%), Chichaoua (8,2%), Rhamna (7,0%) et Youssoufia en dernière position par 5,4%.

Répartition de la population totale de la région selon les préfectures/provinces et le milieu de résidence

Province et Préfectures	Ensemble			Urbain			Rural		
	2004	2014	2020	2004	2014	2020	2004	2014	2020
Al Haouz	484312	573128	635748	57988	84771	103212	426324	488357	532536
Chichaoua	339818	369955	391923	43862	62263	74547	295956	307692	317376
El Kelâa des Sraghna	466230	537488	585961	111731	153995	181170	354499	383493	404791
Essaouira	452979	450527	450123	95566	106515	112169	357413	344012	337954
Marrakech	1070838	1330468	1405373	848178	980548	1044494	222660	349920	360879
Rhamna	288475	315077	335028	72290	103151	123834	216185	211926	211194
Safi	643403	691983	711848	316120	345890	359785	327283	346093	352063
Youssoufia	237604	251943	258409	95603	100883	104868	142001	151060	153541
Total Région	3983659	4520569	4774413	1641338	1938016	2104079	2342321	2582553	2670334

Source : RGPH 2004-2014 et Projections au milieu de l'année du CERED-HCP

En 2020, le taux d'urbanisation le plus élevé dans la région a été observé dans la préfecture de Marrakech (74,3%) suivi par la province de Safi (50,5%), deux taux qui dépassent le taux enregistré au niveau régional (44,1%). Les autres provinces ont enregistré des taux variés entre 16,2% dans la province d'Al Haouz et 40,6% dans la province de Youssoufia.

Evolution du taux d'urbanisation dans les préfectures/provinces de la région 2004-2020

	Taux d'urbanisation en (%)		
	2004	2014	2020
Al Haouz	12,0	14,8	16,2
Chichaoua	12,9	16,8	19,0
El Kelâa des Sraghna	24,0	28,7	30,9
Essaouira	21,1	23,6	24,9
Marrakech	79,2	73,7	74,3
Rhamna	25,1	32,7	37,0
Safi	49,1	50,0	50,5
Youssoufia	40,2	40,0	40,6
Région Marrakech-Safi	41,2	42,9	44,1

Source : RGPH 2004-2014 et Projections au milieu de l'année du CERED-HCP

II-3-Structure de la population par âge et par sexe

La connaissance de la structure de la population par âge et sexe est d'une grande importance pour la détermination de ses divers besoins en matière de scolarisation, d'emploi, de santé, d'habitation, etc.... Cette structure permet aussi de retracer son histoire démographique, car à un moment donné, chaque groupe d'âge et sexe résulte des interactions passées de la natalité, de la mortalité et des migrations.

Selon les projections de l'année 2020 en milieu de l'année faites par le Centre d'études et recherches démographiques (CERED) du Haut-commissariat au plan, la répartition de la population en grands groupes d'âges montre que la région de Marrakech-Safi est très jeune avec une proportion de 27,6% des personnes ayant moins de 15 ans. En milieu urbain, la part des jeunes a atteint 22,8% contre 30,6% en milieu rural. La population de la préfecture de Marrakech est la moins jeune dans la région (25,1%) tandis que dans la province de Chichaoua, 30,4% des habitants sont des jeunes de moins de 15 ans.

La région se caractérise, aussi, par la dominance de la catégorie en âge d'activité (15-59 ans) qui représente 60,1% de la population totale avec 63,2% en milieu urbain et 57,6% en milieu rural.

La population du 3ème âge (60ans et plus), quant à elle représente 10,7% des habitants, donc les pouvoirs publics doivent prendre des mesures et des stratégies afin de subvenir aux besoins de cette catégorie de population qui ne cesse d'augmenter, à travers l'adoption des mécanismes de prise en charge des personnes âgées et de leur intégration dans la vie sociale.

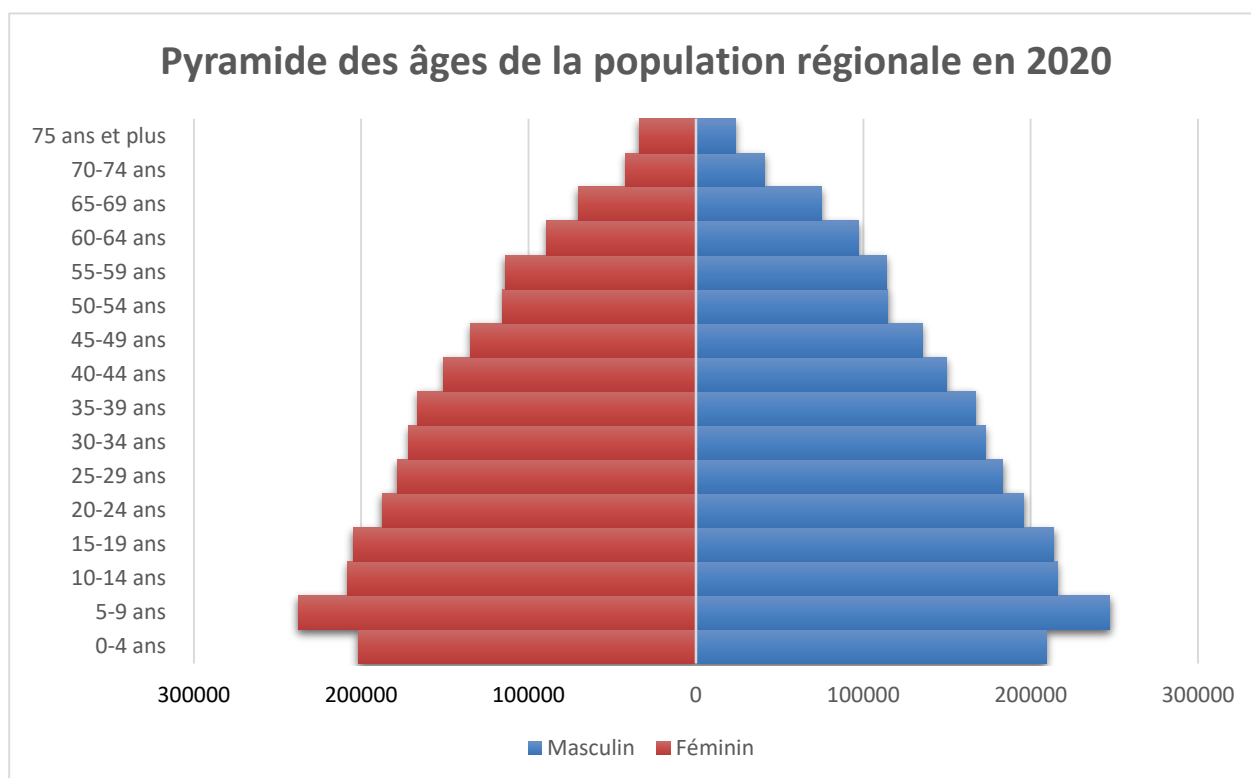
Répartition de la population de la région en 2020 par province/préfecture selon l'âge et le milieu de résidence (en %)

Provinces et Préfecture	Ensemble			Urbain			Rural		
	0-14 ans	15-59 ans	60 ans et plus	0-14 ans	15-59 ans	60 ans et plus	0-14 ans	15-59 ans	60 ans et plus
Al Haouz	28,9	59,4	11,7	27,3	61,6	11,2	29,3	58,9	11,8
Chichaoua	30,4	57,2	12,4	28,2	61,1	10,7	30,9	56,3	12,8
El Kelâa des Sraghna	29,4	59,5	11,0	27,7	61,8	10,6	30,2	58,5	11,2
Essaouira	28,3	56,7	15,0	24,2	63,0	12,9	29,7	54,7	15,6
Marrakech	25,1	62,9	11,9	23,1	63,8	13,0	30,9	60,3	8,7
Rhamna	29,3	60,0	10,7	27,5	63,4	9,1	30,3	58,1	11,6
Safi	26,7	59,7	13,7	22,8	63,3	13,9	30,6	56,0	13,5
Youssoufia	29,3	59,0	11,7	24,2	62,6	13,1	32,8	56,6	10,7
Ensemble Regional	27,6	60,1	12,3	24,2	63,2	12,6	30,3	57,6	12,0

Source : Projections au milieu de l'année du CERED-HCP

La répartition de la population de la région selon le sexe révèle un rapprochement entre les parts des deux sexes, soit 50,3% pour les hommes et 49,7% pour les femmes.

Pyramide des âges de la population régionale en 2020



Source : Projections au milieu de l'année du CERED-HCP

Structure de la population de la région en 2020 selon les groupes d'âges quinquennaux et le sexe (en %)

Groupes d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
0-4	4,4	4,2	8,6
5-9	5,2	5,0	10,2
10-14	4,5	4,4	8,9
15-19	4,5	4,3	8,8
20-24	4,1	3,9	8,0
25-29	3,8	3,7	7,6
30-34	3,6	3,6	7,2
35-39	3,5	3,5	7,0
40-44	3,1	3,2	6,3
45-49	2,8	2,8	5,7
50-54	2,4	2,4	4,8
55-59	2,4	2,4	4,8
60-64	2,0	1,9	3,9
65-69	1,6	1,5	3,0
70-74	0,9	0,9	1,7
75 et plus	1,5	2,1	3,6
Total	50,3	49,7	100,0

Source : Projections au milieu de l'année du CERED-HCP

II-4-L'état matrimonial de la population

- **Célibat, mariage, divorce et veuvage**

L'examen de la structure de la population âgée de 15 ans et plus selon l'état matrimonial en 2014 fait ressortir la prédominance des personnes célibataires qui représentent 52,9 de la population âgée de 15 ans et plus. Elles sont suivies des mariées avec une proportion de 41,9, les veufs 3,9 et les divorcés 1,3.

Le célibat affecte davantage le sexe masculin. En effet, 57,8 de la population masculine âgée de 15 ans et plus est célibataire, alors que cette proportion est de 48,0 parmi la population féminine de la même catégorie. Ceci résulte d'un mariage plus tardif chez les hommes. D'autre part, la population rurale est plus touchée par ce phénomène.

Concernant le veuvage, il est plus important chez les femmes avec un taux de 7,3 contre 0,6 chez les hommes, en raison essentiellement de l'écart d'âge au mariage entre les hommes et les femmes et la facilité pour l'homme de conclure un remariage après un veuvage ou un divorce contrairement à la femme. Au niveau des deux milieux de résidence, on retrouve également la même situation. Aussi enregistre-t-on 6,9 dans les campagnes contre 7,8 de veuves dans les villes. Par ailleurs, la part des veufs est de 0,6 dans les deux milieux.

Quant au divorce ce phénomène touche beaucoup plus la population féminine (2,0) que celle masculine (0,6). Cet écart peut être expliqué par la possibilité du remariage des hommes. En comparant les deux milieux de résidence, on constate que le pourcentage des femmes divorcées est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural soit respectivement 3,1 et 1,1 en raison du fait que le divorce constitue pour la femme citadine un moyen d'indépendance, par contre en milieu rural, ce phénomène se freine par le système de solidarité sociale et la facilité du remariage des femmes divorcées.

Structure de la population régionale par sexe et milieu de résidence selon l'état matrimonial en 2014

Milieu	Sexe	Célibataire	Marié	Divorcé	Veuf	Total
Urbain	Masculin	57,1	41,5	0,9	0,6	100,0
	Féminin	47,7	41,4	3,1	7,8	100,0
	Ensemble	52,3	41,4	2,0	4,3	100,0
Rural	Masculin	58,3	40,7	0,4	0,6	100,0
	Féminin	48,2	43,9	1,1	6,9	100,0
	Ensemble	53,4	42,2	0,7	3,7	100,0
Ensemble	Masculin	57,8	41,0	0,6	0,6	100,0
	Féminin	48,0	42,8	2,0	7,3	100,0
	Ensemble	52,9	41,9	1,3	3,9	100,0

Source : RGPH 2014

- **Age moyen au premier mariage**

Concernant l'âge moyen au premier mariage, le tableau suivant montre qu'en 2014, le mariage est tardif chez les hommes (30,4 ans) par rapport aux femmes (24,3 ans) au niveau de la Région Marrakech-Safi, c'est-à-dire avec un écart de 6,1 ans. Cet écart ne révèle pas de disparités significatives entre les milieux de résidence, soit 6,3 ans en milieu rural et 5,9 ans en milieu urbain.

Par ailleurs, le mariage est plus précoce dans les campagnes que dans les villes à la fois pour les hommes que pour les femmes, soit un âge moyen au premier mariage de 31,8 ans en milieu urbain contre 29,4 ans en milieu rural pour le sexe masculin, et 25,9 ans pour les femmes citadines contre 23,1 ans pour leurs homologues rurales en 2014. L'interprétation de ce phénomène réside dans la simplicité de la vie, la baisse du niveau de vie dans les campagnes, et les charges accompagnant le mariage dans les villes.

Age moyen au premier mariage selon le sexe et le milieu de résidence

	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	31,8	29,4	30,4
Féminin	25,9	23,1	24,3
Ensemble	28,8	26,4	27,4

Source : RGPH 2014

III-Habitat :

III-1 Ménages :

Le ménage comme unité statistique d'observation la plus pratique lors des enquêtes et recensements, constitue l'élément pertinent d'analyse dans diverses études à caractère économique ou sociodémographique.

III-1-1 Effectifs des ménages :

D'après les résultats du RGPH 2014, la région Marrakech Safi compte 928120 ménages, dont 444856 recensés en milieu urbain et 483264 en milieu rural.

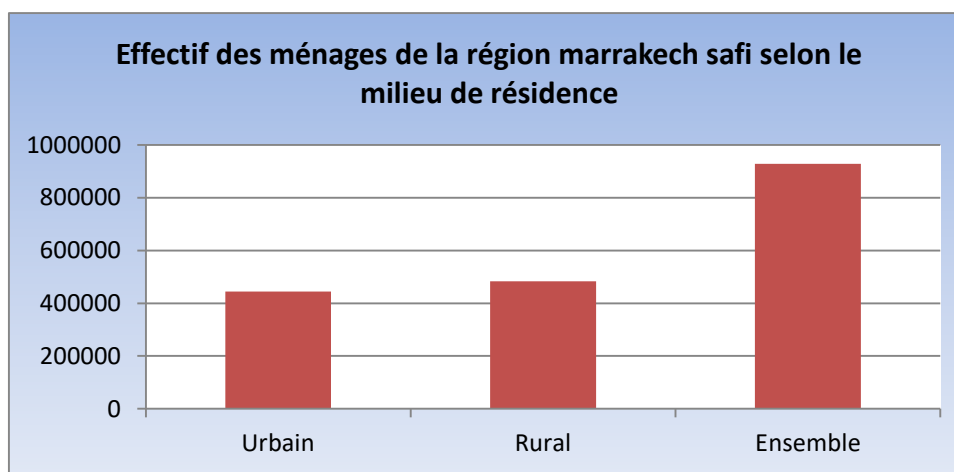
En raison de la prédominance rurale de la région, les ménages citadins ne représentent que 48% de l'ensemble des ménages contre 65,7% au niveau national.

Tableau 1 : Effectifs des ménages de la région selon le milieu de résidence en 2014

	Urbain	Rural	Ensemble
Marrakech Safi	444856	483264	928120
Maroc	4807743	2506063	7313806

Source : RGPH2014

Graphique1 : Effectifs des ménages de la région selon le milieu de résidence en 2014



III-1-2 Taille des ménages :

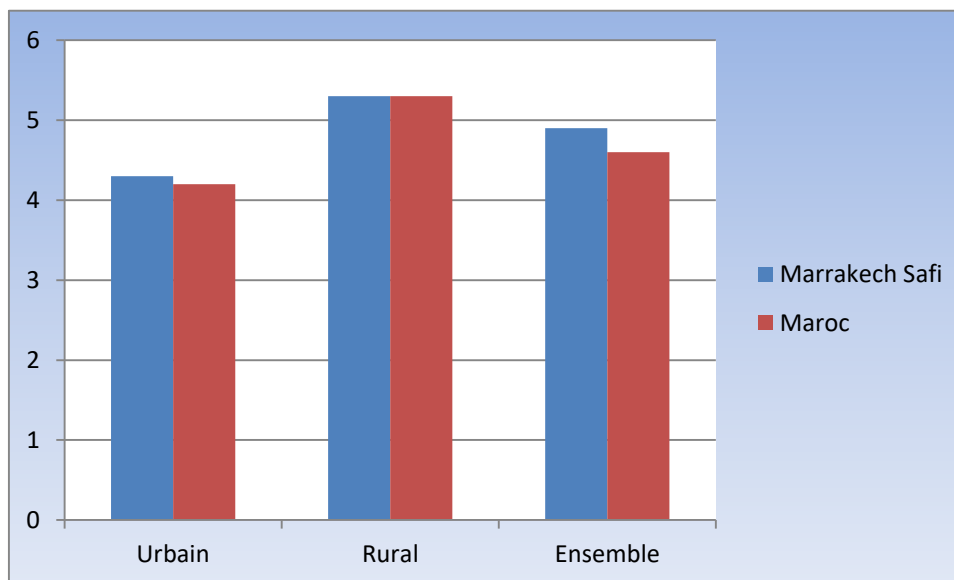
La taille moyenne des ménages se définit comme étant le nombre moyen de personnes par ménage et se calcule en rapportant l'effectif total de la population à celui des ménages.

Selon le milieu de résidence, et ainsi qu'il est remarqué pour l'ensemble du pays, les ménages ruraux sont d'une taille relativement plus importante que les ménages urbains : 5,3 personnes contre 4,3 personne en moyenne par ménage.

Tableau 2 : taille moyenne de ménage selon le milieu de résidence en 2014

	Urbain	Rural	Ensemble
Marrakech Safi	4,3	5,3	4,9
Maroc	4,2	5,3	4,6

Source : RGPH2014

Graphique2 : taille moyenne de ménage selon le milieu de résidence en 2014

III-2 Conditions d'habitation des ménages :

III-2-1 –Type de logement :

La répartition des ménages selon le type de logement occupé reflète le tissu architectural de la région. Or 47,1% des ménages de la région habitent dans des maisons de type marocain contre 56,8% au niveau national.

L'analyse par milieu montre qu'en milieu urbain, 75,5% des ménages habitaient dans un logement de type maison marocaine selon les résultats du RGPH 2014. Au deuxième rang, on trouve les appartements avec un taux de 11,4%.

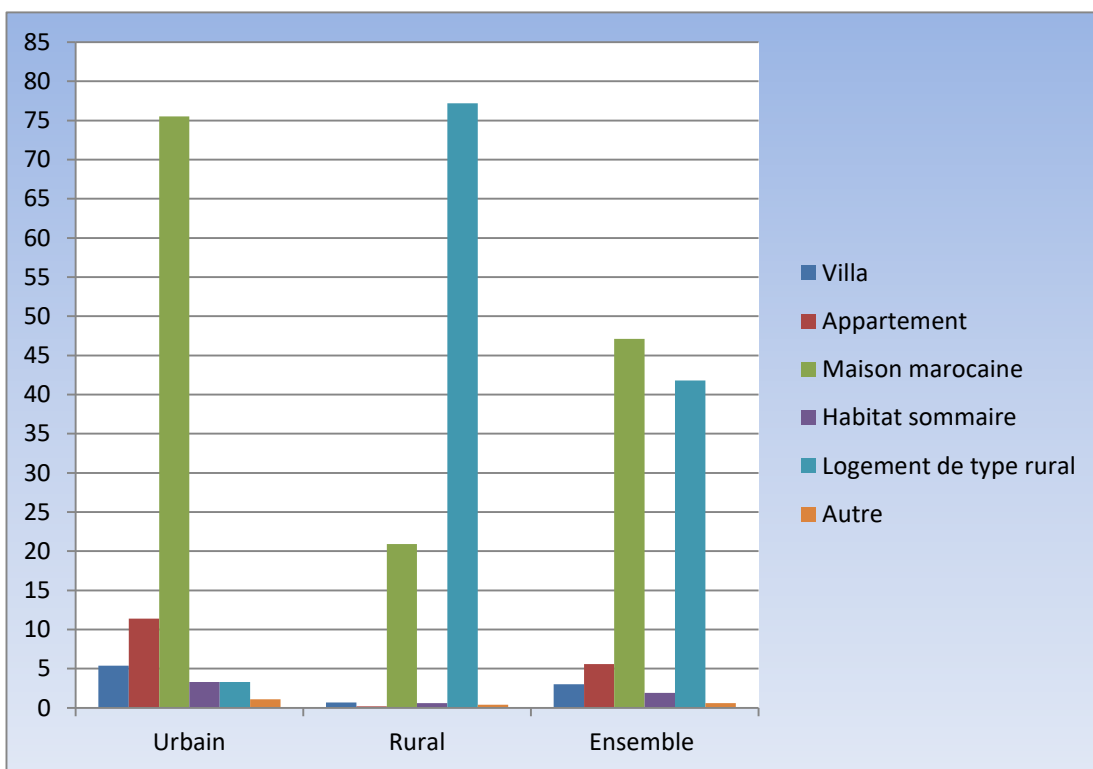
En milieu rural, on constate que 77,2% des ménages occupaient des logements de type rural contre 20,9% dans des maisons marocaines selon le RGPH2014.

Tableau 3 : Evolution des ménages selon le type de logement et le milieu (%)

	Urbain	Rural	Ensemble
Villa	5,4	0,7	3
Appartement	11,4	0,2	5,6
Maison marocaine	75,5	20,9	47,1
Habitat sommaire	3,3	0,6	1,9
Logement de type rural	3,3	77,2	41,8
Autre	1,1	0,5	0,6

Source : RGPH2014

Graphique 3 : Evolution des ménages selon le type de logement et le milieu (%)



Tab.4 : Répartition des ménages par province selon le type de logement (%)

	Type de logement					
	Villa	Appartement	Maison marocaine	Habitat sommaire	Logement de type rural	Autre
Al Haouz	0,9	0,5	38,8	0,4	58,9	0,5
Chichaoua	0,7	0,6	26,2	0,4	71,7	0,4
El Kelâa des Sraghna	1,1	1,2	44,7	0,9	51,7	0,4
Essaouira	1,2	3,5	26,5	0,3	67,8	0,7
Marrakech	5,9	13,4	61,1	4,5	14,0	1,1
Rhamna	1,4	1,2	41,0	0,5	55,5	0,5
Safi	2,6	3,2	53,1	0,7	39,6	0,8
Yousseoufia	2,6	0,7	44,7	1,8	49,3	0,8
Marrakech-Safi	3,0	5,6	47,1	1,9	41,8	0,8
Maroc	3,2	11,6	56,8	4,5	22,8	1

Source : RGP2014

Par province, 61,1% des ménages de la préfecture de Marrakech habitaient dans un logement de type maison marocaine suivi de la province Safi 53,1% contre 5,9% pour le type villa à la préfecture Marrakech et 2,6% pour le type villa à Safi.

III-2-2 Ancienneté des logements :

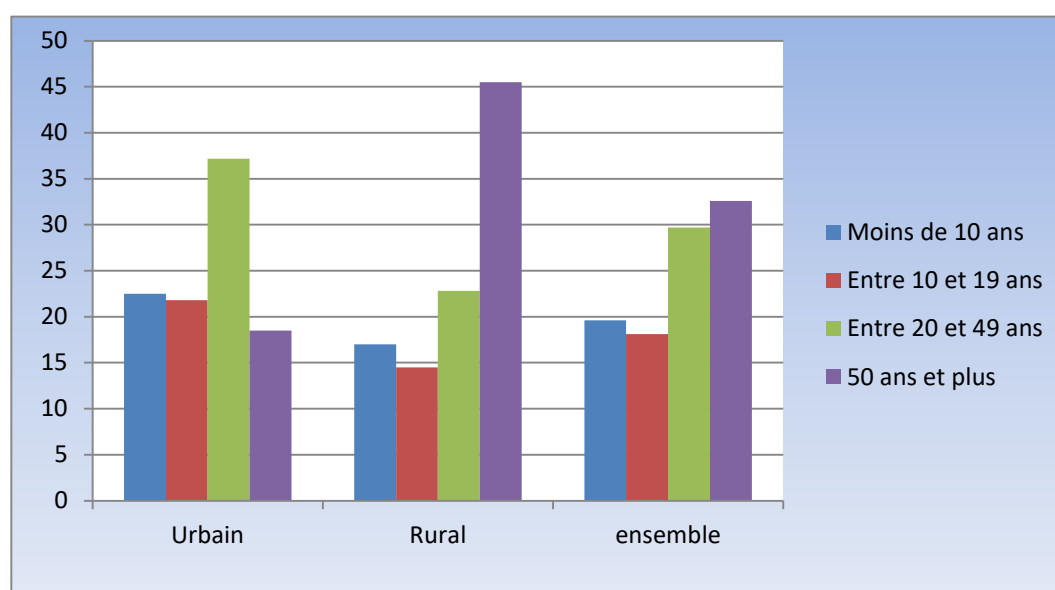
Tableau 5 : Répartition des logements selon leur ancienneté (en %)

Ancienneté du logement	Urbain	Rural	Ensemble
Moins de 10 ans	22,5	17	19,6
Entre 10 et 19 ans	21,8	14,5	18,1
Entre 20 et 49 ans	37,2	22,8	29,7
50 ans et plus	18,5	45,5	32,6

Source : RGPH2014

Le RGPH 2014 relève que 32,6% des logements occupés dans la région ont construit depuis 50 ans et plus contre 19,6% des logements qui ont moins de 10 ans d'ancienneté.

Graphique 5 : Ancienneté du logement par milieu



III-2-3 Statut d'occupation

Les résultats du RGPH 2014 ont montré que 79% des ménages de la région étaient propriétaires contre 71.9% au niveau national.

Tableau6 : répartition des ménages selon le statut d'occupation des logements par province(en%)

	Propriétaire	Locataire	Autre
Al Haouz	90,9	4,2	4,9
Chichaoua	90,9	3,8	5,3
El Kelâa des Sraghna	86,4	8,6	5,0
Essaouira	85,1	9,6	5,3
Marrakech	66,5	24,0	9,5
Rhamna	83,5	9,1	7,4
Safi	77,3	16,9	5,8
Youssoufia	84,5	10,1	5,4
Marrakech-Safi	79,0	14,2	6,8
Total Royaume du Maroc	71,9	18,8	9,2

Source : RGPH2014

Graphique6 : répartition des ménages selon le statut d'occupation des logements par province(en%)

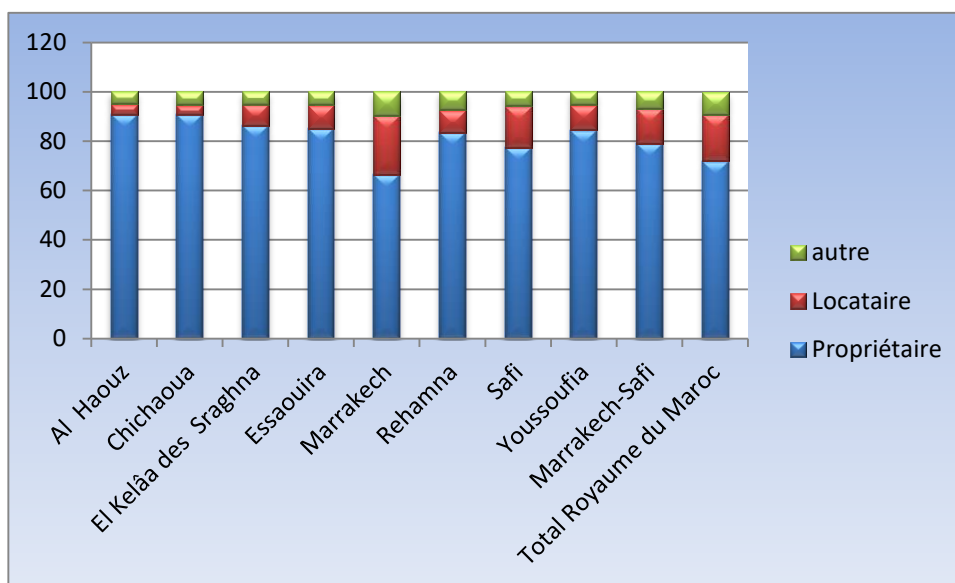


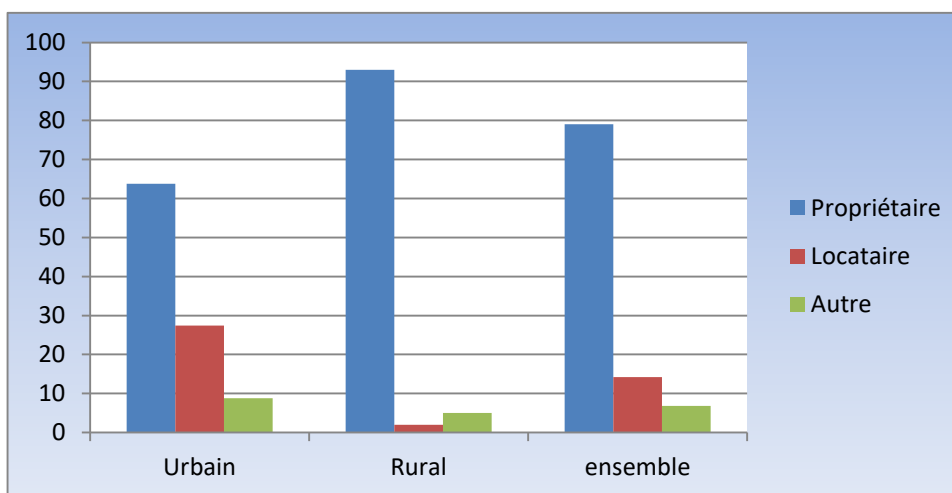
Tableau 7 : répartition des ménages selon le statut d'occupation et le milieu de résidence en 2014

Statut d'occupation	Urbain	Rural	Ensemble
Propriétaire	63,8	93	79
Locataire	27,4	2	14,2
Autre	8,8	5	6,8

Source : RGP2014

En milieu rural, 93% des ménages de la région Marrakech Safi sont des propriétaires de leurs logements contre 63,8% des ménages au milieu urbain.

Graphique7 : répartition des ménages selon le statut d'occupation et le milieu de résidence en 2014



III-2-4 Occupation des logements

L'occupation des logements est un indicateur très révélateur des conditions d'habitation des ménages.

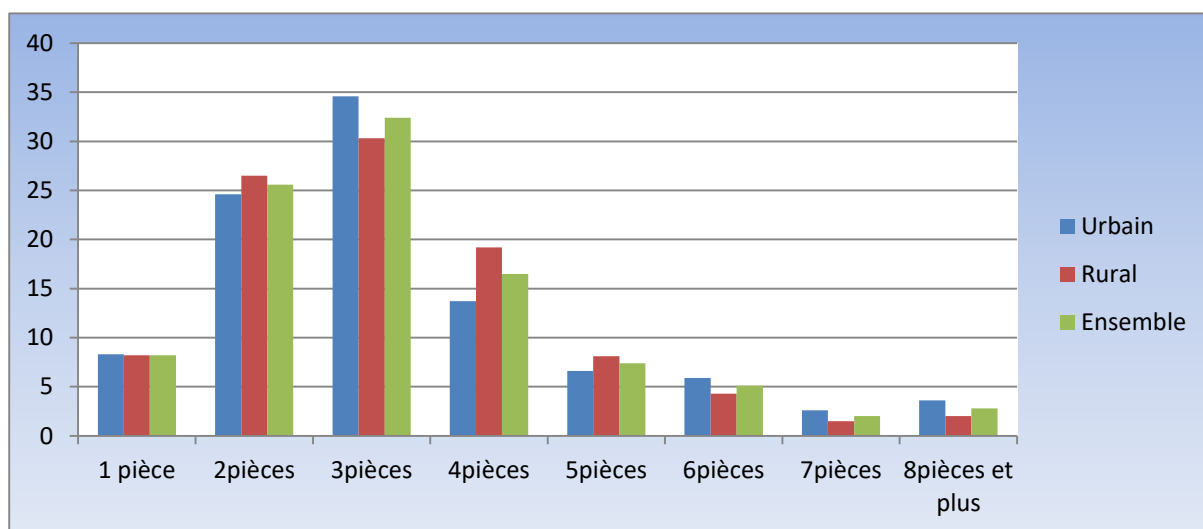
Selon le RGPH 2014, la proportion des ménages occupant des logements constitués de 1 à 2 pièces s'élève à 32,9%, et ceux logés dans des habitats composés de 3 à 4 pièces représentent 48,3%. Quant aux ménages qui habitent des logements de plus de 4 pièces, ils ne représentent que 18,8%.

Tableau 8 : Répartition des ménages de la région selon le nombre de pièces occupées et le milieu (%)

	Urbain	Rural	Ensemble
1 pièce	8,3	8,2	8,2
2 pièces	24,6	26,5	25,6
3 pièces	34,6	30,3	32,4
4 pièces	13,7	19,2	16,5
5 pièces	6,6	8,1	7,4
6 pièces	5,9	4,3	5,1
7 pièces	2,6	1,5	2
8 pièces et plus	3,6	2	2,8

Source : RGPH2014

Graphique 8 : Répartition des ménages de la région selon le nombre de pièces occupées et le milieu (%)



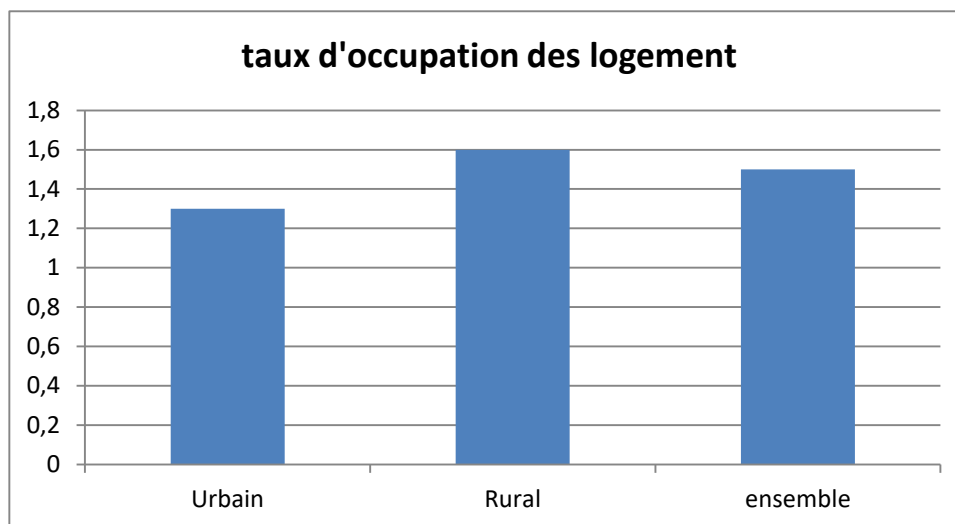
Par ailleurs, l'examen des taux d'occupation au niveau de la région Marrakech Safi en 2014 est presque identique à celui au niveau national. Ce taux est estimé à 1,5 personne par pièce contre 1,4 personne au niveau national.

Tableau 9 : taux d'occupation des logements selon le milieu de résidence en 2014

	Urbain	Rural	Ensemble
Marrakech Safi	1,3	1,6	1,5
Maroc	1,3	1,6	1,4

Source : RGPH2014

Graphique 9 : taux d'occupation des logements selon le milieu de résidence en 2014



III-2-5 Equipement des logements

Des améliorations notables ont été enregistrées au niveau des équipements de base des logements.

Tableau10 : Répartition des ménages selon les équipements de base du logement Et par milieu de résidence (en%)

	Urbain	Rural	Ensemble
Cuisine	95,6	94,8	95,2
WC	99,1	88,7	93,7
Bain	55,9	58,8	57,4
Electricité	95,6	87,1	91,1
Eau courante	93	54,1	72,8

Source : RGPH2014

En 2014, la proportion des ménages de la région disposant de l'électricité s'est élevée à 91,1% et 72,8% de ces ménages bénéficiaient de l'eau courante.

La cuisine et le cabinet d'aisance sont quasi généralisés, puisque respectivement 95,2% et 93,7%. Toutefois, il y a lieu de noter que seuls 57,4% des ménages de la région habitent des logements dotés d'un bain.

Graphique10 : Répartition des ménages selon les équipements de base du logement et par milieu de résidence(en%)

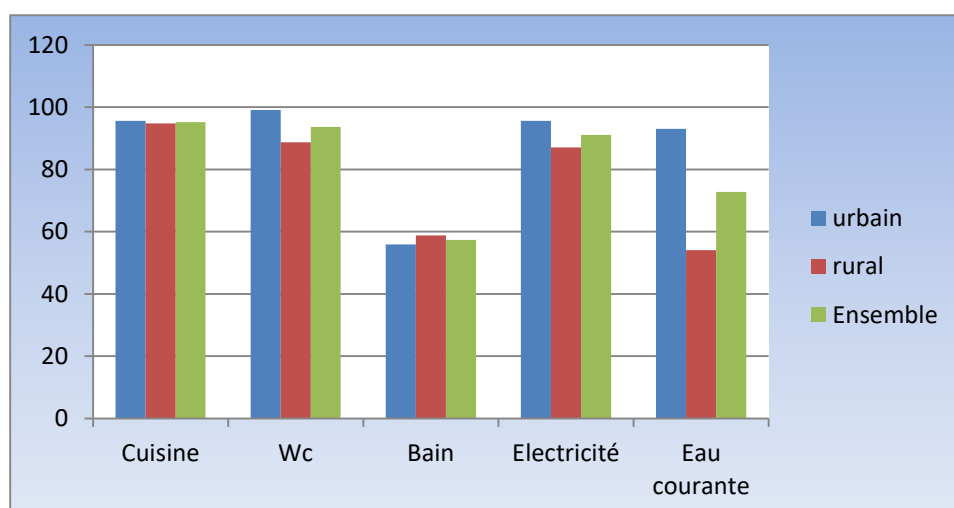


Tableau 11 : ménages de la région dont le logement n'est pas relié à un réseau public de distribution d'électricité selon le mode d'éclairage utilisé par milieu

	Urbain	Rural	Ensemble
Gaz (butane)	14,2	10,4	11,1
Kandyle ou bougie	37	66,4	60,8
Energie solaire	6	9,8	9
Groupe électrogène	4,2	1,4	1,9
Autre	38,7	12,1	17,1

Source : RGPH2014

Concernant les ménages non accordés au réseau public de distribution d'électricité, ils recourent à d'autres modes d'éclairage, dont principalement le kandyle ou bougie qui est utilisé par 60,8% des ménages. Et comme d'autres substituts, on trouve les gaz utilisés par 11,1% des ménages de la région.

Graphique 11 : ménages de la région dont le logement n'est pas relié à un réseau public de distribution d'électricité selon le mode d'éclairage utilisé par milieu

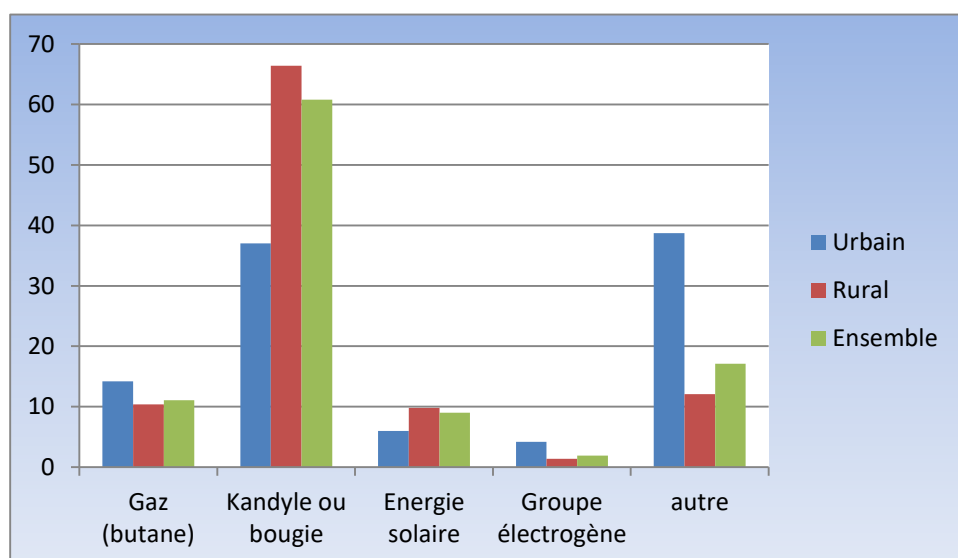


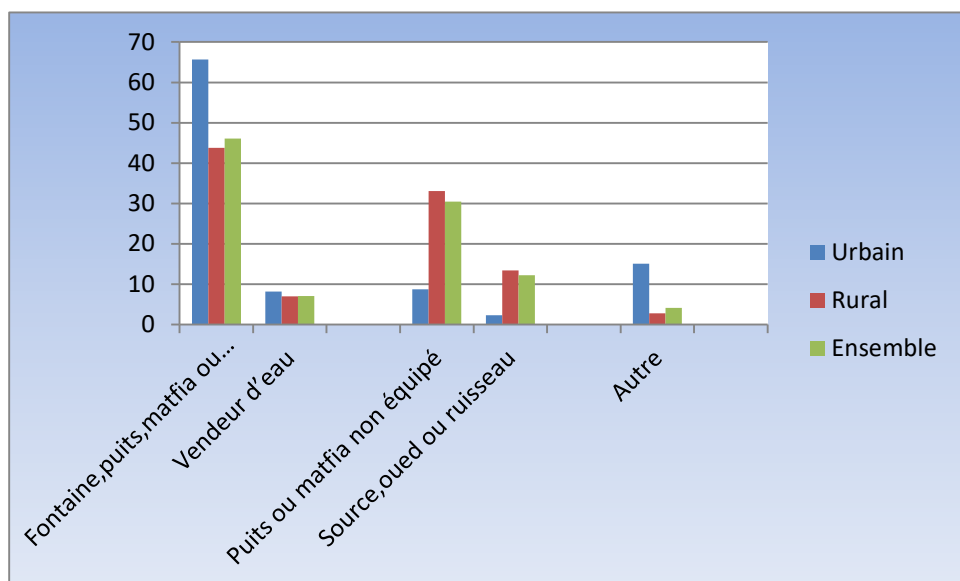
Tableau 12 : ménages de la région dont le logement n'est pas relié à un réseau public de distribution d'eau courante selon le mode d'approvisionnement en eau par milieu

	Urbain	Rural	Ensemble
Fontaine, puits, matfia ou point d'eau équipé	65,7	43,8	46,1
Vendeur d'eau	8,2	7	7,1
Puits ou matfia non équipé	8,7	33,1	30,5
Source, oued ou ruisseau	2,3	13,4	12,2
Autre	15,1	2,8	4,1

Source : RGPH2014

En matière d'approvisionnement en eau pour les ménages dont le logement n'est pas relié à un réseau public de distribution d'eau courante, la source principale est la fontaine (46,1%) suivie par l'eau de puits (30,5%).

Graphique 12 : ménages de la région dont le logement n'est pas relié à un réseau public de distribution d'eau courante selon le mode d'approvisionnement en eau par milieu



III-2-6 Mode d'évacuation des eaux usées

Tableau 13 : Mode d'évacuation des eaux usées par milieu de résidence :

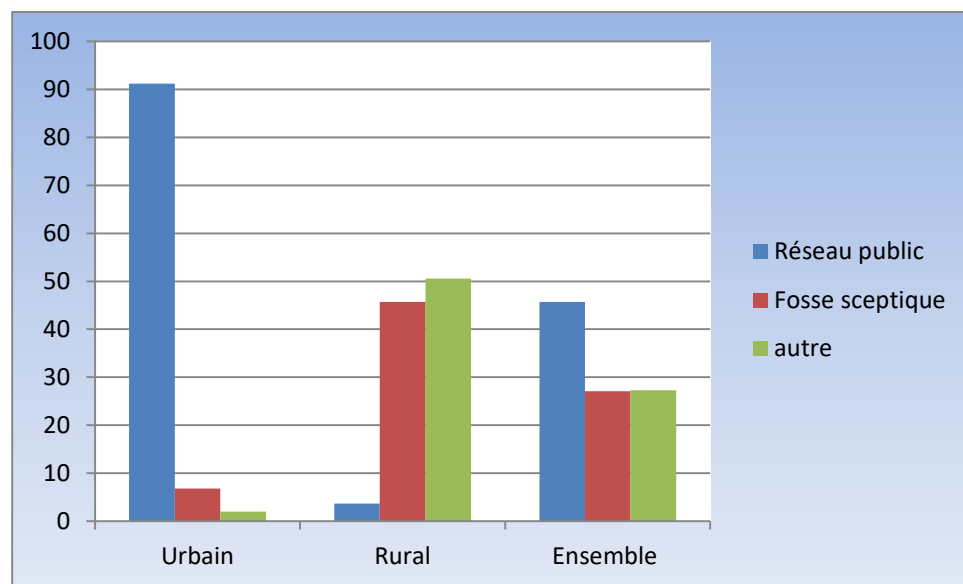
Mode d'évacuation des eaux usées	Urbain	Rural	Ensemble
Réseau public	91,2	3,7	45,7
Fosse sceptique	6,8	45,7	27,1
Autre	2	50,6	27,3

Source : RGPH2014

En 2014, 91,2% des ménages urbains ont déclaré évacuer leurs eaux usées moyennant un réseau public, et seuls 6,8% d'entre eux utilisent la fosse septique.

On notera également qu'en milieu rural les autres modes d'évacuations à savoir la pleine aire constituent une mode d'évacuation des eaux usées pour plus de la moitié des ménages ruraux, soit 50,6%. Suivi par la fosse septique, utilisée par 45,7% des ménages. Quant au réseau public, il est presque absent dans les campagnes (3,7%).

Graphique 13 : Mode d'évacuation des eaux usées par milieu de résidence



III-2-7 Autres équipements

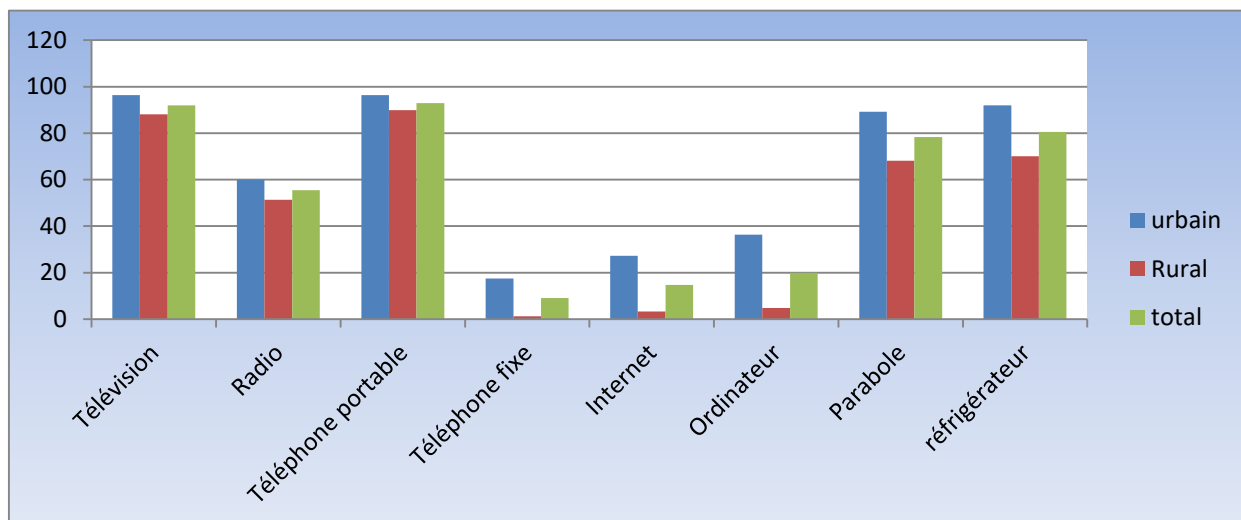
Tableau 14 : répartition des ménages disposant des équipements domestiques selon le milieu de résidence (en %)

	Urbain	Rural	Total
Télévision	96,3	88,1	92
Radio	60	51,4	55,5
Téléphone portable	96,3	89,9	92,9
Téléphone fixe	17,5	1,3	9,1
Internet	27,2	3,3	14,7
Ordinateur	36,4	4,8	19,9
Parabole	89,2	68,2	78,3
Réfrigérateur	92	70,1	80,6

Source : RGPH2014

Selon les données fournies par le recensement général de la population et l'habitat en 2014, 92,9% un téléphone portable, 92% possèdent une télévision et 19,9% disposent d'un ordinateur.

Graphique 14 : répartition des ménages disposant des équipements domestiques selon le milieu de résidence (en %)



III-3 Construction

Le secteur de l'habitat se situe au centre des priorités des pouvoirs publics.

Le mouvement des constructions peut être approché à travers les autorisations de construire délivrées par les communes urbaines de la région.

III-3-1-Autorisation de construire :

Tableau15 : Evolution du nombre des autorisations de construire et du nombre de logements autorisés :

	2016	2017
Nombre des autorisations de construire	3338	3185
Nombre de logement autorisé	4606	4392

Source : Annuaire statistique de la région Marrakech Safi 2018, Annuaire statique du Maroc 2017

Le nombre des autorisations de construire au niveau de la région Marrakech –Safi a connu une régression entre 2016 et 2017. On a enregistré, en 2017, 3185 autorisations contre 3338 autorisations en 2016.

En termes de logements autorisés, l'effectif connaît une diminution. Cet effectif est passé de 4606 logements en 2016 à 4392 logements en 2017.

Graphique15 : Evolution du nombre des autorisations de construire et du nombre de logements autorisés :

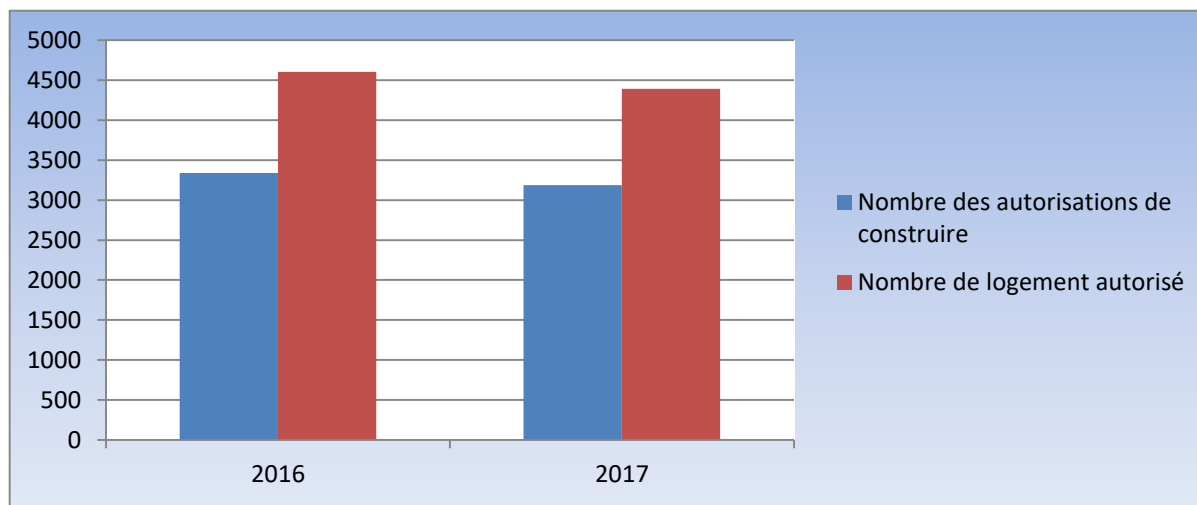


Tableau16 : Autorisation de construire délivrées par les communes urbaines par catégorie de construction

Année 2017
Surface : en m²
Valeur en milliers de DH

	Nombre de pièces	Nombre de Logements	Valeur Prévüe	Surface Bâtie	Surface des Planchers	Nombre D'autorisations
Immeuble	948	313	58 445	11 188	40 122	58
Villa	48	10	23 918	1 267	12 757	8
Habitation type marocain	24 826	4 069	1 250 638	285 531	814 137	2 895
Bâtiments com et industriels	-	-	126 688	35 168	78 864	223
Bâtiments administratifs	-	-	2 769	609	1 846	1
Autre	-	-	-	-	-	-
Total	25 822	4 392	1 462 457	333 763	947 726	3 185

Source : Annuaire statistique de la région Marrakech Safi 2018

L'habitation type marocain s'accapare de 90% des autorisations de construire délivrées par les communes urbaines.

Graphique 16 : Nombre d'autorisations de construire délivrées par les communes urbaines par catégorie de construction

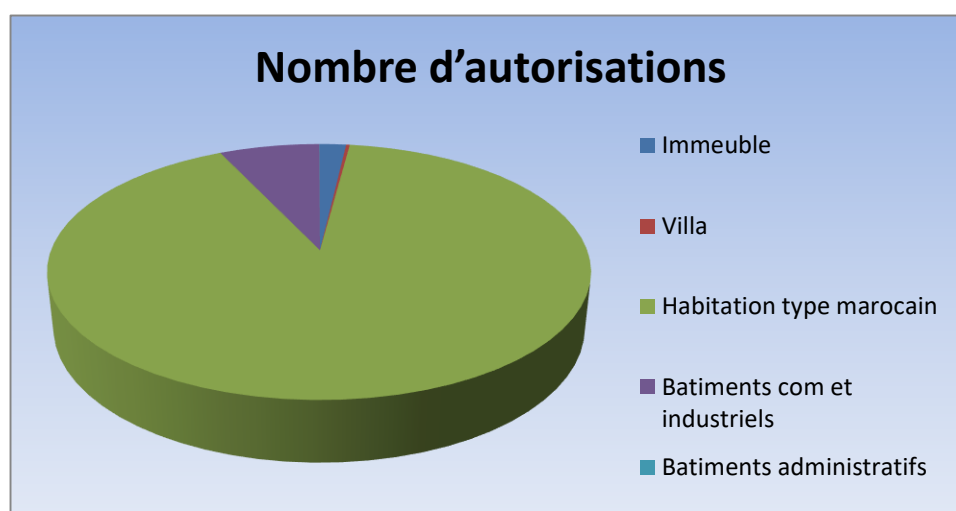


Tableau17 : Autorisation de construire délivrées par province

Année 2017

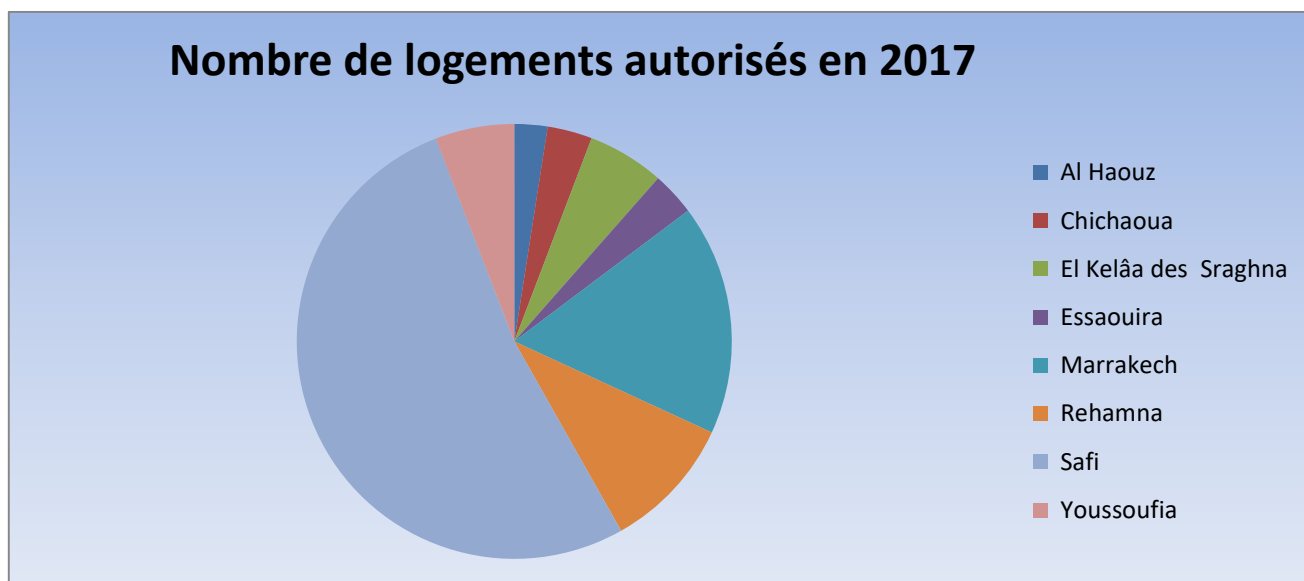
Surface : en m²

Valeur en milliers de DH

Province	Nombre de pièces	Nombre de Logements	Valeur Prévue	Surface Bâtie	Surface des Planchers	Nombre d'autorisations
Al Haouz	1546	108	24374	10186	24025	104
Chichaoua	1014	146	57157	15634	36959	146
El Kelâa des Sraghna	1773	251	101585	23233	72366	233
Essaouira	776	142	48900	12820	32892	139
Marrakech	10053	753	398801	94137	249288	753
Rhamna	2814	437	206484	40050	108430	437
Safi	6968	2297	586143	121140	384753	1214
Youssoufia	878	258	39013	16563	39013	159
Marrakech-Safi	25822	4392	1462457	333763	947726	3185

Source : Annuaire statistique de la région Marrakech Safi 2018

Par province, le nombre de logements autorisés en 2017 se concentre au niveau de la province de Safi avec 52,2%, suivi de celle de Marrakech avec 17,1%.

Graphique 17 : nombre de logement autorisés en 2017

B : SECTEURS SOCIAUX

1-Enseignement

I- ALPHABETISATION ET SCOLARISATION

1-1- ALPHABETISATION

1-1-1- TAUX D'ANALPHABETISME

L'analphabétisme constitue une préoccupation majeure des pouvoirs publics dans les pays en

développement ; son étude permet d'avoir une idée sur la qualité et sur le niveau des ressources humaines dont dispose un territoire donné.

En 2014, le taux d'analphabétisme a été de 37,8% au niveau de la région de Marrakech-Safi, soit plus du tiers de la population de la région âgée de 10 ans et plus sont des analphabètes. Ce taux est plus élevé de plus de 5 point de pourcentage que celui marqué dans l'ensemble du Royaume (32,2%).

Taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus de la Région de Marrakech-Safi selon le sexe et le milieu de résidence (en %)

Sexe	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	14,7	38,2	28,1
Féminin	31,6	60,9	47,6
Ensemble	23,3	49,2	37,8

Source : RGPH2014

Par ailleurs, ce taux masque une différence importante entre le milieu rural, où le phénomène frappe presque la moitié de la population, et le milieu urbain où l'analphabétisme concerne moins du quart de la population âgée de 10 ans et plus.

D'autre part, la répartition par sexe montre que la population féminine souffre de l'analphabétisme plus que la population masculine avec des taux respectifs de 47,6% et de 28,1%. Compte tenu du milieu de résidence, le phénomène s'accroît encore en milieu rural où les deux-tiers des femmes sont analphabètes.

Taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus selon le sexe et les provinces de la Région de Marrakech-Safi (en %)

Province	Masculin	Féminin	Ensemble
Marrakech	17,0	32,5	24,9
Safi	27,1	46,2	36,5
El Kelâa des Sraghna	30,5	52,2	41,2
Youssoufia	32,6	53,4	42,8
Al Haouz	32,1	56,6	44,1
Rhamna	35,3	54,2	44,5
Essaouira	37,9	60,1	48,9
Chichaoua	39,1	61,7	50,5

Source : RGPH2014

S'agissant de la répartition par province de la population vis-à-vis de ce phénomène, on observe que la province de Chichaoua est la plus touchée par l'analphabétisme avec un taux de 50,5% suivie des provinces d'Essaouira (48,9%), de Rhamna (44,5%), d'Al Haouz (44,1%), de Youssoufia (42,8%) et d'El Kelâa des Sraghna avec 41,2%. Quant à la province de Safi, l'analphabétisme concerne plus du tiers de la population alors que la préfecture de Marrakech reste la moins touchée, au niveau régional, avec un taux de 24,9% ce qui se traduit par le fait qu'un individu parmi quatre âgés de 10 ans et plus est analphabète.

1-1-2- CONNAISSANCE DES LANGUES

La situation de la Région de Marrakech-Safi se caractérise par une forte proportion de la population âgée de 10 ans et plus qui ne sait ni lire ni écrire aucune langue vivante ; Cette proportion dépasse largement le tiers avec un effectif de plus de 1 million 300 mille individus, soit l'équivalent de 37,8%.

Concernant l'Arabe, la population de 10 ans et plus qui sait lire et écrire exclusivement cette langue a atteint 775 mille individus en 2014, représentant le un cinquième. Dépassant 1 million d'individus, 28,4% de la population de la région savent lire et écrire l'Arabe et le Français, au moment où l'effectif de la population (10 ans et plus) qui sait lire et écrire l'Arabe, le Français en plus d'une troisième langue

est de l'ordre de presque 400 mille individus ce qui représente un peu plus d'une personne sur dix.

Population âgée de 10 ans et plus selon les langues lues et écrites par région

Langues lues et écrites	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Néant	503 192	28,1	845 389	47,6	1 348 581	37,8
Arabe seule	468 674	26,2	306 586	17,2	775 260	21,7
Arabe et Français	581 874	32,5	432 533	24,3	1 014 407	28,4
Arabe, Français et Autre langue	218 422	12,2	179 310	10,1	397 732	11,1
Arabe et Autre(s) langue(s) sauf Français	10 834	0,6	6 437	0,4	17 271	0,5
Autre(s) langue(s)	4 360	0,2	3 817	0,2	8 177	0,2
Non déclaré	4 005	0,2	3 590	0,2	7 595	0,2
Région de Marrakech-Safi	1 791 361	100,0	1 777 662	100,0	3 569 023	100,0

Source : RGPH2014.

La répartition par sexe vis-à-vis des langues lues et écrites montre que les femmes accusent un retard important par rapport aux hommes, si presque de la moitié de la population féminine de 10 ans et plus ne sait ni lire ni écrire aucune langue, cette part de la population masculine représente moins de 3 personnes sur 10. Dans le même sens, cette tendance se concrétise toujours quelques soient les langues prisent en compte, la connaissance des langues est plus faible chez la population féminine que chez la population de sexe masculin.

Concernant, cette fois ci, la répartition de la population alphabétisée de 10 ans et plus, par Préfecture et provinces de la Région, on note que le pourcentage de cette population qui sait lire et écrire l'Arabe seule est plus élevé dans les provinces d'Al Haouz, d'Essaouira et d'El Kelâa des Sraghna avec un ratio de plus de 4 individus sur 10 relativement aux autres provinces et à la préfecture de Marrakech. Quand il s'agit de l'Arabe et le Français seules, toutes les provinces et la préfecture de Marrakech sont quasiment au même niveau, Par contre, si on ajoute à ses deux langues la langue Anglaise, la préfecture de Marrakech se démarque avec une proportion de la population alphabétisée qui dépasse 2 personnes parmi dix, suivie de la province de Safi avec une part de 1,7 personne sur 10. Les autres provinces de la région arrivent dernières avec des proportions de la population alphabétisée de 10 ans et plus autours de 1 individu sur 10.

Population alphabétisée de 10 ans et plus selon les langues lues et écrites

Préfecture/Provinces	Arabe seule	Arabe et français seules	Arabe, français et anglais	Autres
Al Haouz	46,9	42,2	9,0	2,0
Chichaoua	46,4	43,1	8,6	1,8
El Kelâa des Sraghna	37,4	48,2	13,1	1,3
Essaouira	42,1	41,9	10,3	5,7
Marrakech	27,1	46,1	23,3	3,4
Rhamna	38,3	47,1	13,8	0,8
Safi	32,9	48,2	17,8	1,2
Youssoufia	37,2	47,8	13,9	1,1
Région de Marrakech-Safi	35,0	45,8	16,6	2,5

Source : RGPH2014.

1-2- SCOLARISATION ET NIVEAU D'ETUDE

1-2-1- TAUX DE SCOLARISATION

En 2014, le taux de scolarisation des enfants âgés de 7 à 12 ans a été de 94,7% ; Par milieu de résidence, il est plus élevé en milieu urbain avec 97,9% qu'en milieu rural avec 92,7% seulement. Par Préfecture et province, la scolarisation des enfants est nettement supérieure dans la préfecture de Marrakech avec un

taux qui dépasse 97% comparativement aux autres provinces de la région. C'est ainsi qu'en milieu urbain de la Préfecture ce taux atteint 98,1% et recule à 95,3% en milieu rural. Dans les autres Province, les taux de scolarisation les plus faibles sont enregistrés respectivement à Youssoufia 91,3%, à Chichaoua 92,1% et à Essaouira avec 92,3%.

Taux de scolarisation des enfants âgés de 7 à 12 ans selon les provinces de la région de Marrakech-Safi

Préfecture/Provinces	Urbain	Rural	Ensemble
Al Haouz	98,1	94,1	94,6
Chichaoua	97,0	91,2	92,1
El Kelâa des Sraghna	97,6	94,7	95,5
Essaouira	97,6	91,0	92,3
Marrakech	98,1	95,3	97,2
Rhamna	97,6	91,8	93,6
Safi	97,8	91,8	94,4
Youssoufia	97,4	88,2	91,3
Région de Marrakech-Safi	97,9	92,7	94,7

Source : RGPH2014

Par milieu de résidence, on retrouve le même constat que pour la préfecture de Marrakech, à savoir, le taux de scolarisation est assez élevé en milieu urbain au sein de toutes les provinces de la Région avec des taux tous supérieurs à 97%, tandis qu'en milieu rural, les taux les moins importants concernent les Provinces de Youssoufia avec 88,2%, d'Essaouira avec 91%, de Chichaoua avec 91,2% et de Rhamna et Safi ex-æquo avec 91,8% pour arriver dans le meilleur des cas à 94,7% à El Kelâa des Sraghna.

1-2-2- NIVEAU D'ETUDE

La Région de Marrakech-Safi se caractérise par une importante frange de la population qui n'a aucun niveau d'étude, sa part dans la population régionale atteint plus de 41%. Au niveau provincial, cette part culmine à quasiment 53% dans la province de Chichaoua et est aussi marquée dans la province d'Essaouira avec un peu plus de 1 individu sur 2.

Les autres provinces de la région ne sont pas mieux servies étant donné que la proportion de la population n'ayant aucun niveau d'étude se situe autour de 47% à Al Haouz, Rhamna, et à Youssoufia. Les autres provinces de la région, à savoir, El Keâa des Sraghna et Safi, enregistrent des parts respectives non plus satisfaisantes de 46% et 40,6%. Se démarquant du lot, la préfecture de Marrakech, détient un taux relativement plus faible avec moins de 3 personnes sur 10 qui n'ont aucun niveau d'étude.

Niveau d'études de la population en % selon les provinces et la préfecture de la Région de Marrakech-Safi

Préfecture/Provinces	Néant	Précolaire	Primaire	Secondaire collégial	Secondaire qualifiant	Supérieur
Al Haouz	47,0	5,6	32,7	9,4	3,7	1,7
Chichaoua	52,9	4,8	31,0	7,0	2,7	1,6
El Kelâa des Sraghna	46,0	3,9	30,6	11,6	5,3	2,6
Essaouira	51,1	4,9	28,9	8,7	4,3	2,1
Marrakech	29,6	5,2	27,9	16,0	13,0	8,3
Rhamna	47,5	3,9	29,4	11,0	6,0	2,3
Safi	40,6	3,6	29,2	13,0	9,2	4,3
Youssoufia	47,4	3,1	28,9	11,7	6,4	2,6
Région de Marrakech-Safi	41,7	4,6	29,5	12,1	7,8	4,3

Source : RGPH2014

Concernant le niveau d'étude préscolaire, il concerne 4,6% de la population de la région avec des pourcentages au niveau préfectoral et provincial qui varient entre 3 et 5,6%. Pour le niveau primaire, la part de la population régionale ayant atteint ce niveau d'étude est de presque 3 personnes sur dix. Au niveau préfectoral et provincial la proportion de la population disposant de ce niveau est située entre 27,9% à Marrakech et 32,7% à Al Haouz.

Passant au niveau d'étude suivant, à savoir le secondaire collégial, il est détenu par 12,1% de la population de la région de Marrakech-Safi. Par préfecture et province, on remarque que les écarts commencent à se creuser entre la préfecture de Marrakech avec un part de la population de 16% et les autres provinces, notamment, la province de Chichaoua qui enregistre 7% seulement.

Si moins d'une personne sur dix de la région n'est pas arrivée à avoir un niveau d'étude secondaire qualifiant, à Marrakech cette tranche de population est de 13% et atteint à peine plus de 9% à Safi. Les autres provinces sont loin derrière avec des pourcentages de la population entre 2,7 à Chichaoua et 6,4 à Youssoufia.

S'agissant du niveau d'étude supérieur, la part de la population qui en dispose représente moins de 2 personnes parmi 20 au sein de la région de Marrakech-Safi. Une fois encore la préfecture de Marrakech arrive en pole position avec pas moins de 8% de population ayant atteint ce niveau suivi de la province Safi avec 4,3%. Les autres provinces n'arrivent guère à dépasser 2,6% dans les meilleurs des cas pour les provinces de Youssoufia et d'El Kelâa des Sraghnas.

II- ENSEIGNEMENT ET FORMATION

1-Enseignement :

Il n'échappe à personne l'importance et le rôle de l'enseignement dans le processus de développement économique et social d'un pays. Conscient de ce rôle, le planificateur national ne cesse de lui accorder une place de choix et priorité dans la politique de développement.

1-1-L'enseignement préscolaire :

L'enseignement préscolaire est ouvert aux enfants âgés de 3 ans révolus à 5 ans. Il a pour objectif général de faciliter l'épanouissement physique, le développement de son autonomie et de sa scolarisation.

- ♦ Les écoles coraniques (Msid) qui constituent la forme de scolarisation la plus répandue, elles affèrent un enseignement de type traditionnel rénové.
- ♦ Les maternelles et jardins d'enfants dont l'encadrement et l'équipement permettent d'assurer une formation basée sur les méthodes modernes.

Au niveau de la région Marrakech-Safi et durant l'année scolaire 2017-2018, l'effectif des enfants inscrits dans l'enseignement préscolaire s'est élevé à 101568 élèves dont 43,6% de filles.

On distingue au niveau de l'enseignement préscolaire entre le système traditionnel (écoles coraniques) et le système moderne.

1-1-1-Les écoles coraniques :

En 2017/2018, le nombre d'enfants inscrits dans les écoles coraniques de la région a atteint 65815 élèves. 23,8% d'entre eux sont inscrits dans les écoles coraniques relevant de la province d'al Haouz. Les filles représentent 41,0% des élèves des écoles coraniques au niveau régional. Cette proportion est inférieure à la moyenne nationale de 2 points qui est de 43,0%.

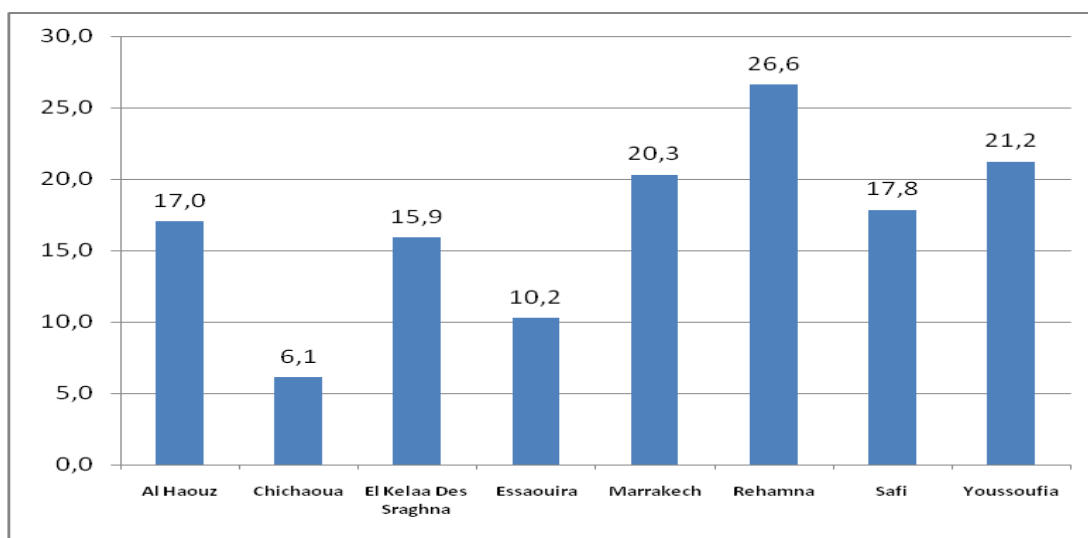
Le taux d'encadrement au niveau de ce secteur d'enseignement est de 15.3 élèves par éducateur au niveau de la région contre 17.9 élèves par éducateur au niveau national.

Tableau 1 : Effectif des éducateurs et élèves par province, dans l'enseignement préscolaire traditionnel 2017/2018

Province	Total Elèves	Féminin	Educateurs
Al Haouz	15 685	5 943	921
Chichaoua	4 171	1 123	682
El kelâa des Sraghna	8 538	3 326	537
Essaouira	6 630	2 578	647
Marrakech	9 455	4 725	466
Rhamna	7 285	3 132	274
Safi	12 334	5 366	692
Yousseoufia	1 717	766	81
Région Marrakech-Safi	15 685	26 959	4 300
Total Maroc	438738	188632	24481

Source : annuaire statistique national 2018

Graphique 1 : Taux d'encadrement par province dans l'enseignement préscolaire traditionnel



1-1-2-L'enseignement préscolaire moderne :

Tableau 2 : Effectif des éducateurs et élèves par province, dans l'enseignement préscolaire moderne 2017/2018

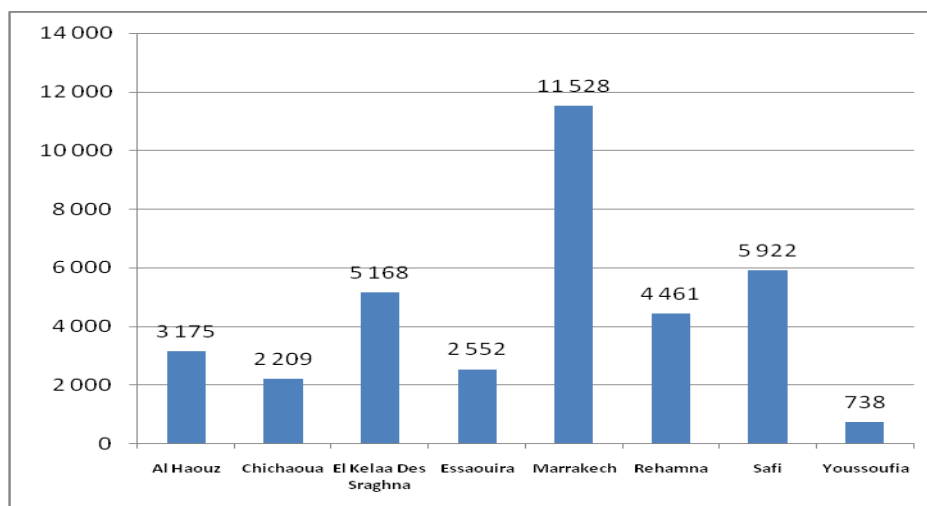
	Elèves		Educateurs
	Total	Féminin	
Al Haouz	3 175	1 590	121
Chichaoua	2 209	1 024	73
El Kelaa des Sraghna	5 168	2 471	136
Essaouira	2 552	1 203	129
Marrakech	11 528	5 642	700
Rhamna	4 461	2 145	135
Safi	5 922	2 912	329
Yousseoufia	738	347	41
Région Marrakech-Safi	35753	17 334	1 664
Total Maroc	260527	124 861	12 422

Source : annuaire statistique national 2018

Sur les 35753 élèves inscrits en 2017/2018 dans les écoles préscolaires modernes, 32.2% relèvent de la préfecture Marrakech contre seulement 2,1% de la province Youssoufia.

La part des filles dans le préscolaire moderne est estimée à 48,5% au niveau régional. Au niveau provincial, cette part est presque identique car elle varie entre 47.0% et 50.1% au niveau des différentes provinces.

Graphique 2 : Nombre d'élèves par province dans L'enseignement préscolaire moderne et publique 2017-2018



Le taux d'encadrement dans l'enseignement préscolaire moderne dans la région est estimé à 21,5 élèves par enseignant contre 21,0 au niveau national.

Tableau3 : Taux d'encadrement par province pour le préscolaire moderne 2017/2018

Province	Taux d'encadrement
Al Haouz	26,2
Chichaoua	30,3
El Kelaa des Sraghna	38,0
Essaouira	19,8
Marrakech	16,5
Rhamna	33,0
Safi	18,0
Youssoufia	18,0
Région Marrakech-Safi	21,5
Total Maroc	21,0

1-2-L'enseignement primaire :

1-2-1- L'enseignement primaire public :

Au cours de l'année scolaire 2017/2018, l'effectif des élèves au sein des établissements de l'enseignement primaire public est de 571340 élèves dont 271637 filles. Cet effectif des élèves représente 15,93% du total des élèves au niveau national.

Par milieu, Ce type d'enseignement touche inégalement les deux milieux, 71,8% des élèves de la région, dans l'enseignement primaire public, sont du monde rural dont 47,4% de filles rurales.

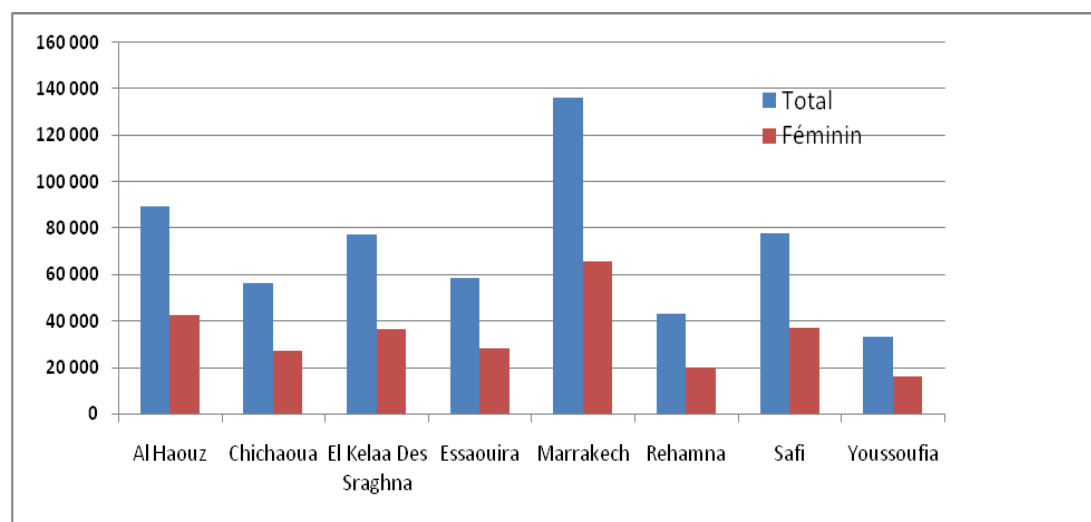
En outre, l'effectif d'élèves le plus élevé est observé dans la préfecture de Marrakech avec 23.9% des élèves inscrits dans l'enseignement primaire public contre 15. 6% de la province Al Haouz ; 13.6% de la province de Safi ; 13.5% qui relève de la province El Kelàa des Sraghna ; 10.3% de la province Essaouira ; 9.8% de la province de Chichaoua ; 7.5% de la province Rhamna et dernière position 5.8% de la province Youssoufia.

Tableau 4 : Nombre d'élèves selon les provinces Année scolaire 2017/2018

	Ensemble		Rural	
	Total	Féminin	Total	Féminin
Al Haouz	89 165	42 538	79 678	37 960
Chichaoua	56 257	26 771	49 208	23 458
El Kelaa Des Sraghna	77 112	36 251	59 692	28 076
Essaouira	58 592	27 867	49 125	23 325
Marrakech	136 515	65 592	63 437	30 114
Rhamna	42 795	20 077	31 982	14 977
Safi	77 840	36 816	52 089	24 562
Youssoufia	33 064	15 725	24 748	11 667
Région Marrakech - Safi	571 340	271 637	409 959	194 139
Total Maroc	3 587 375	1 707 164	1 987 540	939 333

Source : annuaire statistique national 2018

Nombre d'élèves selon les provinces et le sexe en 2017/2018



Nombre d'élèves selon les provinces et le milieu en 2017/2018

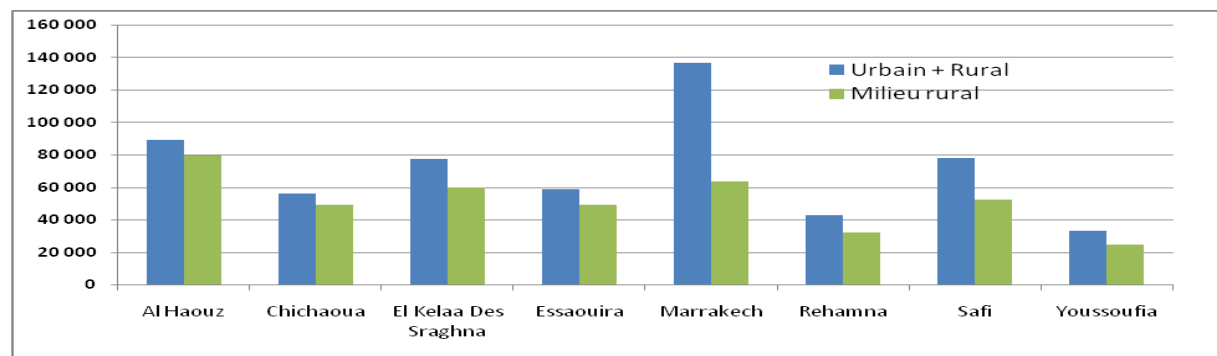


Tableau5 : Personnel enseignant par province :

	ENSEMBLE		RURAL	
	TOTAL	FEMININ	TOTAL	FEMININ
Al Haouz	3 174	1 380	2 903	1 248
Chichaoua	2 275	930	2 059	802
El Kelaa Des Sraghna	2 380	1 073	1 916	807
Essaouira	2 523	1 290	2 204	1 088
Marrakech	4 242	2 946	1 997	1 166
Rhamna	1 550	750	1 256	589
Safi	2 769	1 604	1 997	1 033
Yousseoufia	1 156	637	897	500
Marrakech - Safi	20 069	10 610	15 229	7 233
Total Maroc	129 398	64 704	81 285	34 865

Année scolaire 2017/2018

Source : annuaire statistique national 2018

Les élèves de la région sont encadrés par 20069 enseignants, soit un taux d'encadrement de 28,5 élèves par enseignant contre 27.7% élèves par enseignant au niveau national.

Tableau6 : Le taux d'encadrement par milieu et par province en 2017/2018

Province	Urbain + Rural	Rural
Al Haouz	28,1	27,4
Chichaoua	24,7	23,9
El Kelaa Des Sraghna	32,4	31,2
Essaouira	23,2	22,3
Marrakech	32,2	31,8
Rhamna	27,6	25,5
Safi	28,1	26,1
Yousseoufia	28,6	27,6
Marrakech - Safi	28,5	26,9
Total Maroc	27,7	24,5

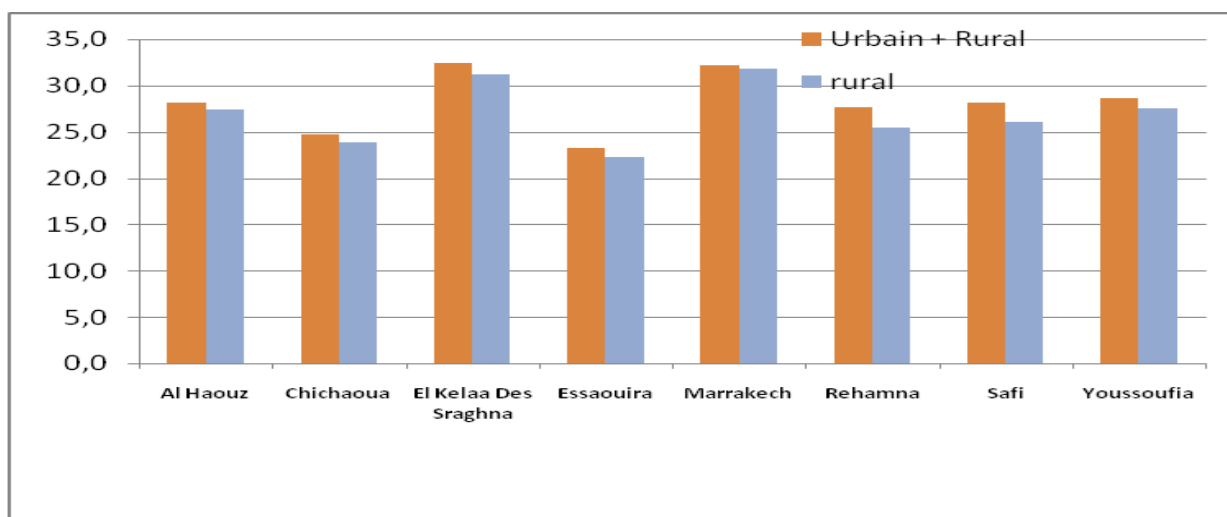
Le taux d'encadrement par milieu et par province 2017/2018

Tableau 7 : Nombre d'établissements par province 2017/2018 :

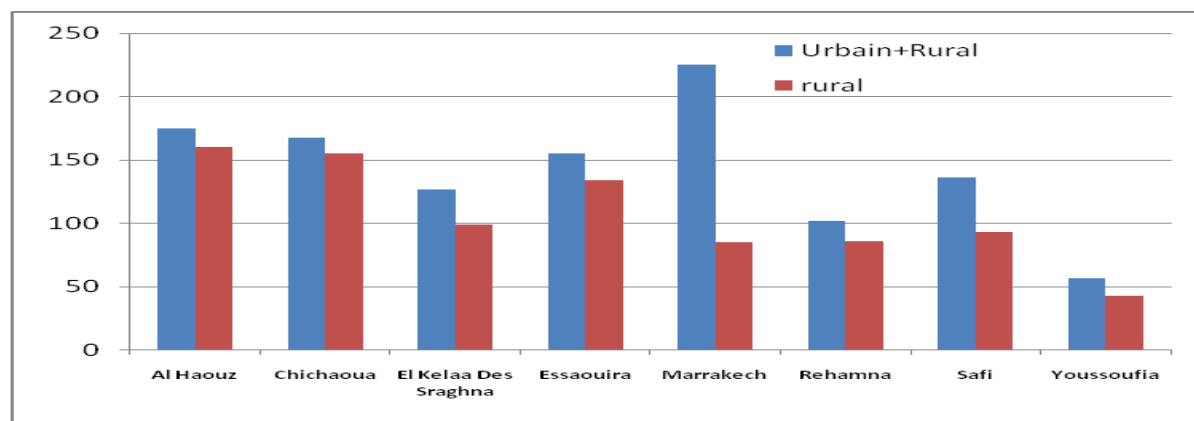
Année scolaire 2017/2018

	Etablissements		Satellites	
	Urbain+Rural	Rural	Urbain +Rural	Rural
Al Haouz	175	160	541	533
Chichaoua	168	155	501	496
El Kelaa Des Sraghna	127	99	240	231
Essaouira	155	134	518	511
Marrakech	225	85	189	182
Rhamna	102	86	243	243
Safi	136	93	282	281
Youssoufia	57	43	152	151
Marrakech - Safi	1 145	855	2 666	2 628
Total Maroc	7 721	4 736	13 104	12 908

Source : Annuaire statistique national 2018

Le nombre d'établissements dans la région de Marrakech-Safi s'élève à 1145 établissements dont 855 dans le monde rural, avec 2628 satellites ruraux parmi 2666 satellites des deux milieux.

Nombre d'établissements par province et par milieu en 2017/2018



1-2-2-L'enseignement primaire privé :

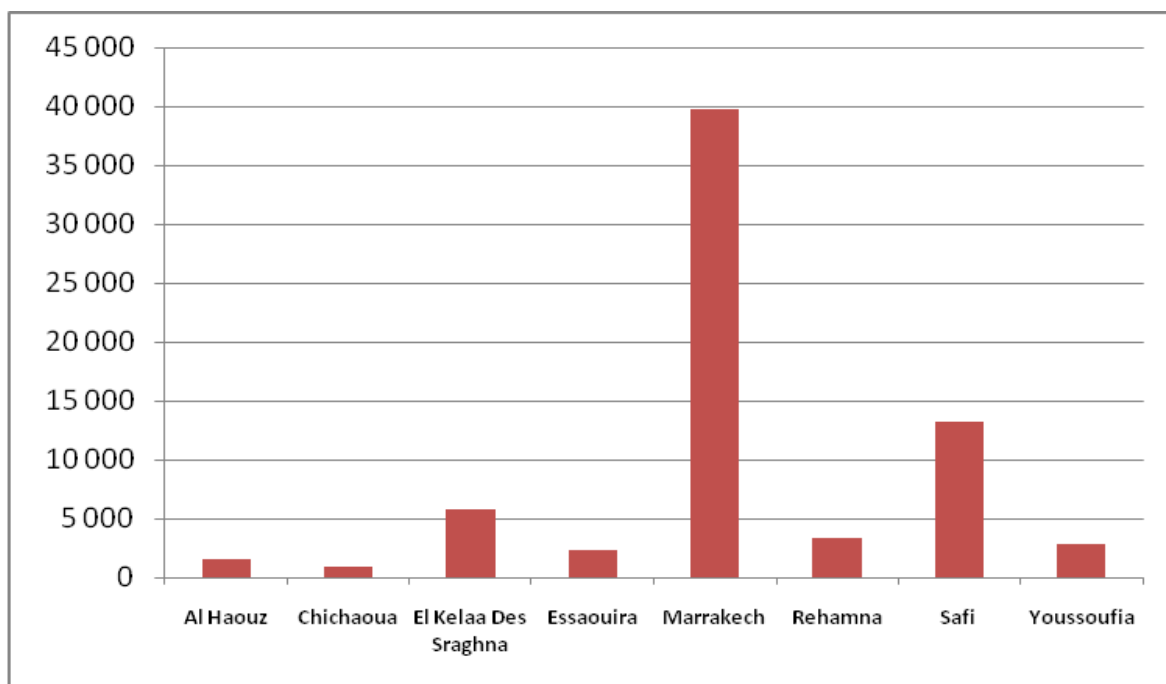
Le secteur privé au niveau régional encadre 10,9% des élèves primaire contre 16,8% au niveau national. Ils sont répartis sur 253 établissements. Il est à signaler que la majorité des élèves qui sont inscrits au cycle de l'enseignement primaire privé se trouvent dans la préfecture de Marrakech, soit 57.1% de l'ensemble des élèves de la région, et rien que 1.3% dans la province de Chichaoua.

Tableau 8 : Nombre d'élèves et d'établissements privés par province 2017/2018

	Total d'élèves	Féminin	Établissements d'établissement
Al Haouz	1 493	685	6
Chichaoua	897	438	5
El Kelaa Des Sraghna	5 723	2 629	18
Essaouira	2 307	1 100	14
Marrakech	39 724	19 223	140
Rhamna	3 310	1 585	13
Safi	13 241	6 283	48
Youssoufia	2 870	1 389	9
Marrakech - Safi	69 565	33 332	253
Total Maroc	722 284	344 403	3 121

Source : annuaire statistique national 2018

Nombre d'élèves d'enseignement primaire privé par province 2017/2018



1-3-L'enseignement secondaire collégial :

1-3-1-L'enseignement secondaire collégial public :

L'infrastructure régionale en collèges publics est prépondérante dans la campagne avec 136 établissements contre seulement 104 en milieu citadin, soit respectivement une répartition de 43.3% contre 56.7%.

La répartition par rapport au niveau national n'est que de 9.1% dans les villes alors qu'elle est un peu plus élevée dans la campagne soit 16.4%.

Tableau9 : Etablissements selon les provinces Année 2017/2018

	Ensemble		Milieu rural	
	Etablissements	Dont annexes	Collèges	Annexes
Al Haouz	26	-	21	-
Chichaoua	20	-	16	-
El Kelaa Des Sraghna	28	2	17	2
Essaouira	28	1	20	1
Marrakech	66	-	22	-
Rhamna	19	-	12	-
Safi	37	-	20	-
Youssoufia	16	-	8	-
Marrakech - Safi	240	3	136	3
Total Maroc	1 977	32	830	27

Source : annuaire statistique national 2018

Tableau 10 : Nombre d'élèves selon les provinces

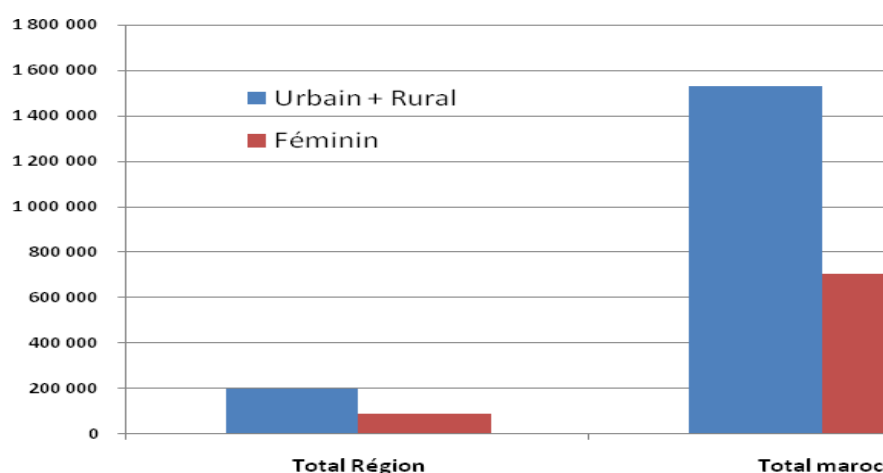
Année 2017/2018

	Urbain + Rural		Milieu rural	
	Total	Féminin	Total	Féminin
Al Haouz	23 962	9 605	16 342	6 286
Chichaoua	13 212	5 266	8 344	3 138
El Kelaa Des Sraghna	25 272	10 949	14 020	5 761
Essaouira	18 117	7 104	10 453	3 842
Marrakech	62 753	29 856	18 907	8 370
Rhamna	14 078	5 961	7 614	2 871
Safi	29 772	13 309	12 518	4 931
Youssoufia	9 589	4 269	4 579	1 816
Marrakech - Safi	196 755	86 319	92 777	37 015
Ensemble	1 529 119	704 074	538 363	227 535

Source : annuaire statistique national 2018

L'enseignement secondaire collégial reçoit, en 2017/2018, 196755 élèves dans au niveau régional. Selon le sexe, les filles représentent 43.9% au niveau régional contre 46.0% au niveau national. Par province, 3 élèves de la région sur quatre sont inscrits dans les provinces de Marrakech, Safi, El Kelaa Des Sraghna et à Al Haouz.

Nombre d'élèves collégial par sexe au niveau régional et national 2017/2018



La part des filles des deux milieux urbain rural, est de 47.6% dans la préfecture de Marrakech, 44.7% dans la province Safi, 44.5% dans la province Youssoufia, 43.3% dans la province d'El Kelaa Des Sraghna, 42.3% dans la province de Rhamna, 40.1% dans la province Al Haouz, 39.9% dans la province Chichaoua et 39.2% dans la province Essaouira.

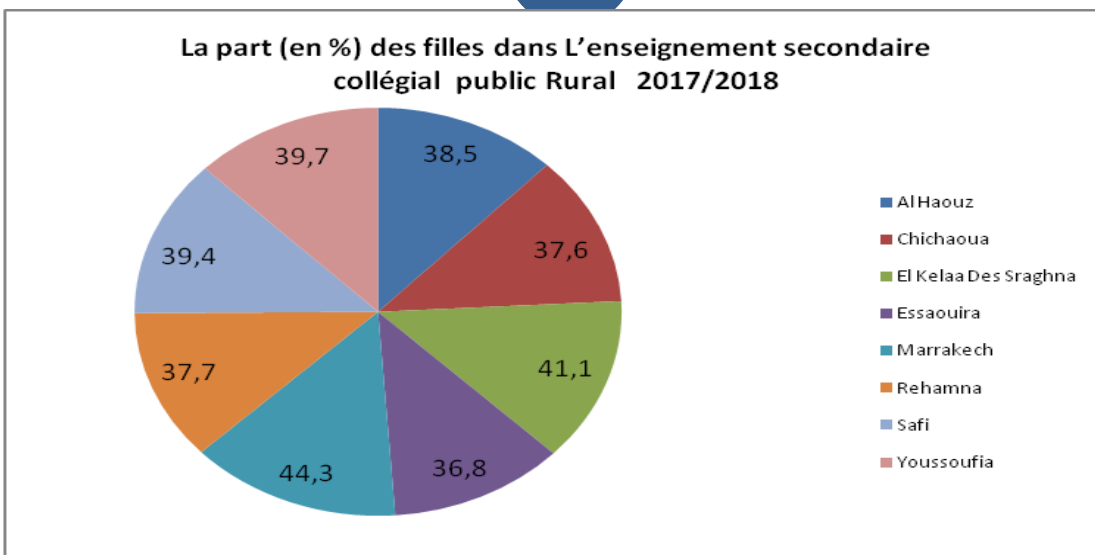


Tableau11 : Personnel enseignant par province :

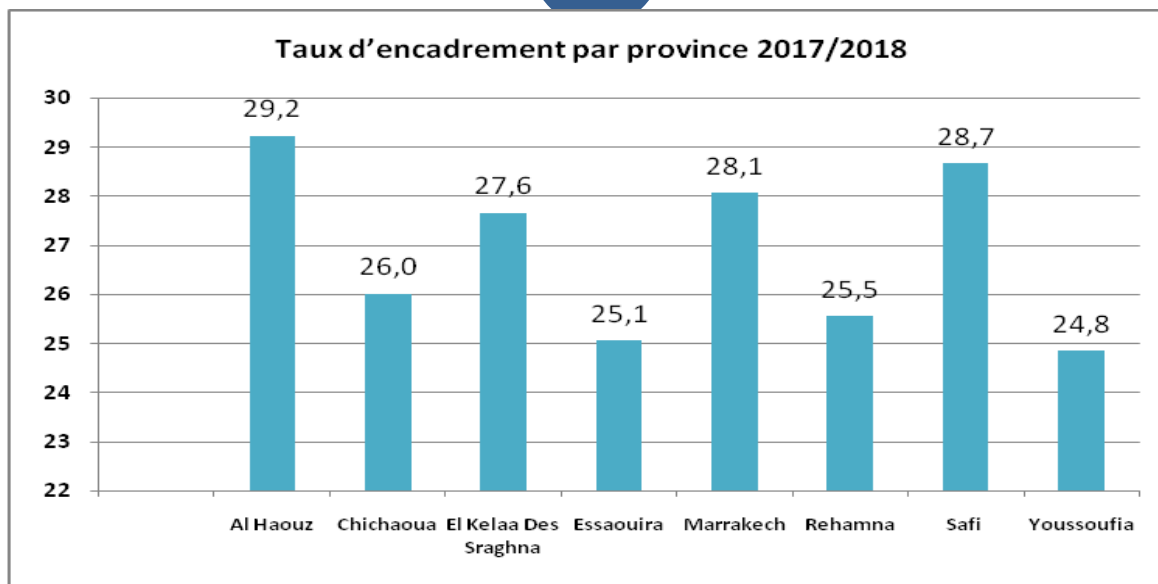
Année 2017/2018

	Urbain + Rural		Milieu rural	
	Total	Féminin	Total	Féminin
Al Haouz	820	232	566	158
Chichaoua	508	149	318	90
El Kelaa Des Sraghna	914	271	532	141
Essaouira	723	244	436	139
Marrakech	2 236	1 131	633	310
Rhamna	551	209	309	102
Safi	1 039	475	427	177
Youssoufia	386	144	176	53
Région Marrakech - Safi	7 177	2 855	3 397	1 170
Total Maroc	57 961	24 086	20 765	7 186

Source : annuaire statistique national 2018

Tableau12 : Taux d'encadrement pour l'enseignement secondaire Collégial public 2017/2018

Province ou préfecture	Taux d'encadrement
Al Haouz	29,2
Chichaoua	26,0
El Kelaa Des Sraghna	27,6
Essaouira	25,1
Marrakech	28,1
Rhamna	25,5
Safi	28,7
Youssoufia	24,8
Région Marrakech - Safi	27,4
Total Maroc	26,4



Le taux d'encadrement au niveau régional s'élève à 27,4 élèves par enseignant en 2017/2018 contre 26,4% élèves par enseignant au niveau national. Il est à signaler que 39,8% des enseignants au niveau régional sont des femmes, alors qu'au niveau national il atteint 41,6%.

1-3-2-L'enseignement secondaire collégial privé :

L'effectif des élèves qui suivent des études durant l'année 2017/2018, au sein des collèges privés a atteint 15821 élèves dont 7723 filles. Ces élèves sont répartis dans 129 établissements.

Les élèves qui suivent l'enseignement collégial privé au niveau de la région constituent 10,0% de l'ensemble des élèves de ce type d'enseignement au niveau national.

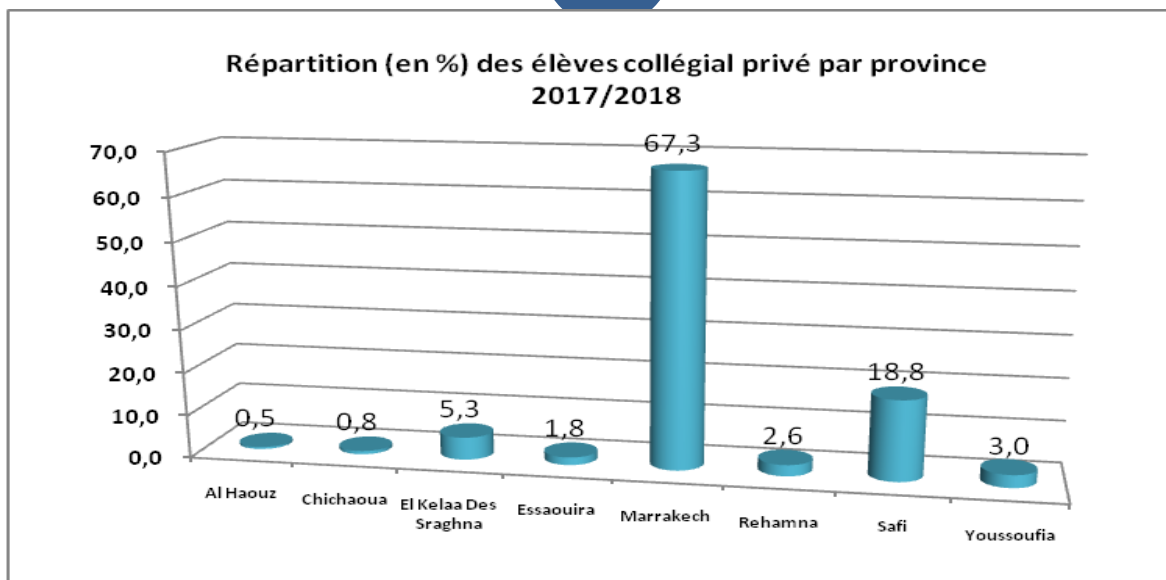
Il est à noter que l'enseignement collégial privé est faiblement sollicité. En effet, la part des élèves inscrits au privé durant l'année 2017/2018, ne représente que 7,4% de l'ensemble des élèves du secondaire collégial de la région.

Tableau 13 : Nombre d'élèves de l'enseignement secondaire privé par province et par sexe

Année 2017/2018

Province	Etablissements	Elèves	
		Total	Féminin
Al Haouz	2	74	42
Chichaoua	3	122	49
El Kelaa Des Sraghna	8	834	439
Essaouira	3	288	128
Marrakech	88	10 648	5 172
Rhamna	3	415	193
Safi	19	2 968	1 466
Youssoufia	3	472	234
Marrakech - Safi	129	15 821	7 723
National	1 445	158 601	76 469

Source : Annuaire Statistique National 2018



1-4-1-L'enseignement secondaire qualifiant :

1-4-1-1-L'enseignement secondaire qualifiant public :

Le cycle de l'enseignement secondaire qualifiant public a assuré, en 2017/2018, la scolarisation de 104511 élèves dont 49,1% sont de sexe féminin. Le nombre d'établissement abritant ces élèves atteint 125 établissements dont 43 établissements en milieu rural.

**Tableau14 : Etablissements d'enseignement secondaire qualifiant public
par province et par milieu**

Année 2017/2018

Province	Urbain + Rural		Milieu rural	
	Etablissements	Dont annexes	Etablissements	Dont annexes
Al Haouz	13	1	7	1
Chichaoua	11	-	7	-
El Kelaa Des Sraghna	18	-	11	-
Essaouira	9	-	2	-
Marrakech	40	-	7	-
Rhamna	10	-	4	-
Safi	17	-	3	-
Youssoufia	7	-	2	-
Marrakech - Safi	125	1	43	1
Ensemble	1 207	11	347	7

Source : annuaire statistique national 2018

La région représente 11,4% de l'ensemble des élèves inscrits au niveau national. Par province, la préfecture de Marrakech accueille le plus grand nombre d'élèves (37,2%) et de lycées (32%).

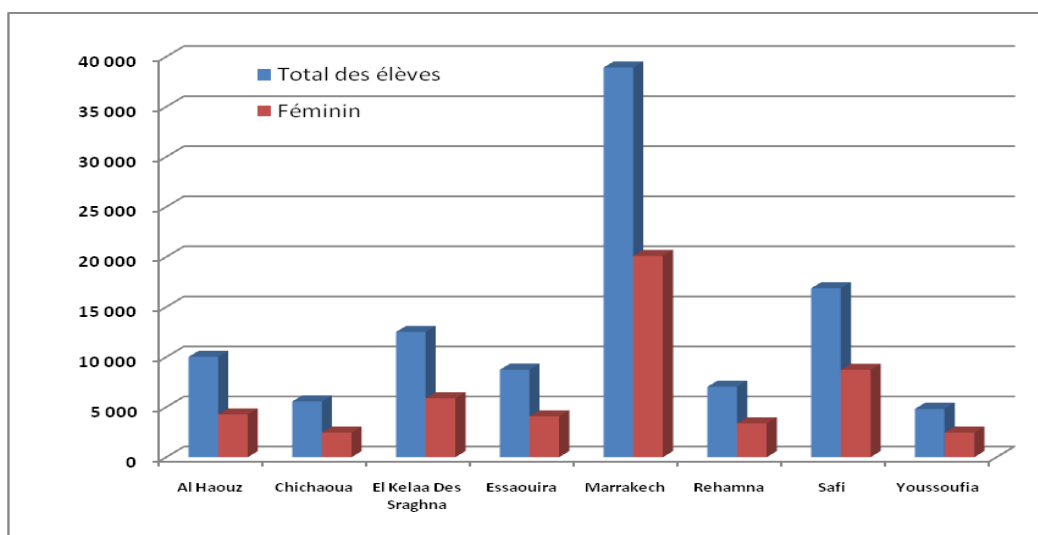
Tableau15 : Nombre d'élèves dans l'enseignement secondaire qualifiant Public par province et par milieu

Année 2017/2018

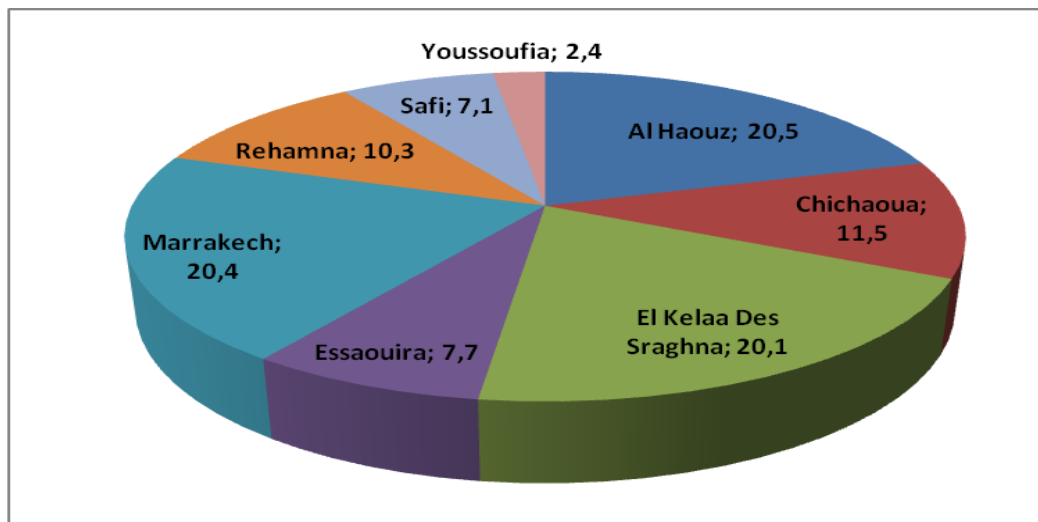
Province	Urbain + Rural		Milieu rural	
	Total	Féminin	Total	Féminin
Al Haouz	10 018	4 259	4 910	1 996
Chichaoua	5 569	2 464	2 761	1 144
El Kelaa Des Sraghna	12 512	5 880	4 833	2 107
Essaouira	8 736	4 071	1 845	843
Marrakech	38 929	20 101	4 889	2 444
Rhamna	7 041	3 383	2 479	1 068
Safi	16 875	8 714	1 702	807
Youssoufia	4 831	2 454	576	246
Marrakech - Safi	104 511	51 326	23 995	10 655
Ensemble	917 492	463 087	163 675	75 669

Source : annuaire statistique national 2018

Elèves dans l'enseignement secondaire qualifiant public par province et par sexe 2017-2018



Répartition géographique (en%) des lycéens du milieu Rural public 2017-2018 :



1-4-1-2-L'enseignement secondaire qualifiant privé :

Les élèves de l'enseignement secondaire qualifiant privé représentent seulement 7,1% des élèves du secondaire qualifiant de la région, soit un effectif de 7928 élèves dont 48.2% sont de sexe féminin.

Rapporté au niveau national, l'effectif des élèves du secteur privé de l'enseignement secondaire qualifiant au niveau de la région représente 8,8%.

L'analyse par province montre que Marrakech prédomine le plus grand nombre d'établissements secondaire qualifiant privé 81,3% soit un effectif de 52 établissements, Contre seulement 6 établissements à Safi ,3 à El Kelàa Des Sraghna et 2 à Rhamna.

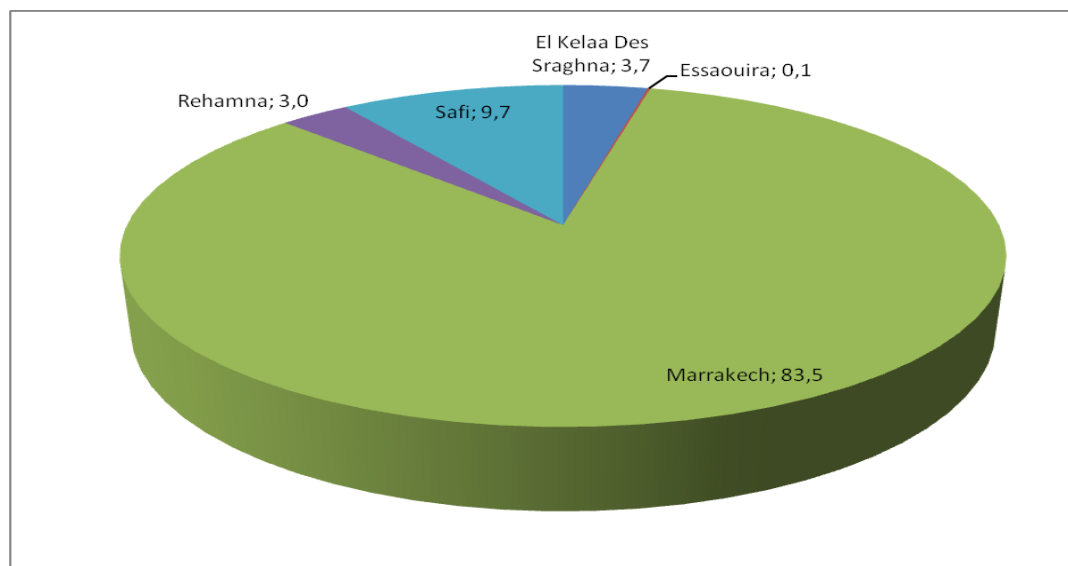
Tableau 16 : Etablissements et élèves dans l'enseignement secondaire Qualifiant privé par province

Année 2017/2018

	Etablissements	Total	Féminin
Al Haouz	-	-	-
Chichaoua	-	-	-
El Kelàa Des Sraghna	3	291	134
Essaouira	1	9	2
Marrakech	52	6 618	3 124
Rhamna	2	239	152
Safi	6	771	407
Yousseoufia	-	-	-
Région Marrakech - Safi	64	7 928	3 819
Total National	814	90 166	43 322

Source : annuaire statistique national 2018

Répartition géographique (en%) des lycéens du secondaire qualifiant privé 2017-2018



1-4-1-3- Candidats présents et admis aux examens du baccalauréat :

Les candidats présents aux examens du baccalauréat ont atteint 36725 candidats dont 49,5% sexe féminin.

Ces derniers représentent 10,4% des candidats aux examens du baccalauréat au niveau national.

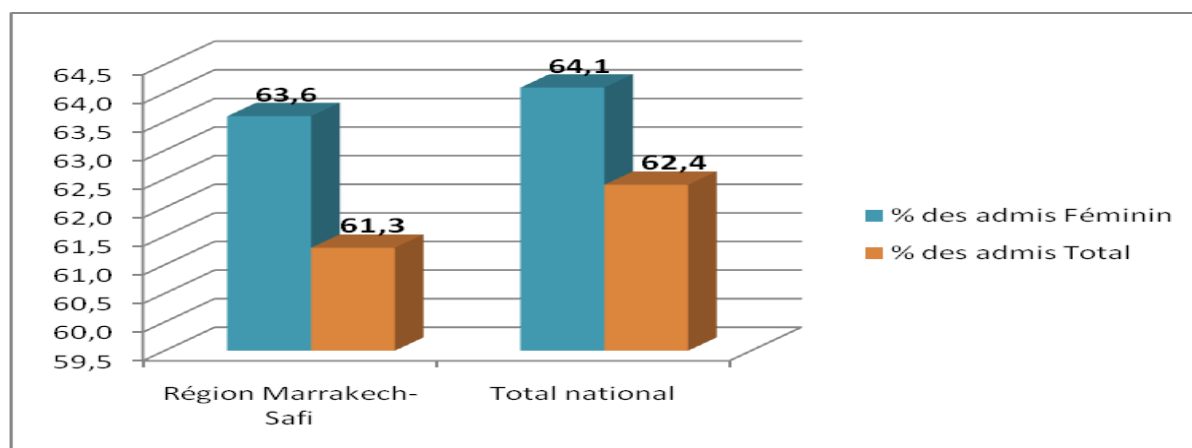
Les candidats admis aux examens du baccalauréat représentent 61,3% de l'ensemble des candidats, dont 51,4% de sexe féminin, contre 53,1% au niveau national.

**Tableau17 : Candidats présents et admis aux examens du baccalauréat 2017
Année 2017/2018**

Année 2017	Candidats présents		Candidats admis			
	Total	Féminin	Total	Féminin	Total	Féminin
Académie						
Marrakech-Safi	36 725	18 172	22 502	11 560	61,3	63,6
National	352 303	182 053	219 761	116 626	62,4	64,1

Source : annuaire statistique national 2018

**Des admis aux examens du baccalauréat au niveau régional et national
par sexe en 2017/2018 (%)**



1-5-1-Enseignement supérieur :

1-5-1-1-Enseignement supérieur public :

L'Université Cadi Ayyad (UCA) est l'un des états d'enseignement supérieur du Maroc, créée en 1978. L'UCA compte actuellement 13 établissements.

Tableau 18 : Nombre d'étudiants de l'UCA par établissement 2017/2018

Année 2017/2018	Total		Etrangers
	Total	Féminin	Total
L'Université Cadi Ayyad			
Faculté Al-Logha Al Arabia	1 666	665	35
Faculté des Lettres et Sciences Humaines	17 412	8 479	82
Faculté des Sciences Juridiques Economiques et	29 618	13 185	220
Faculté de Médecine et de Pharmacie	3 340	2 053	147
Faculté des Sciences et Techniques Guéliz-	2 463	1 360	94
Faculté des Sciences Es-Semlalia-Marrakech	11 117	4 777	220
Ecole Supérieure de Technologie Safi	1 068	577	20
Ecole Nationale des Sciences Appliquées	969	443	44
Ecole Nationale des Sciences Appliquées Safi	737	400	34
Faculté Polydisciplinaire - Safi	7 051	3 897	10
(*) ENCG Marrakech	1023	642	30
Ecole Supérieure de Technologie Essaouira	1 029	541	2
ENS Marrakech	423	170	-
Total Région Marrakech - Safi	77916	37189	938
Total Maroc	820 430	400 087	11 439

(*) Ne fait pas partie de l'UCA

Source : annuaire statistique national 2018

L'Université Cadi Ayyad reçoit 77916 étudiants en 2017/2018 dont 47,7% sont de sexe féminin. Il est à noter que 1.2% des étudiants de la région sont de nationalité étrangère.

La faculté des sciences juridiques, économiques et sociales abrite l'effectif le plus important (38%) des étudiants, soit 29618 étudiants.

Le taux d'encadrement régional s'élève à 48,9 étudiants par professeur contre 58,8 étudiants par professeur au niveau national. Il est à signaler que 23,8% des professeurs universitaires de la Région sont de sexe féminin (26,8% au niveau National).

Répartition des étudiants de l'UCA par faculté 2017/2018

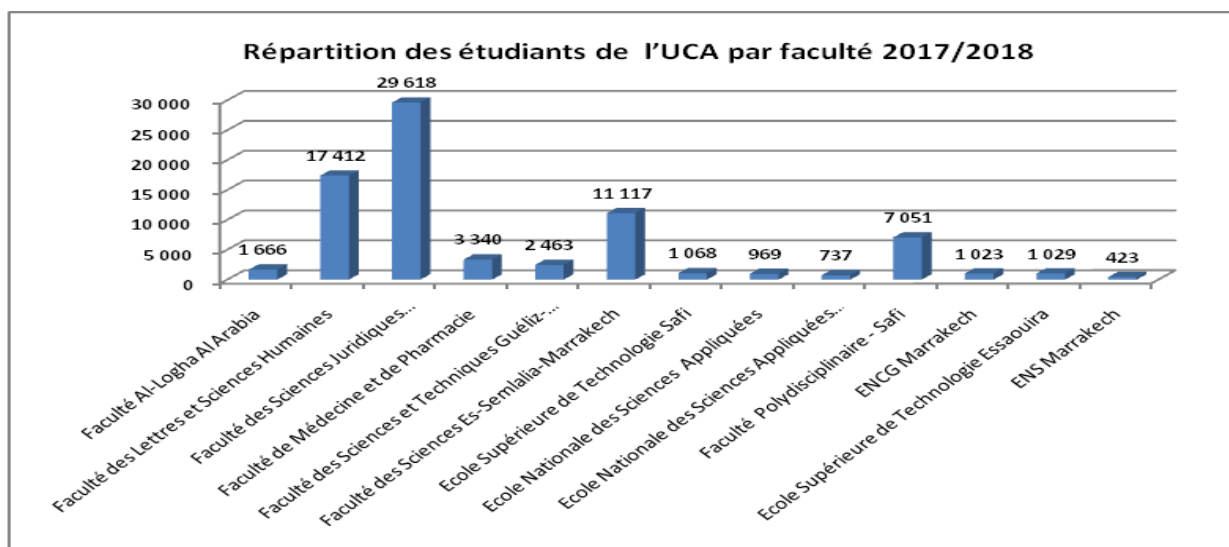


Tableau 19 : Personnel enseignant permanent de l'UCA par grade :

Année 2017/2018	M.A. : Maitre-assistant	P.A. : Professeur assistant	P.H. : Professeur habilité	P.E.S. : Professeur de L'enseignement supérieur	Total	Dont Féminin
Université Cadi Ayyad Marrakech	...	514	176	755	1 594	380
Total des universités Nationales	2	4396	2172	6368	13 954	3740

Source : annuaire statistique national 2018

1-5-1-2-Enseignement supérieur privé

L'enseignement supérieur privé dans la région assure l'enseignement de 1368 étudiants. Cet enseignement est assuré par 210 enseignants.

Ce type d'enseignement ne représente que 1,7% dans l'ensemble de l'enseignement supérieur de la région.

	Personnel enseignant permanent	Nombre d'étudiants	Nouveau inscrits
Marrakech	210	1368	1417
Maroc	1808	36441	10623

Source : annuaire statistique national 2017

1-6-Formation professionnelle :

La formation professionnelle permet d'une part la satisfaction des besoins des entreprises pour améliorer leurs performances et leurs compétitivités, et d'autre part la qualification des populations et leur promotion sociale.

L'effectif des stagiaires de différentes spécialités est de l'ordre de 40124 stagiaires, il représente 10,1% des stagiaires au niveau national.

Selon les niveaux de formation, on note la prédominance des deux cycles technicien spécialisé et technicien (37,1% et 30,7%). Il est suivi par la branche qualification (22,7%) et enfin par le cycle de la spécialisation (9,5%).

L'analyse par province montre que 56,6% des stagiaires secteur public sont concentrés dans la préfecture de Marrakech.

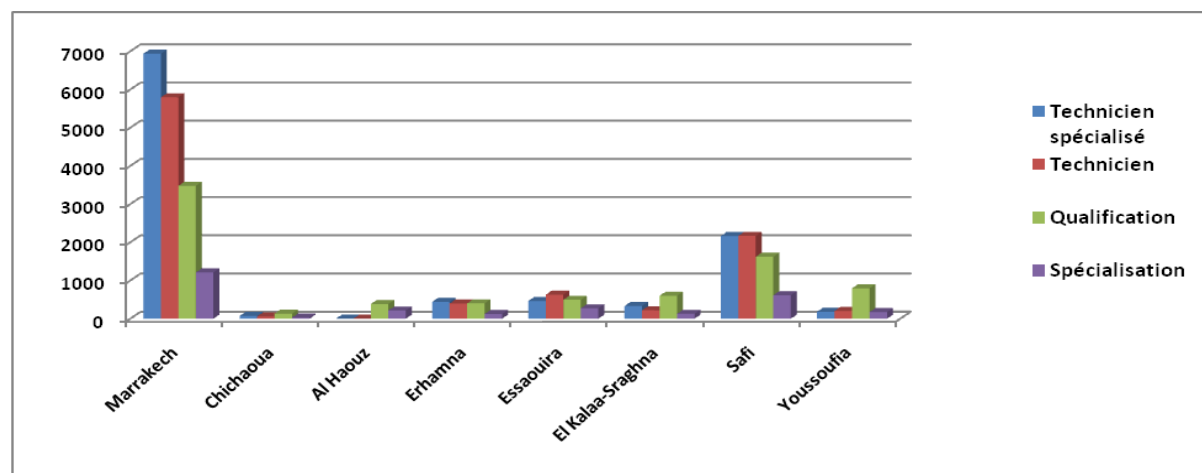
Tableau 21 : Effectif des stagiaires dans le secteur public par niveau et par province

Année 2017/2018

	Global différentes	Technicien	Technic	Qualifica	Spécialisa
Marrakech	17 426	6939	5796	3479	1212
Chichaoua	300	73	60	134	33
Al Haouz	600	385	215
Rhamna	1 363	441	397	402	123
Essaouira	1 863	465	629	496	273
El Kalaa-Sraghna	1 284	333	221	601	129
Safi	6 572	2166	2169	1623	614
Youssoufia	1 359	183	206	797	173
Marrakech - Safi	30 767	10 600	9 478	7 917	2 772
Maroc	319765	118 405	91 452	73 058	36 850

Source : annuaire statistique national 2018

Effectif des stagiaires dans le secteur public par niveau et par province 2017/2018



1-7-La formation pédagogique :

Les établissements de la formation pédagogique de la région ont assuré, en 2017/2018, la formation de 3803 enseignants, toutes catégories confondues. Cet effectif représente 18,6% de l'ensemble des enseignants formés au niveau national.

Les enseignants du primaire représentent 72,6% de l'ensemble des enseignants stagiaires en 2017/2018.

Tableau 22 : Effectif des professeurs stagiaires par catégorie

Année 2017/2018

	Stagiaires des professeurs du primaire	Formation des professeurs du secondaire qualifiant	Professeurs agrégés
Marrakech -Safi	2 760	885	158
Maroc	12456	7552	436

Source : annuaire statistique national 2018

2 – La Santé

En s'inscrivant dans l'optique des objectifs millénaire du développement, le Maroc déploie des efforts allouables pour atteindre les recommandations fixées pour les différentes cibles. En matière de santé, le pays

1. Infrastructure sanitaire

Une structure sanitaire diversifiée....

A l'image des autres régions du Maroc, la région Marrakech-Safi est dotée d'une structure sanitaire diversifiée hôpitaux, centres de santé urbains, centres de santé ruraux, et dispensaires.

Jusqu'au janvier 2018, la région dispose de :

- 17 hôpitaux soit 11% des hôpitaux de la nation, d'une capacité hospitalière de 3687 lits.
- 114 dispensaires ruraux, ce qui correspond à une part de 15% de l'ensemble nationale.
- 94 centres urbains (11%) dont 15 assurant la prise en charge des accouchements.
- 128 centres ruraux (18%) dont 61 avec module accouchement.

Infrastructure sanitaire de la région Marrakech-Safi (Janvier 2018)

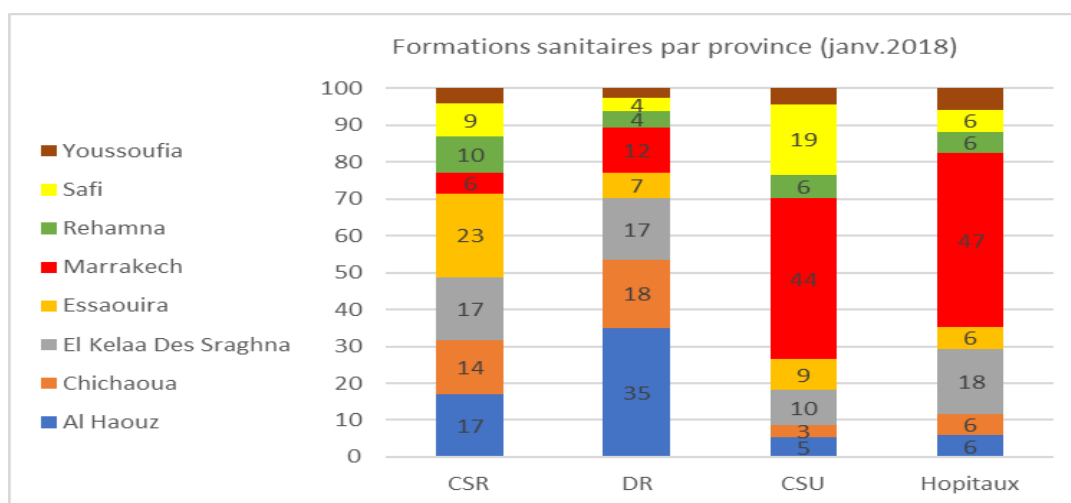
	CSR-2*	CSR	DR	CSU-2*	CSU	Hôpitaux
Marrakech - Safi	61	167	114	15	79	17
Total	411	859	764	157	674	158

Source : annuaire national 2018 *Centre avec module accouchement

La répartition des formations sanitaires varie d'une province à l'autre, et par milieu de résidence.

Au milieu urbain, c'est la province de Marrakech qui s'accapare de la part de lion comptant 47% des hôpitaux de la région et 44% des centres de santé urbains.

Les dispensaires et les centres de formations ruraux, quant à eux, se concentrent principalement dans la province de Haouz avec des parts respectives de 35% et 17%.



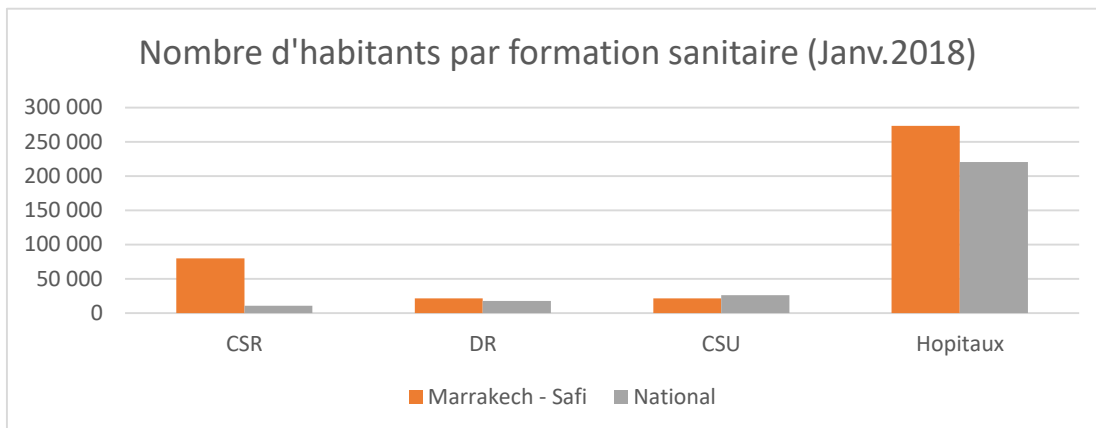
Source : Annuaire Regionale de Marrakech 2018

...Et un milieu rural défavorisé

Le nombre d'habitants par formation sanitaire s'accroît en passant du milieu urbain au milieu rural, les habitants par centres de santé ruraux et les dispensaires dépassent de loin les seuils enregistrés au niveau national. Le nombre d'habitants par centre de santé ruraux de la région Marrakech-Safi avoisine

les 80 000 Hab/CSR contre environ 10 500 Hab/CSR au niveau national. De même, les dispensaires de la région atteignent 21 477 Hab/dispensaire, contre 17 397 Hab/dispensaire au niveau national.

La capacité hospitalière de la région épouse celle de la nation, soit 1259 Hab/lit contre 1373 Hab/lits respectivement.



Source : *Annuaire Regionale de Marrakech 2018*

2. Cadres de santé :

Un manque aigu des compétences de la santé pour la région de Marrakech-Safi en 2017

La région de Marrakech-Safi souffre d'une pénurie notable des cadres de la santé, elle compte, en 2017, environ 2400 médecins partagé équitablement entre les secteurs privé et public, soit 5,2 médecins par 10 000 habitants, se positionnant ainsi au-dessous du seuil national (6,7 médecins par 10 000 habitants).

Aussi, l'iniquité de la répartition géographique des compétences de santé au sein du royaume, se montre flagrante. Pour mettre en exergue cette disparité, prenons l'exemple de la région de Rabat-Kénitra, qui se veut proche en densité de population à celle de la région Marrakech-Safi (4 719 478 habitants et 4 643 728 respectivement), et dont le taux de couverture est de 11,4 médecins par 10 000 habitants.

Pour ce qui est des infirmiers, leur nombre s'élève à 2688 en janvier 2018, soit 5,6 infirmiers pour 10 000 habitants.

Nombre de cadres de santé par 10 000 habitants

	National	Marrakech-Safi	Rabat-Kenitra
Nombre de médecins par 10 000	6,7	5,2	11,4
Nombre des infirmiers par 10 000 (janv. 18)	5,8	5,8	6,1

Source : *Annuaire national 2018*

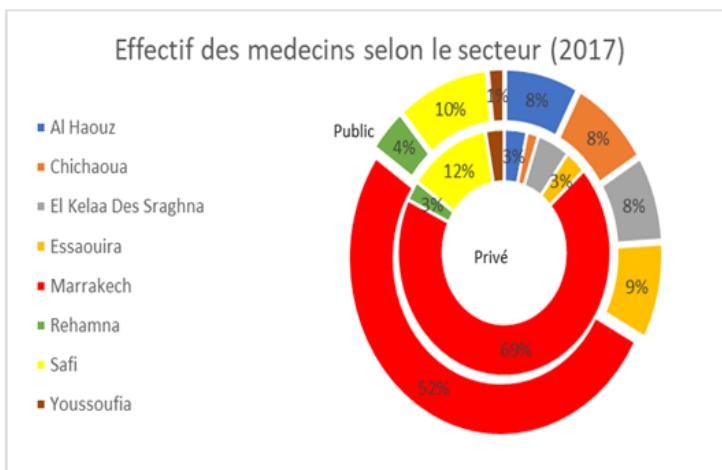
De ce fait, et à l'image du royaume, la région de Marrakech-Safi marquant un taux de 10,9 médecins et infirmiers par 10 000 habitants, demeure au-dessous du seuil fixé par les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (minimum 23 médecins et infirmiers pour 10 000 habitants).

... Et une réparation géographique mal équilibrée du personnel médical au sein de la région de Marrakech-Safi

Les médecins des deux secteurs privé et public, ont tendance à se concentrer dans la province de Marrakech qui atteint un taux de 10,6 médecins par 10000. Ceci exposera certes, la majorité de population de la région à une difficulté d'accès aux soins médicaux les plus indispensables.

Effectif des médecins par province et par secteur (2017) Médecins par 10 000 habitants par province

	Méd /10 000 hab
Marrakech - Safi	5,2
Al Haouz	2,2
Chichaoua	3,2
El Kelâa des Sraghna	2,7
Essaouira	3,1
Marrakech	10,6
Rehamna	2,4
Safi	3,8
Youssoufia	2,1

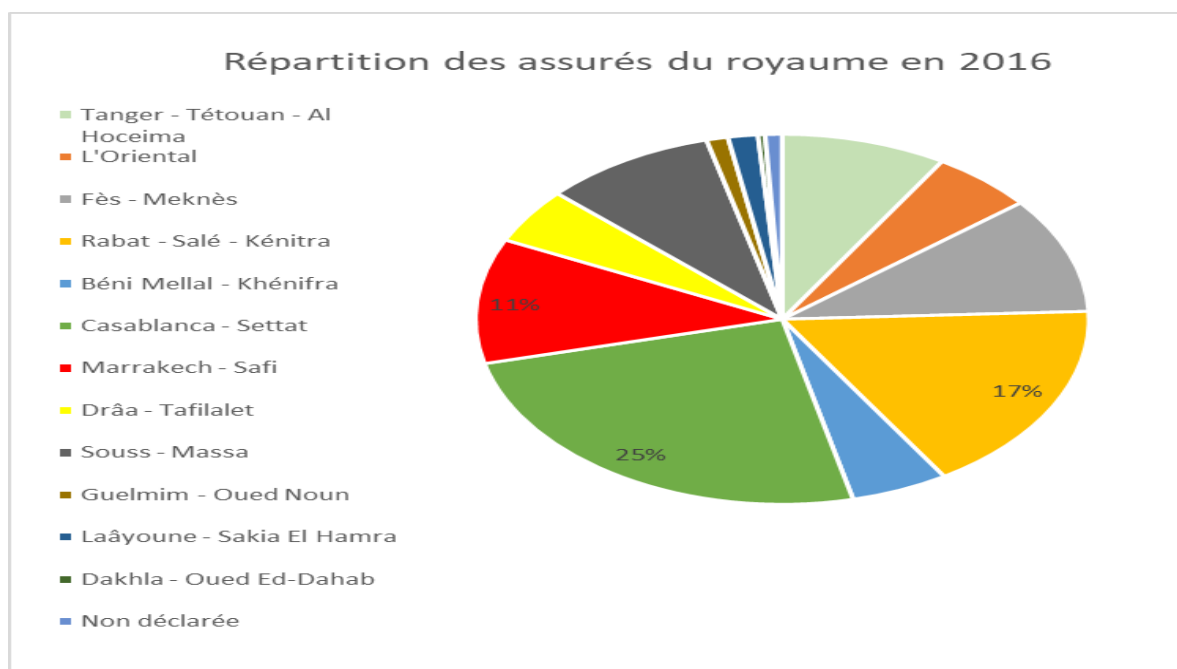


Source : Annuaire national 2018

Source : Annuaire Regionale de Marrakech 2018

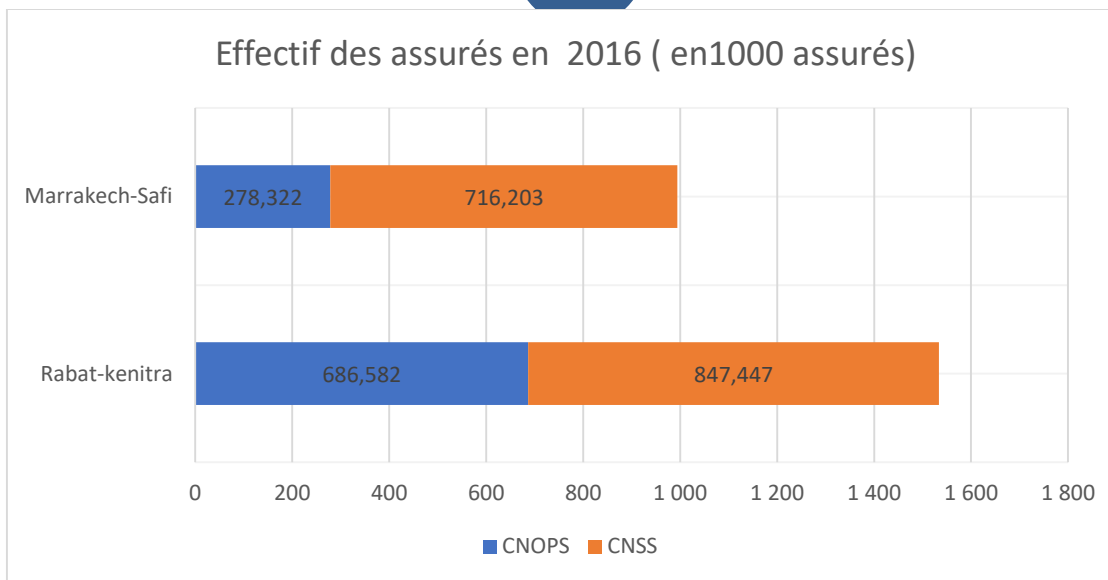
3. Prévoyance sociale :

Les affiliés en assurance maladie obligatoire de la région Marrakech-Safi, ont atteint un effectif de 965 mille en 2016, soit 11% des affiliés du royaume. Ainsi la région de Marrakech-Safi se positionne directement après Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kenitra.



Source : Annuaire Regionale de Marrakech 2018

Au sein de la région Marrakech-Safi, seulement 21,4% de la population est assurée, contre un taux de 31,5% pour la région de Rabat-Kenitra. Ce chiffre est attribuable principalement au dynamisme du secteur privé. En effet les assurés CNSS constituent 72% des assurés de la région, tandis que les assurés CNOPS se contentent de 28%.



Source : Annuaire Regionale de Marrakech 2018

3 – La justice

3.1 - Cadres du secteur de la justice

La région Marrakech-Safi est doté d'un appareil judiciaire riche est diversifié. En 2017, elle compte 1066 avocats, et 297 experts judiciaires dont la grande part est inscrite à la cour d'appel de Marrakech.

Répartition des cadres de la justice de la région Marrakech-Safi 2017

	Interprètes	Experts judiciaires	Copistes	Notaires	Avocats	Adouls	Huissiers de justice
Marrakech	17	241	46	149	834	177	91
Safi	2	56	34	26	232	110	41
Marrakech-Safi	19	297	80	175	1066	287	132
Ensemble	287	3343	688	1705	12 212	2944	1419

Source : Annuaire national 2018

3.2 - Les tribunaux et les cours d'appel administratifs

En 2017, Les affaires levées aux tribunaux administratifs ont atteint 5486, dont 46% enregistrées, 44% jugées et 10% en instance.

Par nature d'affaire, 24% sont des affaires d'abus de pouvoir, 14% des affaires référées, et 10% des affaires d'impôts et recouvrement de créances de trésor.

Pour ce qui est des affaires levées aux cours d'appels administratives, elles sont au nombre de 6439 affaires, 41% enregistrées, 35% jugées, 24% en instance.

Les affaires d'impôts et recouvrement de créances de trésor constituent 3% des affaires levées aux cours d'appel de la région, les affaires d'expropriation et les affaires référées 2%.

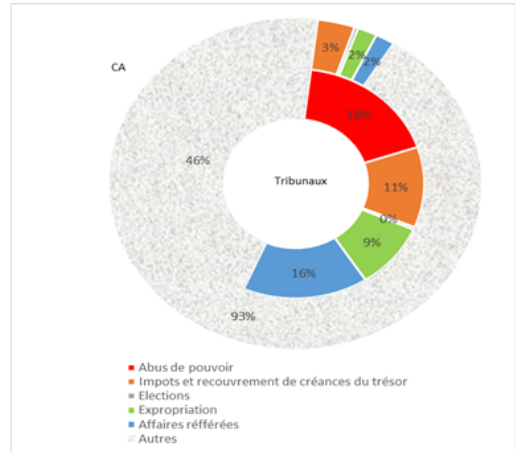
Les tribunaux administratifs, et les cours d'appel de la région traitent, respectivement, environ 8,8% et 25% des affaires administratives de la nation.

Affaires levées aux tribunaux et cours d'appel administratifs (2017)

Affaires levées aux tribunaux et cours

D'appel par nature d'affaire

		Total	Dont:					
			Abus de pouvoir	Impôts et recouvrement de créances du trésor	Elections	Expropriation	Affaires référées	
Tribunaux	Affaires enregistrées	National	28 341	3 511	3 337	97	3 058	7 345
		Région	2 395	436	266	10	235	423
	Affaires jugées	National	28 131	3 299	3 131	110	3 268	7 532
		Région	2 543	432	280	6	258	424
	Affaires en instance	National	6 072	1 165	1 457	27	249	161
		Région	548	114	77	4	16	14
Cours d'appel	Affaires enregistrées	National	10 519		1 929	80	1 359	1 038
		Région	2 619		351	39	159	195
	Affaires enregistrées	National	10 236		1 727	76	1 536	1 010
		Région	2 258		232	35	143	152
	Affaires enregistrées	National	4 773		1 144	8	602	98
		Région	1 562		246	6	132	80



Source : Annuaire Regionale de Marrakech 2018

3.3 - Tribunaux

3.3.1 - Tribunaux et cours d'appel commerciaux

Le nombre des affaires levées aux tribunaux de commerce de la région en 2017, s'élève à 22 288 sur 284 264 au niveau national, soit un équivalent de 8% .47% des affaires sont enregistrées, 46% jugées, et seulement 5% en instance.

Les cours d'appel de commerce ont traité, quant à eux, 5655 affaires répartis comme suit :

40% pour les affaires enregistrées, 43% pour les jugées, et 17% pour les affaires en instance.

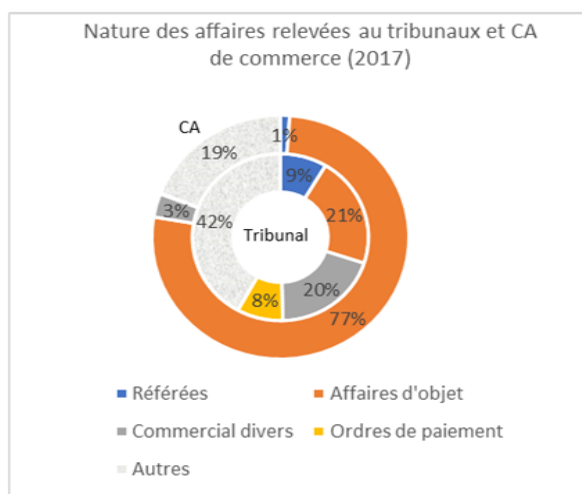
La cours d'appel de commerce de la région Marrakech-Safi, accueille environ 20% des affaires

Présentées aux cours d'appel du royaume.

La majorité des affaires de commerce levées aux tribunaux et aux cours d'appels de commerce, sont d'ordre d'affaires d'objet. En effet, cette catégorie constitue respectivement 21% et 77% des affaires levées aux tribunaux de commerce et des cours d'appels de commerce au cours de l'année 2017.

Affaires levées aux tribunaux et cours d'appel de commerce (2017)

		Total	Dont:				
			Référées	Affaires d'objet	Commercial divers	Ordres de paiement	
Tribunaux	Affaires enregistrées	National	132 968	10 919	28 683	5 709	9 367
		Région	10 400	944	1 990	1 897	946
	Affaires jugées	National	134 596	10 731	29 518	5 720	9 367
		Région	10 785	930	2 092	2 128	946
	Affaires en instance	National	16 700	1 024	12 444	1 710	-
		Région	1 103	39	702	324	-
Cours d'appel	Affaires enregistrées	National	11 027	825	7 470	1 155	109
		Région	2 277	33	1 721	78	2
	Affaires enregistrées	National	11 545	838	7 855	1 240	94
		Région	2 406	28	1 800	60	1
	Affaires enregistrées	National	5 343	287	4 137	549	65
		Région	972	5	805	38	2



Source : Annuaire Regionale de Marrakech 2018

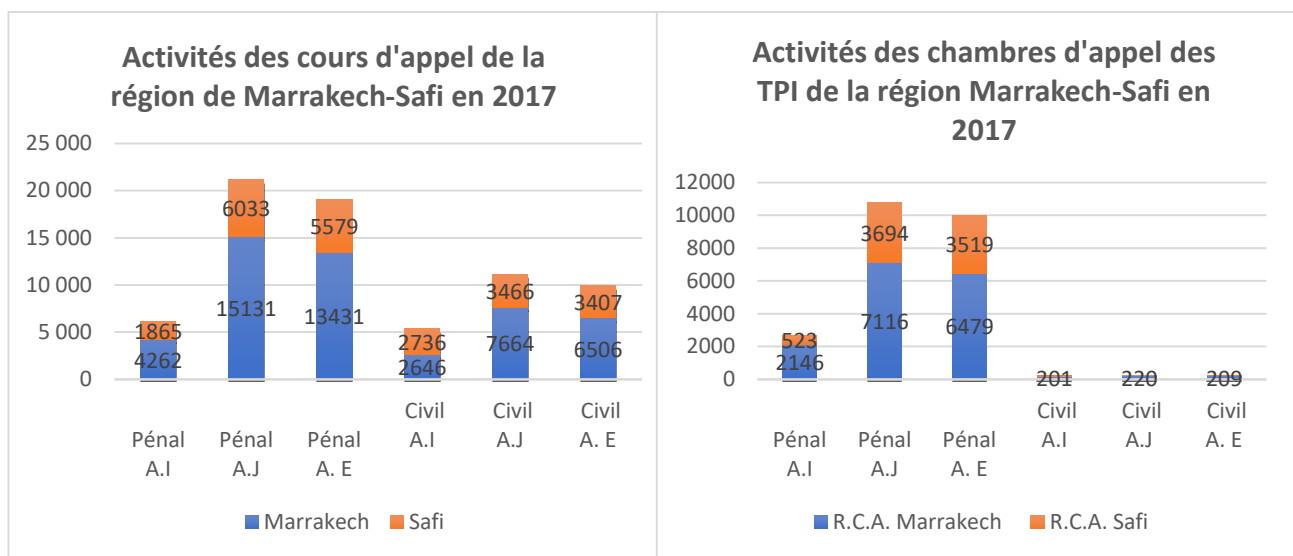
3.3.2 - Cours d'appels, et chambres d'appels des TPI (tribunaux de première instance)

Relativement aux cours d'appel, la région Marrakech-Safi en compte 2 sur l'ensemble des 21 existantes au niveau national. Le nombre d'affaires traitées au niveau de la région représente en 2017, 11%, 12%, et 12% respectivement des affaires enregistrées, jugées et en instance dans l'ensemble des cours d'appel du Royaume.

Les affaires pénales dans la région ont atteint 46 301, dont 46% sont des affaires jugées, 41% enregistrées, et 13% des affaires en instance. D'autre part, le nombre d'affaires civiles a atteint 26 524 affaires, dont 42% affaires jugées, 38% enregistrées, tandis que les 20% restants sont des affaires en instance.

Dans le cas des chambres d'appel des tribunaux de première instance, on note 23477 affaires pénales contre seulement 669 civiles. Et à l'image des cours d'appels, la grande part des affaires des chambres d'appels sont des affaires jugées, suivies des affaires enregistrées, et en dernier rang, les affaires en instance.

Dans l'ensemble, la région Marrakech-Safi enregistre plus d'affaires d'ordre pénal que civil.

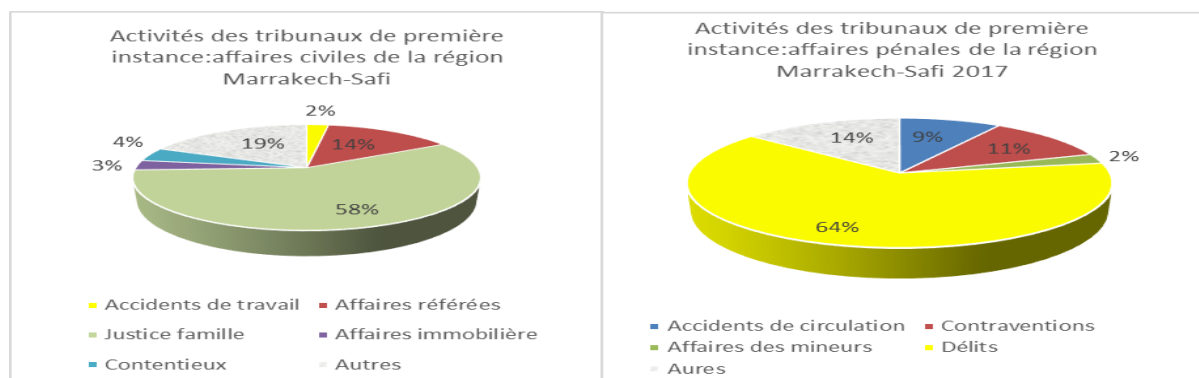


Source : Annuaire Regionale de Marrakech 2018

3.3.3 - Tribunaux de première instance :

En 2017, les affaires pénales et civiles auprès des tribunaux de première instance, ont atteint respectivement 246 514 et 281 312 affaires. Soit respectivement 13% et 11% rapportés à l'ensemble des affaires levées aux tribunaux de première instance de la nation.

La grande part des affaires pénales, revient aux délits, qui constituent 64% des affaires relevées au TPI de la région. Cependant les affaires de justice familiale, restent les principaux procès des affaires civiles de la région avec 58%.



Source : Annuaire Regionale de Marrakech 2018

4 – La jeunesse et sports

4.1- Activités et loisirs

4.1.1- Jardins d'enfants :

En 2017, la Région de Marrakech-Safi, compte 36 établissements de garde d'enfants supervisés par le Ministère de la jeunesse et des sports, soit 9,5 des établissements du royaume.

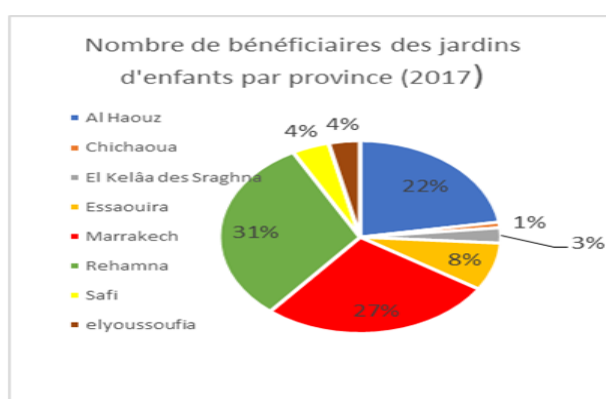
Ces derniers accueillent environ 11 742 bénéficiaires répartis entre les différentes provinces avec des proportions variables. On retrouve en tête Rhamna, Marrakech et Al Haouz avec respectivement 33%, 27%, et 22%.

Cependant le nombre des formateurs demeure insuffisant (133 enfants par formateur).

Par rapport à 2016, le nombre de jardins d'enfants a reculé de deux unités. Pour ce qui est du nombre de bénéficiaires et de jardinières ils sont restés inchangés.

Jardins d'enfants en 2017 par province

	Nombre de bénéficiaires		Nombre des jardinières		Nombre d'établissements
	activités normales	Activités de réinsertion	Fixe	aide	
Marrakech-Safi	1613	10129	18	70	33
Al Haouz	206	2435	1	7	3
Chichaoua	111	-	1	6	2
El Kelâa des Sraghna	146	155	3	6	4
Essaouira	86	864	3	6	4
Marrakech	213	2947	3	15	6
Rehamna	584	3072	2	15	5
Safi	159	344	4	8	6
Elyoussoufia	108	312	1	7	3



Source : Annuaire Regionale de Marrakech 2018

4.1.2- Foyers féminins

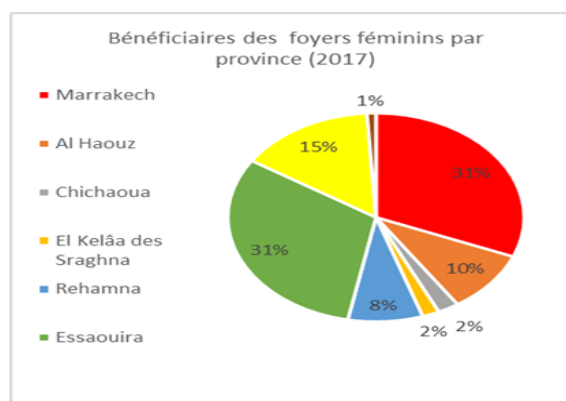
D'autre part, l'Etat veille également à intégrer les femmes dans les programmes de développement et à les inciter à contribuer à diverses activités culturelles et sociales.

Dans ce contexte, le ministère de la Jeunesse et des Sports compte en 2017, 19 foyers féminins au profit de 16 148 femmes (dont 31% pour chacun de Marrakech et Essaouira), supervisés par 67 formateurs.

Les provinces de Safi et Marrakech, ont réduit leur nombre d'établissements d'une unité par rapport à l'année qui précède. Tandis que le nombre des bénéficiaires et des formatrices se sont accrus de 15,5% et 17,5% respectivement, en comparaison à 2016.

Foyers féminins par province (2017)

	Nombre de bénéficiaires		Nombre des formatrices		Nombre d'établissements
	activités normales	Activités de réinsertion	Fixe	aide	
Marrakech-Safi	975	15173	15	52	19
Marrakech	427	4604	2	10	1
Al Haouz	39	1507	1	2	-
Chichaoua	33	340	1	3	3
El Kelâa des Sraghna	55	245	2	8	3
Rehamna	106	1211	1	5	2
Essaouira	108	4915	2	9	3
Safi	145	2257	5	8	3
Elyoussoufia	62	94	1	7	4
Ensemble	13286	92341	243	761	299



Source : Annuaire national 2018

Source : Annuaire Regionale de Marrakech 2018

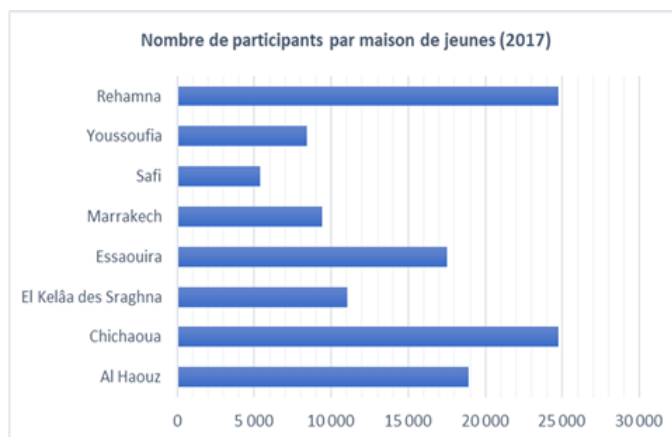
4.1.3- Maisons de jeunes

D'un autre côté, la région contient 47 maisons de jeunes (8% des établissements du royaume), avec 533 481 participants, dont environ 203 552 participent à des activités de rayonnement. En revanche, le nombre de participants par établissement varie d'une province à l'autre, soit 24 739 à Chichaoua contre 5404 à Safi.

Activités des maisons de jeunes en 2017

	Total	Activités normales	Activités de rayonnement	Nombre d'établissements
Marrakech - Safi	533 481	329 929	203 552	47
Al Haouz	94 575	52 499	42 076	5
Chichaoua	49 477	32 584	16 893	2
El Kelâa des Sraghna	55 109	36 084	19 025	5
Essaouira	69 973	39 447	30 526	4
Marrakech	94 088	54 995	39 093	10
Safi	70 258	49 752	20 506	13
Youssoufia	50 489	31 966	18 523	6
Rehamna	49 512	32 602	16 910	2
Ensemble	5 622 758	3 500 885	2 122 368	613

Source : Annuaire national 2018



Source : Annuaire Regionale de Marrakech 2018

4.1.4- Installation sportives selon la province 2016

Quant aux sports et loisirs, la stratégie poursuivie vise à élargir la base des installations sportives qui permettrait d'accueillir le plus grand nombre de jeunes.

La région dispose de 64 installations sportives dont 20 installations sont implantées à Marrakech.

37 de ces installations sont des centres socio-sportifs de proximité intégrée (C.S.S.P.I), 14 sont des salles omnisports, 6 des pistes d'athlétisme, 4 des terrains en gazon synthétique, 2 piscines couvertes, et un grand stade.

La répartition par province est inéquitable, à titre d'exemple la province de Safi Youssoufia et Rhamna, manquent d'assez d'équipements sportifs.

Installations sportives de la région Marrakech-Safi (2016)

	Salles Omnisports	Piscines Couvertes	Pistes d'Athlétisme	Terrains en Gazon Synthétique	Grands stades	C.S.S.P.I(1)	Total
Marrakech-Safi	14	2	6	4	1	37	64
Al Haouz	1	-	1	-	-	4	6
Chichaoua	2	-	-	-	-	6	8
El Kelâa des Sraghna	1	-	-	-	-	7	8
Essaouira	1	1	-	1	-	5	8
Marrakech	6	1	3	1	1	9	21
Rhamna	1	-	1	1	-	-	3
Safi	1	-	1	1	-	2	5
Youssoufia	1	-	-	-	-	4	5

(1) Centre socio-sportif de proximité intégrée Source : Annuaire national 2018

4.2- Activité cinématographique

Quant à l'activité cinématographique, la région dispose de 4 salles de cinéma centrées sur Marrakech, le nombre de sièges a atteint environ 5 150 sièges avec un revenu annuel de 11 483 millions de dirhams en 2017 contre 8354 millions de DH en 2016.

5 - Entraide nationale :

La région de Marrakech-Safi dispose d'une multitude de centres sociaux qui visent l'amélioration du niveau de vie des classes sociales défavorisées, à travers la création des centres d'éducation et de formation, des centres de formation professionnelle, et des établissements de protection sociale.

Centres sociaux de la région Marrakech-Safi (2017)

	Encadrants	Centres	Bénéficiaires
Centres d'éducation et de formation	536	179	15 091
Centres de formation professionnelle	57	11	1089
Etablissements de protection sociale	1712	176	33 370

Source : *Annuaire nationale 2018*

C. SECTEURS PRODUCTIFS

1 - L'agriculture :

Le secteur de l'agriculture est l'un des piliers de l'économie régionale. En effet, près de 42.49% de la main d'œuvre de la région travaille dans ce secteur selon l'enquête nationale sur l'emploi 2017.

Toutefois ce secteur est confronté à plusieurs problèmes, à savoir : l'aridité du climat, la faible structuration des eaux d'irrigation et la salinisation des terres agricoles, ce qui limite le développement d'une agriculture moderne à un haut rendement.

1.1-Les superficies cultivées :

Superficies cultivées en céréales et légumineuses par province (ou préfecture) durant la campagne agricole 2016-2017 (en 1000 Ha)

Province ou préfecture	Blé dur	Blé tendre	Orge	Mais	Légumineuses	Total
Al haouz	32,4	12	54,4	0,3	0,3	99,4
Chichaoua	4,1	40,9	60,5	-	2,4	107,9
El keâa des Sraghna	63,8	76,6	84,5	0,1	0,5	225,5
Essaouira	14,2	24,7	151	14	2,4	206,3
Marrakech	30,5	46,9	23	0,1	0,7	101,2
Rhamna	38,1	92,9	99,2	0,2	0,6	231,0
Safi	33,5	52,8	68	48,5	11,2	214,0
Yousseoufia	26	66,7	95,6	-	0,5	188,8
Total Région	242,6	413,5	636,2	63,2	18,6	1374,1
National	1087,8	2296,4	2001,5	130,6	305,5	5821,8

Source : *Annuaire Statistique Nationale 2018*

Au titre de la campagne agricole 2016-2017, la superficie cultivée en céréales et légumineuses au niveau de la région Marrakech-Safi a atteint 1 374 100 hectares, représentant ainsi 23,6% de la superficie nationale cultivée (5 821 800 hectares).

En comparaison avec la campagne agricole 2015-2016, cette superficie a enregistré une augmentation de 1,42% (1 374 100 hectares en 2016-2017 au lieu de 567 600 en 2015-2016).

Cette augmentation est attribuée à la hausse notable des superficies cultivées en céréales et surtout en orge de 2,13% et du blé tendre de 1.34%. (Dont les superficies étaient de 202 900 hectares pour l'orge et 176 100 hectares pour le blé tendre en 2015-2016 contre 636 200 hectares pour l'orge et 413 500 hectares pour le blé tendre en 2016-2017).

Par province, nous relevons que la province de Rhamna s'accapare de 16,81% des superficies cultivées en céréales et légumineuses, suivi de la province d'El kelâa des Sraghna avec 16.41% des superficies cultivées puis la province de Safi avec 15.57% des superficies cultivées et la province d'Essaouira avec 15.01%. (avec une superficie de 231 000 hectares pour la province de Rhamna, 225 500 hectares pour la province d'El kelâa des Sraghna, 214 300 hectares pour la province de Safi et 206 300 hectares pour la province d'Essaouira.

1.1.1-Cultures céréalières :

Productions et superficies des principales céréales par province (ou préfecture) durant la campagne agricole 2016-2017

Province ou préfecture	Blé dur		Blé tendre		Orge		Maïs		Total	
	Prod (1000qx)	Sup (1000Ha)	Prod (1000qx)	Sup (1000Ha)	Prod (1000qx)	Sup (1000Ha)	Prod (1000qx)	Sup (1000Ha)	Prod (1000qx)	Sup (1000Ha)
Al Haouz	559,2	32,4	199,0	12,0	824,4	54,4	4,5	0,3	1587,1	99,1
Chichaoua	13,6	4,1	211,0	40,9	260,9	60,5	-	-	485,5	105,5
El Kelâa des Sraghna	1071,7	63,8	1155,7	76,6	441,5	84,5	1,6	0,1	2670,5	225,0
Essaouira	154,2	14,2	236,3	24,7	1688,2	151,0	70,0	14,0	2148,7	203,9
Marrakech	560,3	30,5	542,4	46,9	284,8	23,0	1,2	0,1	1388,7	100,5
Rhamna	231,3	38,1	464,9	92,9	399,1	99,2	4,2	0,2	1099,5	230,4
Safi	554,2	33,5	937,4	52,8	358,2	68,0	313,0	48,5	2162,8	202,8
Youssofia	139,8	26,0	435,4	66,7	452,2	95,6	-	-	1027,4	188,3
Total région	3284,3	242,6	4182,1	413,5	4709,3	636,2	394,5	63,2	12570,2	1355,5
National	21990,8	1087,8	48917,4	2296,4	24664,6	2001,5	1224,0	130,6	96796,8	5516,3

Source : *Annuaire Statistique Nationale 2018*

La céréaliculture occupe au niveau de la région Marrakech-Safi une superficie de 1 355 500 hectares assurant une production de 12 570 200 de quintaux en 2016-2017.

En comparaison avec la campagne agricole précédente, cette superficie a enregistré une augmentation notable de l'ordre de 1,41%. (560 900 hectares en 2015-2016 avec une production de 3 983 000 quintaux).

La production de l'orge a atteint 4 709 300 quintaux soit 37,46% de la production régionale en céréales.

Le blé tendre prend la deuxième place en ordre d'importance. Sa production est évaluée à 4 182 100 quintaux, représentant ainsi 33.26% de la production régionale.

Quant à la production du blé dur, elle a atteint 3 284 100 quintaux, soit 26.12% de la production régionale.

Par province, la province d'El kelâa représente 21,24% de la production régionale, suivie de la province de Safi avec 17.2%, la province d'Essaouira avec 17,09%, la province d'El Haouz avec 12,62%, la préfecture du Marrakech avec 11,04%, la province de Rhamna avec près de 8,74%, la province d'El Youssofia avec 8,17%, et en dernier lieu la province de Chichaoua avec 3,86% de la production totale régionale.

1.1.2-Légumineuses alimentaires

La culture des légumineuses par province (ou préfecture) Campagne agricole 2016-2017

Province ou préfecture	Fèves		Petit-pois		Pois chiches		Lentilles		Total	
	Sup (1000Ha)	Prod (1000qx)	Sup (1000Ha)	Prod (1000qx)	Sup (1000Ha)	Prod (1000qx)	Sup (1000Ha)	Prod (1000qx)	Sup (1000Ha)	Prod (1000qx)
Al Haouz	0,2	2,6	0,1	1,0	-	-	-	-	0,3	3,6
Chichaoua	1,1	13,2	1,3	14,3	-	-	-	-	2,4	27,5
El Kelâa des Sraghna	0,3	4,3	0,2	2,5	-	-	-	-	0,5	6,8
Essaouira	0,2	0,9	2,2	9,5	-	-	-	-	2,4	10,4
Marrakech	0,3	3,6	-	-	-	-	0,4	0,6	0,7	4,2
Rhamna	0,2	0,6	-	-	-	-	0,4	5,0	0,6	5,6
Safi	5,5	28,0	1,9	9,7	2,0	12,0	1,4	8,4	10,8	58,1
Youssofia	0,4	1,6	0,1	0,4	-	-	-	-	0,5	2,0
Marrakech - Safi	8,2	54,8	5,8	37,4	2,0	12,0	2,2	14,0	18,2	118,2
National	131,3	933,8	36,9	253,6	43,3	435,0	42,7	281,5	254,2	1903,9

Source : *Annuaire Statistique Nationale 2018*

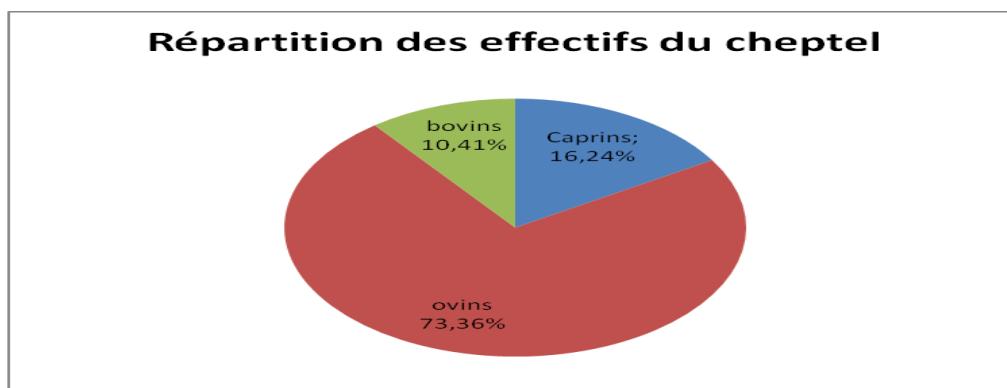
Durant la campagne agricole 2016-2017, la région du Marrakech – Safi a réalisé une production de 118 200 quintaux de légumineuses dont 49,15% relève de la province de Safi suivi de la province de Chichaoua avec 23,26% de la production régionale en légumineuses.

Par type de légumineuses, la culture des fèves occupe la première position dans la région. Elle représente 46,36% de la totalité de la production des légumineuses.

En deuxième position vient la culture des petit-pois avec 31.64% de la production régionale en légumineuses.

1.2-L'élevage :

1.2.1-Effectif du cheptel



L'élevage constitue l'une des sources les plus importantes des revenus de la population rurale de la région, l'effectif de cheptel est de l'ordre de 5 026 000 têtes et représente 17.35 % de l'effectif total à l'échelle nationale.

Cette activité se caractérise par la prédominance du cheptel ovin qui représente 73.36% du cheptel régional, suivie de l'élevage des caprins avec 16.24% et enfin l'élevage des bovins avec 10.41% du cheptel régional

Effectif du cheptel par province (ou préfecture) En milliers de têtes en 2017

Province ou préfecture	Caprins	Ovins	Bovins	Total
Al Haouz	180,2	258,1	59,1	497,4
Chichaoua	149,9	514,6	51,4	715,9
El Kelâa des Sraghna	39,3	452,9	102,9	595,1
Essaouira	278,7	454,7	69,3	802,7
Marrakech	35,4	321,3	30,9	387,6
Rhamna	77,5	773,6	76,8	927,9
Safi	14,4	538,6	103,1	656,1
Youssoufia	40,6	373,1	29,6	443,3
Total région	816,0	3686,9	523,1	5026,0
National	5741,3	19863,8	3364,0	28969,1

Source : Annuaire Statistique Nationale 2018

Par rapport à l'ensemble de la nation, la région Marrakech-Safi dispose de : 14.21% des caprins, 18.56% des ovins et 15.55% des bovins.

Cet effectif se concentre en majeure partie dans la province de Rhamna avec 927 900 têtes, soit 18.46%, suivie de la province d'Essaouira avec 802 700 têtes, soit 15.97% , la province de Chichaoua avec 715 900 têtes, soit 14.24% , la province de Safi avec 656 100 têtes, soit 13.05%, la province d'El kelâa avec 595 100 têtes, soit 11.84%, la province d'El Haouz avec 497 400 têtes, soit 9.89%, suivie de la province d'El Youssoufia avec 443 300 têtes, soit 8.82%, et enfin la préfecture de Marrakech qui produit 387 600 têtes, soit 7.71%, du cheptel régional .

L'élevage des ovins prédomine au niveau de la province de Rhamna avec près de 21% du total de la région, suivie de la province de Safi avec 14.60%, la province de Chichaoua avec 13.96%, La province d'Essaouira avec 12.33%, la province d'El Kelâa avec 12.28%, la province d'El Youssoufia avec 10.12%, la préfecture du Marrakech avec 8.71% et enfin la province d'El Haouz avec 7% du cheptel des ovins au niveau régional...

1.2.2-Effectif des bovins par race :

Effectif des bovins par race et par province (Ou préfecture) En milliers de têtes en 2017

Province ou préfecture	Améliorées	Locales	Total
Al Haouz	32,5	26,7	59,2
Chichaoua	29,2	22,2	51,4
El Kelâa des Sraghna	100,7	2,2	102,9
Essaouira	8,5	60,7	69,2
Marrakech	26,5	4,5	31,0
Rhamna	61,8	15,0	76,8
Safi	64,1	39,0	103,1
Youssoufia	18,9	10,7	29,6
Total région	342,2	181,0	523,2
National	2419,0	944,9	3363,9

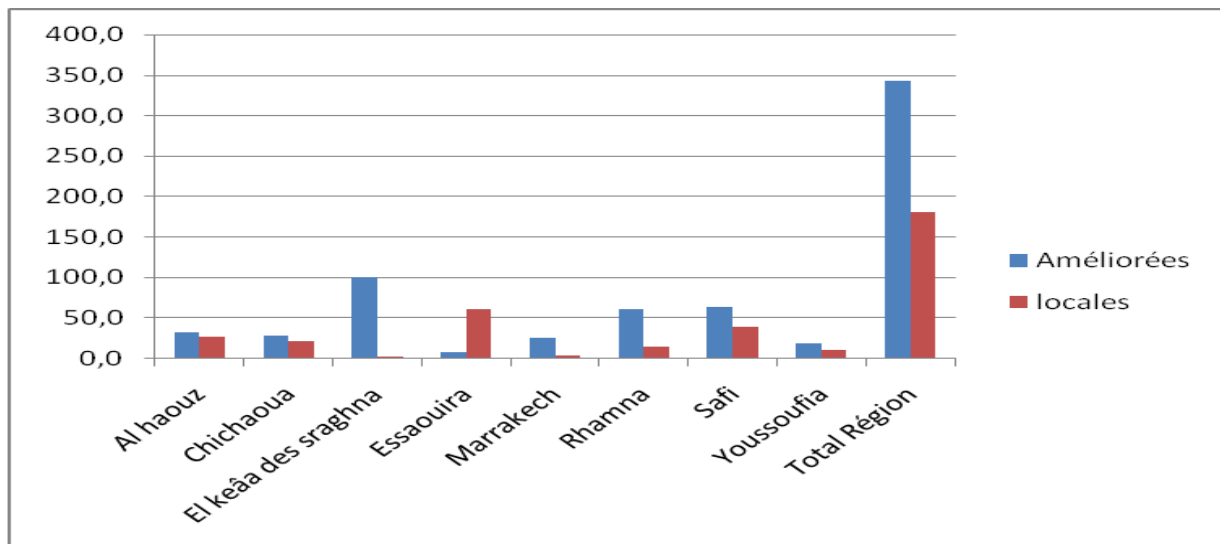
Source : Annuaire Statistique Nationale 2018

D'autre part, le nombre des têtes des bovins locales a atteint 181 000 têtes contre 342 200 têtes des bovins améliorés.

Pour le nombre de têtes des bovins locales, on constate que la province d'Essaouira dispose de 60 700 têtes, soit 33.53% du nombre total des bovins locales au niveau régional (181 000 têtes), suivie de la province de Safi avec 21.55% et la province d'El Haouz avec 14.75%.

Pour le nombre de têtes des bovins améliorés, La province d'El Kelâa des Sraghna prend la première place en ordre d'importance avec 100 700 têtes soit 29.4% de l'ensemble de la région (342 200 têtes), suivie des provinces de Safi avec 18.73% et la province de Rhamna avec 18.06% et la province d'El Haouz avec 9.5%.

Répartition des bovins par race et par province (ou préfecture) En milliers de têtes en 2017



1.2.3-Effectif des animaux de trait :

Effectif des animaux de trait par province (ou préfecture) En milliers de têtes en 2017

Province ou préfecture	Anes	Mulets	Chevaux	Total
Al Haouz	23,1	1,2	2,2	26,5
Chichaoua	28,5	2,5	1,2	32,2
El Kelâa des Sraghna	20,3	11,8	2,3	34,4
Essaouira	56,9	6,5	2,6	66,0
Marrakech	7,9	3,1	0,3	11,3
Rhamna	24,7	7,4	1,3	33,4
Safi	36,2	20,9	6,9	64,0
Yousseoufia	16,4	6,9	1,3	24,6
Total région	214,0	60,3	18,1	292,4
National	910,3	381,5	172,2	1464,0

Source : *Annuaire Statistique Nationale 2018*

Quant aux animaux de trait, leur nombre s'élève à 292 400 têtes. Les ânes en constituent 73.18% de l'ensemble des animaux de trait régional, les mulets 20.62% et 6.19% des chevaux.

Les provinces d'Essaouira et Safi comptent respectivement 22.75% et 21.89% de ces animaux de trait.

2 – Pêche maritime :

1-L'infrastructure portuaire :

Dotée d'un littoral long de près de 270 km, la région de Marrakech-Safi dispose d'un potentiel halieutique important localisé dans les provinces de Safi et d'Essaouira, comme en témoignent la diversité et la richesse des ressources marines présentes dans cette zone de l'Atlantique, malgré la persistance de certaines contraintes ne permettant pas de tirer le maximum de profits de cette activité.

Province de Safi :

La pêche constitue la principale ressource et le secteur locomotive pour le développement socio-économique de la province de Safi ; Cependant, elle demeure confrontée depuis plusieurs années à de nombreuses contraintes notamment la régression continue des captures.

La province de Safi est connue par la diversité de ses richesses halieutiques, à la fois pélagique et benthique. Elle constitue le prolongement des principales zones d'abondance des nourriceries et des zones de fraie de l'anchois et connaît une abondance de la sardine pendant la saison d'automne qui migre pour des besoins de reproduction et en raison de l'affaiblissement de l'upwelling (remontée des eaux marines de fond) dans la zone centrale.

La province de Safi dispose de 2 ports : Port de la ville de Safi à vocation majeure la pêche et le commerce et port de Souiria Lakdima, situé à 30 km au sud de la ville de Safi, qui est destiné exclusivement à la pêche.

Cette infrastructure portuaire a été récemment renforcée par la construction d'un nouveau Port aux dimensions internationales et qui sera livré vers la fin de l'année 2019. Sa réalisation a nécessité un investissement de 4 milliards de DH.

Ce nouveau port, situé à 20 Km au sud de la ville de Safi s'insère dans le cadre de la stratégie portuaire nationale, dont la vocation majeure est d'accompagner le secteur énergétique et l'industrie chimique de la Région ainsi de contribuer au développement du transport des grands vrac liés à l'énergie et l'industrie minérale.

Province d'Essaouira :

Destiné principalement à la pêche, le port d'Essaouira est le troisième port de pêche sardinier au niveau national après les ports de Safi et d'Agadir et l'important chantier naval pour chalutier en bois traditionnel.

Le port de pêche d'Essaouira bénéficie depuis 2010 de travaux d'extension et d'aménagement destinés à doter ce port de nouvelles infrastructures portuaires et de faire face à l'insuffisance et au manque d'espace pour la mise en place des installations et équipements de salubrité, en conformité avec les normes internationales. Des transformations qui ont pour but également d'offrir des conditions de sécurité optimales aux usagers du port, et de répondre à la vocation touristique d'Essaouira, par son ouverture sur la ville et la préservation de la Sqala.

En plus du port de la ville d'Essaouira la circonscription maritime provinciale compte 7 sites de pêche artisanale :

- Bhibeh
- Tafedna
- Cap Sim
- Tissa
- Sidi Abdellah Battach
- Imerditsen
- Sidi Ahmed Essayeh
- Moulay Bouzerktoun

2- La production halieutique régionale

2.1- La production halieutique en volume et en valeur

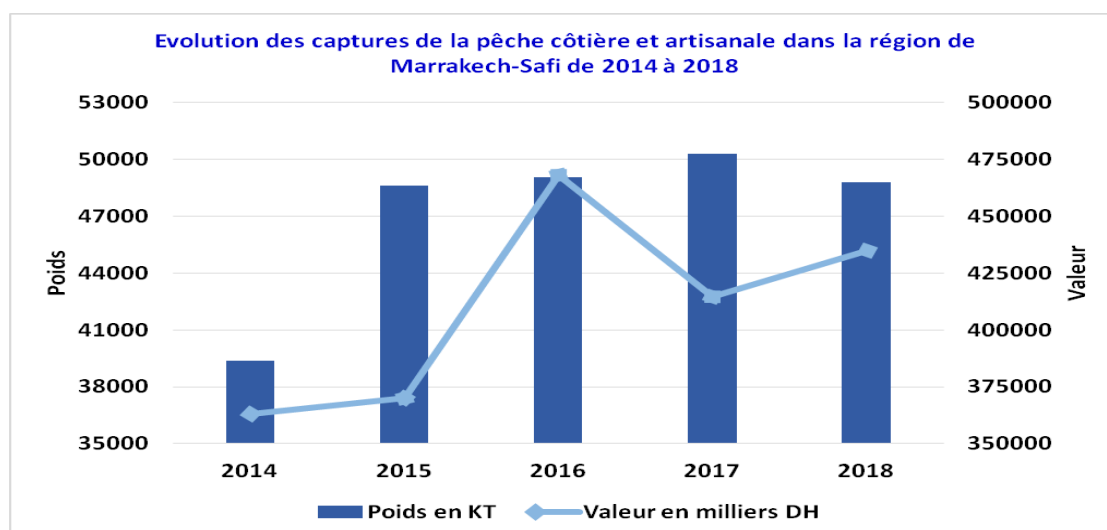
En 2018, les captures en poisson issues de la pêche côtière et artisanale au niveau de la région ont atteint **48771** tonnes, soit 3,8% de la production nationale. En termes de valeur, la production régionale a été estimée à **434919** milliers de dirhams, soit 6% de la valeur enregistré au niveau national.

Comparée avec l'année précédente, la production régionale a enregistré une baisse de 3% en volume et une hausse de 4,8% en valeur.

Evolution des débarquements des produits de la pêche côtière et artisanale par port entre 2017 et 2018 (Volume en tonne)

Port	2017	2018	Variation en %
Safi	39080	38936	-0,4
Souiria kdima	954	737	-22,7
Essaouira	9540	8411	-11,8
Bhibeh	405	443	9,4
Tafedna	311	244	-21,5
Total Région	50290	48771	-3,0

Source : « La mer en chiffres 2018 » Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts Département de la Pêche Maritime.



Evolution des débarquements des produits de la pêche côtière et artisanale par port entre 2017 et 2018 (Valeur en milliers de DH)

Port	2017	2018	Variation en %
Safi	220806	245008	11,0
Souiria kdima	38653	37768	-2,3
Essaouira	120584	109586	-9,1
Bhibeh	23230	31454	35,4
Tafedna	11648	11103	-4,7
Total Région	414920	434919	4,8

Source : « La mer en chiffres 2018 » Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts Département de la Pêche Maritime.

2.2- Production halieutique régionale par espèces du poisson

On distingue principalement quatre espèces de poisson capturées par la flottille de pêche de la région : le poisson pélagique, le poisson de marée, les céphalopodes et les crustacés.

Le poisson pélagique ou industriel est destiné à subir des transformations, soit par les usines de conserve pour la mise en boîte, soit par les usines de sous-produits pour la fabrication de la farine et de l'huile de poisson, soit pour la consommation dans les différents marchés nationaux.

Le poisson de marée est constitué de toutes les espèces destinées à la consommation et à l'exportation. Cette catégorie regroupe le pageot, le congre, la rascasse, le saint-pierre etc...

Les céphalopodes et les crustacés sont destinés dans leur majorité à l'exportation.

Concernant le poisson de transit qui est un poisson de chalut, il est débarqué à Essaouira et à Safi par certains chalutiers et acheminé par voie terrestre vers d'autres provinces. Cette catégorie comprend essentiellement les calamars et les crevettes.

Le repli des captures au niveau de la région entre 2017 et 2018 est dû particulièrement à la diminution des débarquements du poisson pélagique de 1132 tonnes (-2,5%) et du poisson blanc de 211 tonnes (-7,3%).

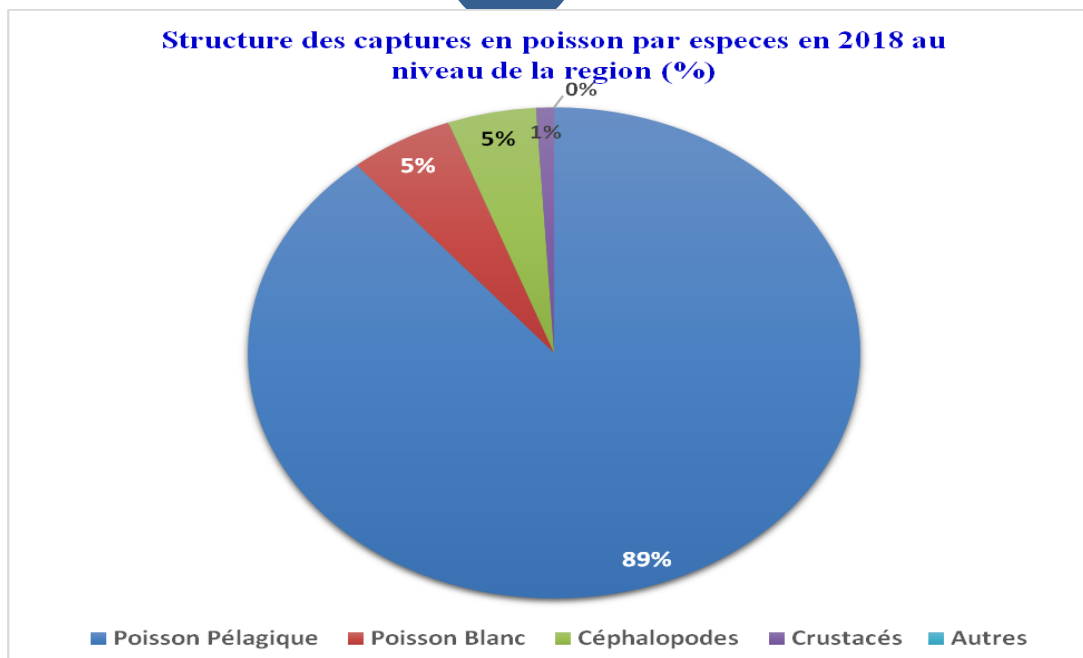
Malgré cette baisse en matière de volume, la variation de la valeur globale enregistrée sur la même période reste positive grâce à l'importance des captures en poissons pélagiques qui représentent près de 89% de la quantité halieutique totale produite en 2018, suivi du poisson blanc avec plus de 5,5%.

Les Céphalopodes représentent l'espèce le plus rémunératrice avec 42,6% de la valeur globale enregistrée par l'ensemble des captures au niveau régional.

Production halieutique régionale par espèces du poisson entre 2017 et 2018

Poisson	Volume (en tonne)			Valeur (en milliers de DH)		
	2017	2018	Var en %	2017	2018	Var en %
Poisson Pélagique	44468	43336	-2,5	123484	125052	1,3
Poisson Blanc	2907	2696	-7,3	107964	96486	-10,6
Céphalopodes	2437	2280	-6,4	151019	185296	22,7
Crustacés	478	457	-4,4	32444	28079	-13,5
Autres	0	2	308,2	10	6	-40,0
Total Région	50290	48769	-3,0	414911	434913	4,8

Source : « La mer en chiffres 2018 » Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts Département de la Pêche Maritime.



2.3- La production des algues marines

En 2018, les quantités débarquées, composées essentiellement d'algues rouges, ont enregistré au niveau de la région un volume de 2467 tonnes sèches et une valeur de 9688 milliers de dirhams, soit respectivement un recul de 14,2% et de 11,3% par rapport à l'année précédente.

Production des algues marines par port en volume et en valeur entre 2017 et 2018

Port	Volume (en tonne)			Valeur (en milliers de DH)		
	2017	2018	Var en %	2017	2018	Var en %
Safi	777	1389	78,8	3108	5558	78,8
Souiria kdima	1106	790	-28,6	4425	3159	-28,6
Essaouira	991	288	-70,9	3388	971	-71,3
Total Région	2874	2467	-14,2	10921	9688	-11,3

Source : « La mer en chiffres 2018 » Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts Département de la Pêche Maritime.

3- La flotte de pêche régionale

La flotte de pêche au Maroc se décompose principalement en trois catégories distinctes : les navires de pêche hauturière, côtière et artisanale. La région est caractérisée par l'absence quasi-totale des navires de pêche hauturière et la dominance des navires de pêche artisanale.

Selon l'ONP, la pêche côtière est définie comme une pêche fraîche pratiquée par des bateaux de capacité inférieure à 150 TJB. La pêche côtière comprend essentiellement des chalutiers, des senneurs, des palangriers, et des unités mixtes. La pêche artisanale fait référence à des embarcations de pêche non pontées de tonnage inférieure à 2 TJB. La pêche hauturière fait référence à des navires d'une jauge supérieure à 150 TJB. Une grande partie de la pêche hauturière est composée de chalutiers congélateurs ciblant les céphalopodes ou les crustacés.

3.1- La flotte de pêche immatriculée dans les ports de la région

Actuellement, la flotte de pêche immatriculée dans les ports de la région est composée de près de 2407 navires de pêche, dont plus de 83% sont des navires de pêche artisanale, soit 2008 canots de pêche, 398 navires de pêche côtière dont moins de 50% ont été opérationnels en 2018 et 1 navire de pêche hauturière immatriculé au niveau de la circonscription maritime de Safi.

La capacité exprimée en jauge dépasse 20750 TJB, dont près de 98% sont concentrés sur les

navires hauturiers, alors que la puissance motrice totale de la flotte hauturière et de la flotte côtière atteint 126440 cv, dont 99% dans le segment côtier.

Ventilation de la flotte de pêche immatriculée par port d'attache Arrêtée au 31/12/2018

Port d'attache	Flotte hauturière			Flotte côtière			Flotte artisanale
	Nombre	TJB	PM	Nombre	TJB	PM	Nombre
Safi	1	314	1250	320	15657	98258	1230
Essaouira	0	-	-	78	4779	26932	778
Total Région	1	314	1250	398	20436	125190	2008

T.J.B : Tonneaux en jauge brute

P.M : Puissance motrice en cv

Source : « La mer en chiffres 2018 » Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts Département de la Pêche Maritime.

3.2- La flotte de pêche opérationnelle

En 2018, près de 90% des navires immatriculés au niveau de la région ont été opérationnels, ce qui donne un taux d'immobilisation de la flotte régionale d'ordre de 10,3%.

Par catégorie, ce sont les navires de la pêche côtière qui représente un taux d'immobilisation élevée de plus de 50%.

Ventilation de la flotte de pêche opérationnelle par port d'attache au titre de l'année 2018

Port d'attache	Flotte côtière			Flotte artisanale
	Nombre	TJB	PM	Nombre
Safi	153	8274	54132	1217
Essaouira	43	2769	17960	745
Total Région	196	11043	72092	1962

Source : « La mer en chiffres 2018 » Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts Département de la Pêche Maritime.

4- L'industrie de pêche

En matière d'industrie de pêche, on compte actuellement 48 unités de traitement et de transformation des produits de la pêche dont 22 unités sont spécialisées dans la conserve, soit 46% des établissements de ce secteur opérant dans la région.

La province de Safi compte 69% de ces unités industrielles, suivi de Marrakech avec 27%.

Répartition des établissements de transformation des produits de la pêche au titre de l'année 2018

	Conserve	Semi-conserve	Congélation	Frais	Farine et huile	Coquillage	Entreposage	Autres (*)	TOTAL
Safi	20	0	2	6	3	1	0	0	33
Marrakech	0	1	3	1	0	0	7	1	13
Essaouira	2	0	0	0	0	0	0	1	3
Total Région	22	1	5	7	3	1	7	2	48

(*) Autres : Surimi, Fumage, Séchage, Source : « La mer en chiffres 2018 » Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts Département de la Pêche Maritime.

5- La formation maritime

La formation professionnelle dans le domaine des pêches maritimes vise à fournir au secteur halieutique de notre pays, un personnel possédant les qualifications et compétences nécessaires en matière de conduite, d'exploitation et de maintenance des navires de pêche.

Il existe 3 types de formations maritimes au niveau de la région : formation maritime initiale résidentielle, formation professionnelle alternée (50% cours 50% à bord de navires de pêche) et formation professionnelle par apprentissage (20% au sein de l'établissement et 80% à bord des navires de pêche).

La région dispose de 2 établissements de formation maritime : L'Institut Supérieur des Pêches Maritimes de Safi et le Centre de Qualification professionnelle Maritime à Essaouira.

Le mode de formation par apprentissage reste le mode le plus important en termes d'effectifs avec 189 stagiaires, soit 66% des inscrits au titre de l'année 2017-2018.

Effectif en cours de formation dans les différents établissements de formation maritime résidentielle et par alternance au cours de l'année 2017-2018

Etablissement de formation	Formation résidentielle niveau Technicien		
	Filière Pêche	Filière Machine	Total
ITPM de Safi	46	52	98

Source : « La mer en chiffres 2018 » Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts Département de la Pêche Maritime.

ITPM : Institut supérieur des Pêches Maritimes

Effectif en cours de formation dans les différents établissements de formation maritime par apprentissage au cours de l'année 2017-2018

Etablissement de formation	Spécialisation		Qualification		Total
	Filière Pêche	Filière Machine	Filière Pêche	Filière Machine	
ITPM de Safi	27	31	-	-	58
CQPM d'Essaouira	55	76	-	-	131
Total Région	82	107	-	-	189

Source : « La mer en chiffres 2018 » Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts Département de la Pêche Maritime.

ITPM : Institut supérieur des Pêches Maritimes ; CQPM : Centre de Qualification professionnelle Maritime

En 2018, le nombre global des lauréats, tous modes de formation confondus s'est élevé en 214.

Effectif des lauréats des différents établissements de formation maritime résidentielle et par alternance 2017-2018

Etablissement de formation	Filière Pêche	Filière Machine	Total
ITPM de Safi	16	18	34
CQPM d'Essaouira	29	0	29
Total Région	45	18	63

Source : « La mer en chiffres 2018 » Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts Département de la Pêche Maritime.

Effectif des lauréats des différents établissements de formation maritime par apprentissage 2017-2018

Etablissement de formation	Spécialisation		Qualification		Total
	Filière Pêche	Filière Machine	Filière Pêche	Filière Machine	
ITPM de Safi	-	24	29	26	79
CQPM d'Essaouira	26	49	-	-	75
Total Région	26	73	29	26	154

Source : « La mer en chiffres 2018 » Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts Département de la Pêche Maritime.

3 - L'artisanat :

Le secteur de l'Artisanat dans la Région Marrakech-Safi occupe une place importante dans l'économie de la région. Il vient en seconde position après l'agriculture. Si la ville de Marrakech polarise l'essentiel de la production et de l'exportation, n'empêche que l'Artisanat est présent dans les autres provinces de la Région.

Marrakech se caractérise par une ouverture au monde dont les retombées bénéficient au design des produits, notamment dans les filières de décoration et d'ameublement, où la créativité de l'artisan a conduit par exemple, à l'émergence de produits qui mixent des matières telles que le cuivre et le bois, le cuir et le bois, la poterie et la cire.

Ainsi, l'artisanat de la Région se démarque par son design distingué alliant l'authenticité à de nouvelles tendances, et par le renouvellement fréquent de son offre.

Bien que l'artisanat de la Région reste prédominé par le moyen de gamme, Marrakech se caractérise par l'existence d'une offre positionnée haut de gamme, notamment dans les filières Ameublement et Décoration. Notons également que certaines PME sont positionnées exclusivement dans le « haut de gamme ».

Evolution de la valeur des exportations des produits artisanaux par délégation en millions de Dh

Délégation	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Marrakech	188	169	171	173	159	176
Essaouira	0,5	0,2	-	-	1	1
Safi	-	0,2	1	2	1	1
Total Région	189	169	172	175	161	178
Total Maroc	672	507	439	414	364	366
% Région	28,12	33,33	39,17	42,27	44,23	48,63

Source : Secrétariat d'Etat chargé de l'Artisanat et de l'Economie Sociale.

Le chiffre d'affaires à l'export de l'artisanat par Ville montre la dominante de la ville de Marrakech qui contribue à elle seule, en 2017, presque de 28% au chiffre d'affaires national, avec un montant de 188 millions de dirhams.

La région Marrakech-Safi se classe en première position en tant que premier exportateur des produits d'artisanat avec 28% en 2017. En 2012, les exportations de la région représentent 48,6% environ par rapport aux exportations du Maroc ; elles ont régressé jusqu'au 28,12% ce qui montre une diminution de 20,5% entre 2012 et 2017.

Vu que ces chiffres sont partiels et ne reflètent pas les réalisations réelles du secteur de l'artisanat, du fait qu'une grande partie des exportations du secteur est comptabilisée avec les produits industriels.

Selon le rapport annuel des activités de la Direction régionale de l'artisanat à Marrakech, les exportations des produits d'artisanat de la ville de Marrakech ont atteint en 2018 quelque 246,3 millions de DH (MDH), contre 187,6 MDH en 2017, réalisant une progression de 31,25 %.

Cette évolution est attribuée notamment à la progression des exportations des produits en cuivre, en bois et les couvertures respectivement de 149%, 68% et 80%, indiquant que les produits des couvertures, du bois et du fer forgé représentent les filières les plus exportatrices en 2018, soit 50% des exportations de l'artisanat de la ville.

Le marché américain représente durant l'année écoulée, la première destination des produits d'artisanat de Marrakech avec une part de 22%, suivi par les pays arabes (19%) et la France (13%).

Il ressort aussi du rapport que le nombre de tapis confectionnés en 2018 s'élève à 1.371 unités avec une superficie de 6.456,73 m², soit une hausse de 61,1% comparativement avec l'année 2017 (851 unités d'une superficie de 3.986,37 m²).

Le nombre de Petites et moyennes entreprises (opérant dans le domaine de l'artisanat) créées a enregistré une hausse de 49% comparativement avec 2017, précise la même source, ajoutant que la majorité des entreprises créées appartiennent aux filières du cuir (46%), les tapis (13%) et les meubles (10%).

Concernant le label national de l'artisanat, la région Marrakech-Safi occupe la deuxième position au niveau national compte tenu des unités labellisées "Morocco Handmade" avec 38 unités, dont 18 unités dans la préfecture de Marrakech, 10 unités à Essaouira et 04 unités à Safi.

S'agissant des unités de production labellisées au niveau régional en 2018, leur nombre s'élève à 74 unités, dont 44 à Marrakech, 17 unités à Essaouira et 13 unités à Safi.

4 - Le Tourisme :

La région Marrakech Safi dispose d'un patrimoine touristique très riche et varié. Elle est considérée comme l'une des destinations les plus remarquables à l'échelle internationale. Elle jouit d'importantes potentialités touristiques qui attirent des voyageurs de toute nationalité. Ce secteur joue un rôle dynamique dans la promotion de l'activité économique et sociale dans la région et même au niveau national surtout en matière d'emploi et d'équilibre de la balance des paiements.

Structures d'accueil

En matière de structures d'accueil, la région Marrakech-Safi dispose de 1865 établissements d'hébergement avec une capacité de 39487 chambres et 83979 lits ce qui représente des parts respectives de 48%, 34% et de 33,4% par rapport au niveau national.

Capacité des établissements classés selon la Préfecture et les Provinces au 31/12/2017

Préfecture et Provinces	Etablissements	Chambres	Lits
Marrakech	1787	35835	76417
El kelaâ des Sraghna	2	95	186
Essaouira	159	2939	6167
Safi	17	618	1209
Total Régional	1865	39487	83979
Total National	3881	116257	251190
% Région	48	34	33,4

Source : Annuaire Statistique 2018.

Etablissements Touristiques Classés :

La région ne dispose d'aucun motel, mais au niveau national elle s'appropriée de la plus grande part en ce qui concerne les Maisons d'hôtes (73,6%) et pensions (65,3%). Pour les hôtels 4 et 5 étoiles la région détient presque le tiers des hôtels de luxe par rapport au national et 44,3% des hôtels de 5 étoiles ce qui montre l'importance de la région du secteur de tourisme de luxe dans le pays.

Les établissements classés de la région selon la province (ou la préfecture) au 31/12/2017

Préfecture et Provinces	1 Etoile	2 Etoiles	3 Etoiles	4 Etoiles	5 Etoiles	Total
Marrakech	11	14	38	43	40	146
El Kelaâ des Sraghna	-	-	2	-	-	2
Essaouira	40	6	2	2	3	53
Safi	-	2	6	2	-	10
Total Régional	51	22	48	47	43	211
Total National	288	244	245	194	97	1068
% Région	17,7	9,0	19,6	24,2	44,3	19,8

Source : Annuaire Statistique 2018.

Autres Etablissements Touristiques classés selon la province (ou la préfecture) au 31/12/2017

Préfecture et Provinces	Villages de vacances Touristiques (VVT)	Résidences Touristiques	Maisons d'Hôtes	Auberges	Motels	Pensions	Gîtes	Total
Marrakech	20	53	1377	14	-	42	35	1541
Essaouira	3	6	82	3	-	7	5	106
Safi	-	-	5	-	-	-	2	7
Total Régional	23	59	1464	17	0	49	42	1654
Total National	74	204	1989	131	11	75	331	2815
% Région	31,1	28,9	73,6	13,0	0,0	65,3	12,7	58,8

Source : Annuaire Statistique 2018.

La structure de la capacité litère des hôtels classés selon la catégorie enregistre 41,4% et 26,8% pour les hôtels 5 et 4 étoiles alors elle marque des taux de 22,7% ; 15,9% et 11,2% respectivement pour les hôtels 3 ; 1 et 2 étoiles par rapport au national ce qui confirme l'importance de l'infrastructure touristique de la région par rapport au national.

En Totalité, la région possède une capacité en lits des établissements classés de 40153 lits qui représente un pourcentage de 26,7% dans l'ensemble du pays.

Capacité en lits des établissements classés selon la Préfecture et les provinces au 31/12/2017

Préfecture et Provinces	1 Etoile	2 Etoiles	3 Etoiles	4 Etoiles	5 Etoiles	Total
Marrakech	1054	1499	6058	12437	14449	35497
El Kelaâ des Sraghna	-	-	186	-	-	186
Essaouira	1295	311	386	424	952	3368
Safi	-	96	506	500	-	1102
Total Régional	2349	1906	7136	13361	15401	40153
Total National	14744	16982	31489	49765	37232	150212
% Région	15,9	11,2	22,7	26,8	41,4	26,7

Source : Annuaire Statistique 2018.

Fréquentation hôtelière

La fréquence des arrivées dans les établissements classés dans la région a enregistré en 2017 un chiffre de 1623225 touristes internationales contre 895925 touristes internes soient une représentation

respective de 35% et 28,7% par rapport au national. On remarque que le tourisme international a dépassé l'interne de 6 points. Soit un pourcentage de 32,5% des touristes du pays.

Répartition régionale des Arrivées dans les établissements classés par type de tourisme en 2017

Préfecture et Provinces	Tourisme International	Tourisme Interne	Total
El kelaâ des Sraghna	-	-	-
Marrakech	1 483 972	816 772	2 300 744
Essaouira	129 947	56 731	186 678
Safi	9 306	22 422	31 728
Total Régional	1 623 225	895 925	2 519 150
Total National	4 632 256	3 119 635	7 751 891
% Région	35,0	28,7	32,5

Source : Annuaire Statistique 2018.

Le dynamisme de l'activité touristique peut être approché par les nuitées réalisées par les différentes catégories d'établissements classés. L'évolution des nuitées touristiques à la région Marrakech-Safi s'est élevé en 2017 à 8250035 contre 7099848 en 2016 soit une augmentation de 16,2% au niveau régionale, alors les nuitées nationales ont réalisé une variation de 14,8%.

Evolution des Nuitées Touristiques réalisées dans les établissements classés selon la préfecture et les provinces entre 2016, 2017 et leur variation

Préfecture et Provinces	2016	2017	Variation
Marrakech	6638486	7736662	16,5
Essaouira	413497	461463	11,6
Safi	47865	51910	8,5
Nuitées régionales	7099848	8250035	16,2
Nuitées nationales	19254930	22100701	14,8
% Région	36,9	37,3	-

Source : Annuaire Statistique 2018.

En 2017, l'évolution des nuitées touristiques réalisées entre les hôtels classés montre que la préfecture Marrakech se classe au premier rang par rapport aux autres provinces avec un chiffre de 5159720 nuitées avec un pourcentage qui dépasse 32% par rapport au national. A savoir aussi la part de la région dans les établissements de luxe 4 et 5 étoiles des nuitées par rapport au national est de 39,7%.

Evolution des Nuitées Touristiques réalisées dans les établissements selon la Préfecture et les provinces en 2017

Préfecture et Provinces	1 Etoile	2 Etoiles	3 Etoiles	4 Etoiles	5 Etoiles	Total
Marrakech	23912	39284	582270	2085099	2429155	5159720
Essaouira	57275	28771	19382	18209	169323	292960
Safi	-	2134	25489	19530	-	47153
Total Régional	81187	70189	627141	2122838	2598478	5499833
Total National	591214	865536	2650402	6380419	5520907	16008478
% Région	13,7	8,1	23,7	33,3	47,1	34,4

Source : Annuaire Statistique 2018.

La région Marrakech-Safi gagne plus que la moitié des nuitées touristiques réalisées des maisons d'Hôtes et 76,6% des pensions par rapport à l'ensemble des nuitées réalisées successivement des maisons d'Hôtes et des pensions au niveau national.

De même, l'évolution des nuitées touristiques de la région réalisées des autres établissements par rapport au national s'est élevée à 45,3%, ce qui montre l'importance de ce secteur dans l'économie nationale.

Evolution des Nuitées Touristiques réalisées des Autres Etablissements Touristiques Selon la Préfecture et les provinces en 2017

Préfecture et Provinces	Villages de vacances Touristiques (VVT)	Résidences Touristiques	Maisons d'Hôtes	Auberges	Motels	Pensions	Gîtes	Total
Marrakech	1908277	428705	188365	-	-	51560	35	2576942
Essaouira	17456	17944	132406	1157	-	7717	558	177238
Safi	-	-	4757	-	-	-	-	4757
Total Régional	1925733	446649	325528	1157	-	59277	593	2758937
Total National	3829238	1448811	641005	62775	6661	77369	26364	6092223
% Région	50,3	30,8	50,8	1,8	-	76,6	2,2	45,3

Source : Annuaire Statistique 2018.

5 - L'Industrie :

Le tissu industriel de la région compte près de 603 unités industrielles employant près de 38357 personnes, avec un investissement qui s'élève à plus de 17509 Mdh et représente 7,7% des investissements au niveau national. Les villes de Marrakech et de Safi constituent les deux principaux pôles industriels de la région. Elles participent successivement à 60% et 35,5% dans la création d'emploi et à 97% dans la production avec une valeur ajoutée de 98%.

Evolution des Grandeurs Industrielles selon La Préfecture et les Provinces de la Région (Année 2016)

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2018.

Par ailleurs, Les exportations de la région représentent 9,3% du total des exportations nationales

	Nombre d'entreprises	Effectifs employés	Valeur Ajoutée 10 ³ DH	Investissement 10 ³ DH	Production 10 ³ DH	Exportations 10 ³ DH	Chiffre d'Affaires 10 ³ DH
Chichaoua	1	15	550	85	2705	-	3205
El kelaâ des Sraghna	20	345	26792	12128	126031	81934	142979
Essaouira	83	918	49401	163912	244762	22626	248736
Al haouz	7	420	31815	3251	314533	10120	313641
Marrakech	387	23043	2300519	639834	8895405	2049519	9809485
Safi	105	13616	4967035	534037	13846087	10235122	13104320
Total région	603	38357	7376112	1353247	23429523	12399321	23622366
Total Maroc	7036	635331	112648696	17509753	366684064	133191948	401429119
% Région	8,6	6,0	6,5	7,7	6,4	9,3	5,9

réalisées par les industries. La ville de Safi détient seule 82,5% de ces exportations par rapport aux autres villes de la région. Alors, la ville de Marrakech se contente de la deuxième place avec 16,5% de ces exportations.

D'un autre côté, l'infrastructure d'accueil réservée à l'implantation des unités industrielles sont diversifiées et répartie sur tout le territoire de la région avec une nette concentration dans la ville de Marrakech. Cette infrastructure comprend 10 zones industrielles dont les plus importantes sont la zone industrielle « Sidi Ghanem » à Marrakech, la zone industrielle "Ennakhil" dans la province d'El Kalaa et la zone industrielle "Sidi Bouathmane" dans la province de Rhamna et la zone industrielle de Safi. Ce sont des zones d'activité multifonctionnelles qui connaissent une pluriactivité. Elles sont dotées de lots de terrains pour l'industrie, le commerce et les services.

Répartition des grandeurs Industrielles selon La Préfecture et les Provinces de la Région (Année 2016)

	Nombre d'entreprises	Effectifs employés	Valeur Ajoutée 10 ³ DH	Investissement 10 ³ DH	Production 10 ³ DH	Exportations 10 ³ DH	Chiffre d'Affaires 10 ³ DH
Chichaoua	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
El kelaâ des Sraghna	3,3	0,9	0,4	0,9	0,5	0,7	0,6
Essaouira	13,8	2,4	0,7	12,1	1,0	0,2	1,1
Al haouz	1,2	1,1	0,4	0,2	1,3	0,1	1,3
Marrakech	64,2	60,1	31,2	47,3	38,0	16,5	41,5
Safi	17,4	35,5	67,3	39,5	59,1	82,5	55,5
Total région	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2018

La région Marrakech-Safi représente une capacité nominale de trituration de 30% par rapport au national avec un nombre de Maâsras de 3189 qui donne un pourcentage de 21,1% par rapport au national.

Activité des Unités Industrielles et Maâsras selon la préfecture et les Provinces de la Région : Année 2016

	Nombre d'Unités Industrielles	Capacité Nominale de Trituration(T/An)	Nombre de Maâsras
Chichaoua	-	-	-
El kelaâ des Sraghna	7	8200	320
Rhamna	-	-	-
Essaouira	7	8200	1109
Al haouz	-	-	-
Marrakech	37	132000	1760
Safi	3	3500	-
Youssoufia	-	-	-
Total région	54	151900	3189
Total Maroc	287	505800	15087
% Région	18,8	30,0	21,1

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2018

6 – Mines et Energie :

A. MINES

La région Marrakech-Safi est dotée d'un potentiel minier important. Son sous-sol recèle des richesses minérales assez variées. Les principaux gisements reconnus sont les suivants :

- * Gisement phosphatier de Benguerir et du Gantour (Yousoufia) ;
- * Gisement de Plomb, Zink et cuivre de Guemassa ;
- * Gisement de sel du lac Zima ;
- * Gisement de Barytine de Chemaïa, Seksaoua ,Tichka, Matate ,Lalla Aziza, Oukaimeden,Tadart,Sidi Fares et Ighoud ;
- * Gisement de Fer de Sokhtart El Beida ;
- * Gisement de cuivre Tanfit.

Le secteur des phosphates constitue le principal secteur de production minier au niveau de la région.

1 - Secteur des phosphates

Le Royaume recèle les 3/4 des réserves mondiales en matière de phosphates. Il est en outre le troisième producteur et le premier exportateur du produit. L'exploitation des phosphates constitue un monopole de l'Etat personnalisé en l'OCP qui fût créé en 1920. Par ailleurs et avec l'amélioration des relations commerciales avec l'extérieur : les pays de l'Asie, l'Inde et la Chine en particulier, le secteur des phosphates a retrouvé sa position dans le marché mondial en enregistrant une croissance considérable au cours de ces dernières années.

Les ventes locales sont destinées aux exploitations industrielles de la région pour la production de l'acide phosphorique concentré et des engrais. Les exportations sont destinées en grande partie aux pays de l'Europe de l'Ouest notamment la France, la Belgique, la Pologne, la Bulgarie ainsi que l'Inde, le Mexique, les Etats-Unis et le Canada.

Evolution de l'extraction, de la production, des ventes locales et de l'exportation des phosphates

	Quantité en milliers de tonnes			
	2014	2015	2016	2017
	Extraction des phosphates			
-Région	9664	7274	7444	7925
-Maroc	32018	30323	31467	34954
	Production marchande			
-Région	7140	6279	6262	6577
-Maroc	27389	26264	26928	32842
	Ventes locales			
-Région	365	464	363	472
-Maroc	12971	12744	12889	16861
Exportation des phosphates (Maroc)	8738	8525	7903	11061

Source : *Annuaire Statistique du Maroc 2018*

Les quantités de phosphates extraites dans la région, en 2014, étaient de 9664 milliers de tonnes, soit 30 % de la quantité extraite à l'échelle nationale. En 2017, la production marchande des phosphates s'est élevée à 6577 milliers de tonnes, soit 20 % du tonnage national.

Les quantités de phosphates transformées et vendues localement, en 2017, s'établissent à 472 milliers de tonnes, soit 2,8 % des ventes au niveau national.

Les exportations marocaines des phosphates ont connu des oscillations durant la période 2014-2017, le minimum enregistré a été de 7903 milliers de tonnes en 2016 alors que le maximum a été de 11061 milliers de tonnes en 2017.

2 - Exploitation Minière

2.1- Exploitation du Sel

La récolte de sel se fait dans des bassins de cristallisation où les eaux sont soumises à l'action conjuguée du vent et du soleil. Elle est saisonnière et s'effectue généralement entre le mois de juin et le mois d'octobre de chaque année. La quantité produite, en 2016, a été de 198,05 tonnes, soit 0.03 % du produit national.

L'évolution de la production du sel durant la période 2015-2016, montre que l'année 2016 a connu une augmentation de 90.75 tonnes de production dans la région.

Evolution de la production du sel dans région

Quantité en tonnes

	2015	2016
Région	107,300	198,05
National	555759	634662
Région/National (%)	0.02	0.03

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2017

2.2- Exploitation de la barytine

La production du minerai de barytine a connu une augmentation importante de l'année 2015 à 2016 dans la région ; en effet la production a passé de 8241 tonnes à 13682 tonnes ; soient respectivement 0.7 % et 2 % de la production nationale au cours des mêmes années.

Evolution des productions de barytine dans la région

Quantité en tonnes

	2015	2016
Région	8241.42	13 681,98
National	1212799	676940
Région/Nation (%)	0,7	2,0

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2017

2.3- Exploitation du Zinc

En 2016, Les quantités extraites de ce minerai au niveau de la région a été de 78187 tonnes, soit 73.6 % de la production marocaine.

Evolution des productions du Zinc dans la région

Quantité en tonnes

	2015	2016
Région	77938	78187
Nation	106005	106272
Région/Nation (%)	73,5	73,6

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2017

2.4- Exploitation du Cuivre

La production du minerai de Cuivre a enregistré une baisse de l'année 2015 à 2016 dans la région, en passant de 26226 tonnes à 17898 tonnes ; soient respectivement 35.8 % et 15.1% de la production nationale au cours des mêmes années.

Evolution des productions du Cuivre dans la région

Quantité en tonnes

	2014	2015	2016	2017
Région		26226	17898	
Nation		73165	118760	126061
Région/Nation (%)		35,8	15,1	

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2017

L'extraction des autres substances métalliques notamment le Plomb, a connu une légère baisse entre les années 2015 et 2016 dans la région, en passant de 16325 tonnes à 15744 tonnes ; soient respectivement 35.8 % et 15.1 % de la production nationale au cours de la même période

B. ENERGIE ET EAU

1-Les barrages

La politique des barrages s'est érigée en priorité stratégique au Maroc depuis son indépendance en 1956 pour faire face notamment à la faible pluviométrie. Cette politique s'assigne pour objectif de construire au moins un grand ouvrage par an en plus de plusieurs barrages collinaires.

Actuellement, le Maroc dispose de 144 grands barrages et de 13 autres en cours de construction ainsi que 255 barrages collinaires, selon le ministère de l'Équipement, du transport, de la logistique et de l'eau 2018.

Les barrages permettent au Royaume de mobiliser les eaux de surface, leur programmation est soumise au Plan national de l'eau, compte tenu des plans directeurs d'aménagement intégré des ressources en eau des bassins hydrauliques.

La région de Tensift-Al Haouz contient trois types de barrage à savoir les grands barrages tels que celui de Lalla Takerkoust, les barrages moyens comme Ouled Abbas dans la province Youssoufia en plus des barrages collinaires utilisés pour le contrôle des crues ainsi que des nombreux lacs.

De même, la région dispose des usines hydro-électriques, situées dans des barrages, et qui permettent la production de l'énergie électrique pour approvisionner la région en premier lieu.

1.2- Energie électrique

Le secteur d'électrification est géré par deux organismes :

- L'ONEE qui assure la production, le transport et partiellement la distribution ;
- Les RADs (Régie Autonome de Distribution d'eau et d'électricité) pour la distribution au niveau des provinces de la région.

L'alimentation en électricité est assurée par la RADEEMA dans la ville de Marrakech, et par l'ONEE dans le reste des milieux urbains et ruraux de la région.

Ces dernières années, beaucoup d'efforts ont été déployés, à travers un certain nombre de programmes surtout le Programme d'Electrification Rurale Global (PERG), qui a eu des effets positifs sur le taux d'électrification rurale.

Entre 2014 à 2017, les ventes d'électricité dans la région, ont passé d'un minimum de 3173,3 million de Kwh en 2014 à un maximum de 3551,8 million de Kwh en 2017 avec une moyenne annuelle de 3358,3 millions de Kwh durant cette période.

Le niveau des ventes d'électricité dans la préfecture de Marrakech est resté quasiment stable durant la période 2014-2017 et a fluctué autour d'une moyenne annuelle de 681,68millions de Kwh et en occupant le premier rang dans la région.

Evolution des ventes d'électricité dans la région

En millions de kwh

	2014	2015	2016	2017
Région	3173,3	3366,1	3342,0	3551,8
Nation	28824,8	29381,6	30020,0	31353,1
Région/Nation (%)	11,0	11,5	11,1	11,3

Source : *Annuaire Statistique du Maroc 2018*

Il est à noter que L'utilisation des énergies renouvelables (surtout l'énergie solaire), est en train de s'étendre, grâce à leur faible coût et à l'ensoleillement de la région.

1.2 - Production et distribution de l'eau potable

Pour faire face à des apports pluviométriques globalement insuffisants et spatialement hétérogènes, le Maroc a mené une politique en eau, depuis son indépendance, afin de mobiliser les ressources conventionnelles, surfaciques et souterraines dont dispose le Royaume.

Aussi, parmi les principales préoccupations des responsables dans ce domaine, figure la satisfaction de manière cohérente l'ensemble des usagers, assurer une bonne adéquation entre besoins et ressources en eau tout en veillant à la conservation et à la protection de cette source vitale.

Cependant les sécheresses qui ont longtemps persisté dans la région, ont pesé lourdement sur les efforts déployés. L'ONEP, les travaux publics ainsi que des ONGs ont procédé à plusieurs prospections afin d'alimenter les agglomérations et les populations rurales en matière d'eau potable dans des bonnes conditions.

Evolution de la Production d'eau superficielle dans la région

En m³

	2014	2015	2016	2017
Marrakech	65839170	67301220	65417870	67948270
El Kelaa des Sraghna	2964744	2893203	2979129	3160503
Rhamna	3740370	3598065	4329855	4673970
Safi	-	-	12248260	13053707
Essaouira	272633	275354	303284	303464
Chichaoua	232804	301824	204138	177091

Source : *Annuaire Statistique du Maroc 2018*

1.3 - L'eau potable

Au niveau régional, la production d'eau potable a été estimée, en 2017, à 120732 milliers de m³ dont 59 % a été produite par l'ONEP de Marrakech. Quant aux ventes aux abonnés consommateurs, elles étaient de l'ordre de 27424 mille m³ ce qui représente presque 9 % du total des ventes du Royaume.

Production et vente d'eau potable par l'O.N.E. P (en milliers de m³) - 2017

	Nombre d'abonnés Consommateurs	Ventes		Production
		Abonnées Consommateurs	Régies	
Région	209185	27424	77386	120732
Nation	2090630	305764	644585	1137852
Région/Nation (%)	10,0	08,9	12,0	10,6

Source : *Annuaire Statistique du Maroc 2018*

Pour ce qui est des ventes d'eau potable aux régies de distribution au titre de l'année 2017, elles se sont établies à 77386 milliers de mètres cubes.

Le nombre d'abonnés consommateurs s'élevait à 209 185 clients dont 19 % sont des résidents de la province d'el Kelaa des Sraghna en 2017 occupant ainsi le premier rang.

7 - Environnement :

Les synergies entre les différentes actions gouvernementales, la société civile et les opérateurs économiques. Cette cohérence repose sur 4 principes. Citons en premier la conformité internationale ainsi que la conformité avec les principes de la loi cadre 99-12 portant Charte nationale de l'environnement et du développement durable. En effet, les mesures opérationnelles introduites dans la Stratégie Nationale du Développement Durable s'alignent sur les principes retenus de la charte. Citons à cet effet l'intégration, la territorialité, la solidarité, la précaution, la prévention, la responsabilité et la participation. Parmi les principes adoptés figure également

l'engagement des parties prenantes à modifier leurs comportements par rapport au développement classique.

7.1- Diagnostics environnementaux au niveau de la région

La région de Marrakech-Safi dispose d'un environnement naturel d'une beauté tout à fait exceptionnelle ; du haut atlas avec ses rivières, ses forêts et ses montagnes enneigées, en passant par la pleine du Haouz et ses vastes étendus, jusqu'à l'océan atlantique avec ses magnifiques plages, la pureté du paysage reste une caractéristique de l'attrait qu'exerce cette région sur ses visiteurs.

Cependant l'exploitation de la richesse en termes de ressources exploitables de la région a mis sous pression plusieurs écosystèmes de la région créant ainsi des états de dégradation et des impacts significatifs sur l'environnement et sur la population au moyen et long terme. Dans ce sens, des réponses d'ordre législatif, national et régional ont été mises en œuvre afin de réduire les impacts, rétablir l'état des ressources, modifier les pressions et infléchir les forces motrices.

Les tableaux suivants récapitulent l'état de l'environnement de la région pour les 5 composantes environnementales à savoir : l'eau, le sol, la biodiversité, les territoires sensibles et air et changements climatiques.

■ Analyse Etat et tendance de la composante environnementale "Eau"

La région de Marrakech-Safi fait partie de la zone d'action de deux agences de bassins hydrauliques à savoir l'ABH de Tensift (63% de la superficie de la région) et l'ABH d'Oum Er-Rbia (33% de la superficie de la région) et dispose d'un potentiel hydrique estimé à 2315 Mm³/an. La région souffre d'une irrégularité des précipitations annuelles au fil des années et d'une demande qui ne cesse d'accroître. Son bilan hydrique affiche un déficit hydrique global de l'ordre de -230 Mm³/an.

Facteurs d'influence	<ul style="list-style-type: none"> - L'eau est une ressource surexploitée au niveau de la région ; - La qualité des eaux est dégradée à l'échelle régionale par les différents rejets domestiques, agricoles, industriels, artisanaux, miniers et touristiques. 	
Pressions	Démographie	- La population de la région a connu un taux d'accroissement de 13% en seulement 10 ans, ce qui a engendré à la fois une augmentation de la demande en eau potable (AEPI = 170 Mm ³) et de la quantité des rejets liquides (70 125 m ³ /j).
	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - L'augmentation de la SAU au niveau de la région est passé de 1.440.000 Ha en 2014 à 2.070.505 Ha en 2017 ; - L'utilisation non rationnelle des eaux dans ce secteur a enregistré une consommation de 1760 Mm³ d'eau en 2010 ; - La pollution des ressources en eau à cause de l'utilisation excessive des engrais et des produits chimiques (entre 30% et 39% des ressources en eau souterraines affichent une mauvaise qualité).
	Mines	- La consommation excessive et irrationnelle des eaux surtout dans les procédés de lavage des produits ;
	Carrières	- La pollution des eaux superficielles par les rejets des eaux de process riches en MES (entre 9% et 21% des ressources en eaux superficielles de qualité mauvaise à très mauvaise).
	Industrie	<ul style="list-style-type: none"> - Un secteur consommateur d'eau (AEPI = 170 Mm³) ; - Les rejets des eaux usées industrielles sont déversés dans le milieu naturel ou les réseaux d'assainissement sans aucun traitement préalable (l'industrie agro-industrie et de l'industrie chimique et para chimique principalement).
Artisanat	- Les rejets liquides des activités des tanneries et des dinanderies sont caractérisés par plusieurs polluants. Ces rejets sont évacués directement, sans aucun prétraitement, dans le milieu naturel (18,58 mg /l de Chrome total, 8,9 g /l de MES et 3.3 g d'O ₂ /l de DBO ₅ pour les tanneries traditionnelles et modernes).	

	Tourisme	- La consommation d'eau par ce secteur est importante. En effet, la consommation en eau journalière dans un établissement luxueux peut atteindre 880 litres par personne (38 établissements hôteliers de luxe et de classe 5 Etoiles seulement au niveau de la ville de Marrakech).
	Déchets	- La région abrite environ 50 décharges et dépotoirs sauvages dont plusieurs se situent sur les rives des oueds et des chaâbat (2800 m ³ /ha/an de lixiviats pour la décharge sauvage de Marrakech) ; - La dégradation et la pollution des eaux souterraines et superficielles sont également engendrées par les lixiviats produits.
	Etat	- Le bilan hydrique (offre – demande) de la région est négatif d'un déficit de 230 Mm ³ ; - La qualité des eaux de surface dans la région est généralement bonne ; - La qualité des eaux souterraines est mauvaise à moyenne. En effet, 55% des stations du bassin d'Oum Er-Rbia présentent une qualité mauvaise à très mauvaise. Alors que 50% des stations du bassin de Tensift présentent une qualité moyenne.
Réponses	Législative	- La loi n°36-15 relative à l'eau ; - La loi n°33-13 relative aux mines ; - La loi n°12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement.
	Nationale	- Le Plan National de l'Eau (PNE) ; - Le Programme National d'Assainissement Liquide (PNAL) ; - Le Programme National d'Assainissement Rural (PNAR) ; - Le Programme National de Dépollution Industrielle (PNDI) ; - Le programme Nationale d'Economie d'Eau d'Irrigation (PNEEI).
	Sectorielle	- Plans Directeurs de l'Aménagement Intégré des Ressources en Eau (PDAIRE)
	Régionale	- Plan Agricole Régional (PAR) ; - Le programme d'aménagement en petite et moyenne hydraulique ; - Le programme d'économie en eau de Marrakech-Safi ; - Les Plans Directeurs de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés ; - Le Schéma Directeur pour la Gestion des Déchets industriels, Hospitaliers, Pharmaceutiques et Verts (en cours d'élaboration).

■ Analyse Etat et tendance de la composante environnementale "Sol"

La région de Marrakech-Safi est caractérisée par une variété des types de sol à savoir les sols iso humiques, les sols châtaîns, les sols bruns, les sols calcimagnésiques et les sols peu évolués localement appelés « Hrach ».

Facteurs d'influence	- Le développement du secteur agricole et l'intensification des systèmes de production ; - La croissance démographique et le développement du tissu urbain et des activités
-----------------------------	--

	humaines ont augmenté les surfaces bâties et la demande en matériaux de construction issus principalement des carrières.	
P	Urbanisme	- A cause de la croissance démographique et urbanistique, les terrains agricoles connaissent un recul qui ne cesse d'augmenter au profit des nouvelles zones urbanistiques. A titre d'exemple, la préfecture de Marrakech perd annuellement une superficie de 1593 ha de terres agricoles.
	Agriculture	- L'utilisation intensive des engrais et des produits phytosanitaires contribuent directement à la contamination et la salinisation des sols ; - La région utilise annuellement près de 120 000 tonnes des engrais, soit 16% de la consommation nationale de ces produits ; - L'extension croissante de la SAU au niveau de la région au dépend des zones forestières augmente la contamination des sols par l'utilisation non rationnelle des produits chimiques. La SAU de la région présente actuellement plus que 2 millions d'hectares.
	Mines	- La région abrite plus de 238 carrières, ceci engendre une augmentation des superficies des terrains exploitées par les carrières ; - L'activité des mines et carrières engendrent une détérioration des sols et une déformation de la morphologie des sites exploités ainsi que l'augmentation du risque d'érosion.
	Carrières	- L'activité des mines et carrières engendrent une détérioration des sols et une déformation de la morphologie des sites exploités ainsi que l'augmentation du risque d'érosion.
	Industrie	- Le déversement des rejets liquides et solides des activités industrielles dans le milieu naturel contribue directement à la dégradation du sol (récepteur direct de la pollution).
	Artisanat	- Le déversement des rejets liquides et solides des activités industrielles dans le milieu naturel contribue directement à la dégradation du sol (récepteur direct de la pollution).
	Déchets	- Les 50 décharges sauvages existantes au niveau de la région contribuent à la dégradation et la contamination des sols par les lixiviats produits.
	Assainissement	- La région connaît un déficit en termes d'assainissement liquide. En effet, seul 45% des ménages qui sont raccordés au réseau d'assainissement des eaux usées, alors que 27% déversent directement leurs rejets dans le milieu naturel, ce qui est source d'une dégradation et une contamination non négligeable du sol.
	Activités humaines	- La déforestation et le surpâturage exercent également une pression sur les ressources en sol par le lessivage et l'accentuation du phénomène de l'érosion.
Phénomène Naturel	- L'érosion, éolienne et hydrique, entraîne une perte en sols qui peut être constatée par l'envasement des barrages ; - La dégradation chimique des sols par les substances toxiques et / ou les métaux lourds généralement issus de la nature géologique du substratum.	
Etat	- Les terres agricoles de la région ont un taux de salinisation élevée dues essentiellement à l'utilisation excessive des engrais et des produits phytosanitaires (entre 0,58 g/l et 6,65 g/l au niveau de quelques périmètres du Haouz) ; - La perte en terrains agricoles au profit de l'urbanisation à cause de l'accroissement démographique continu et de l'activité anthropique ; - Le déversement des rejets liquides et solides dans le milieu naturel affecte essentiellement le sol et le sous-sol et contribuent à sa dégradation et sa contamination ; - L'érosion, hydrique et éolienne, engendrent des pertes en sols et occasionnent l'envasement des barrages de la région.	
Impacts	- La dégradation et la contamination des sols réduit la productivité agricole des terres et fragilise les populations ; - La dégradation du sol engendre une perte de la capacité du sol à être habiter et réduit sa diversité, ce qui contribue directement à la désertification ; - La baisse de la production agricole et la bioaccumulation des métaux lourds et des produits chimiques due à l'usage excessif des engrais présente un danger et une menace à la santé	

		- Humaine.
Réponses	Législative	<ul style="list-style-type: none"> - La loi n°11-03 relative à la protection et la mise en valeur de l'environnement - La loi 28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination - Le Dahir n°1-64-170 concernant la défense et la restauration des sols - La loi n°12-90 relative à l'urbanisme - La loi n°27-13 relative à l'exploitation des carrières - La loi n°33-13 relative aux mines - La loi n°12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement. - Un projet de loi spécifique relatif à la protection environnementale des sols est en cours d'élaboration par le Gouvernement
	Nationale	<ul style="list-style-type: none"> - Le Plan National d'Aménagement des bassins versants - Le Plan Directeur de Reboisement et le Plan National de Lutte contre la Désertification - Les documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire - Le Programme National d'Assainissement Liquide (PNAL) ; - Le Programme National des Déchets Ménagers et assimilés (PNDM).
	Régionale	<ul style="list-style-type: none"> - Le Projet d'Aménagement du Bassin Versant de l'Oued Lakhdar ; - Le Projet d'Aménagement du Bassin Versant d'Oum Rbiaâ ; - Le Projet de Développement du Bassin Versant d'Oued Ourika ; - Le Programme d'Aménagement des Bassins Versants de la Tassaout, de l'Ouergha, d'Ait Youb et du M'Soun ; - Le Plan Agricole Régional (PAR) de Marrakech-Safi ; - Le Programme Décennal 2015-2024 (DREFLCD).

■ Analyse Etat et tendance de la composante environnementale "Biodiversité"

La région de Marrakech-Safi présente des écosystèmes diversifiés. Il s'agit de l'écosystème Terrestre (composé notamment des écosystèmes naturels forestiers, des SIBEs (sites d'intérêt biologiques et écologiques) et des zones Humides) et l'écosystème marin. La Région de Marrakech-Safi dispose d'un potentiel riche et diversifié en matière de biodiversité.

Facteurs d'influence		<ul style="list-style-type: none"> - Le développement des différents secteurs d'activités socio-économiques perturbe directement ou indirectement la biodiversité de la région ; - La surexploitation des ressources naturelles (déboisement et surpâturage) engendre des effets négatifs sur la biodiversité régionale ; - Le développement urbain représente également une source de réduction des zones naturelles.
P	Activité humaine	- La déforestation, le surpâturage et le braconnage sont des activités humaines qui influencent directement la biodiversité régionale et engendrent une dégradation et une perturbation des écosystèmes faunistiques et floristiques.
	Agriculture	- Le développement accru du secteur agricole et l'utilisation intensive des engrais et des produits chimiques, ainsi que la monoculture engendrent un déséquilibre important des écosystèmes et de la biodiversité de la région.
	Mines	- Les gisements miniers de la région se situent dans des zones à forte diversité

Carrières	biologique. L'exploitation des dits gisements provoque une perturbation des écosystèmes limitrophes de ces sites.
Industrie	- La concentration des zones industrielles dans des sites à forte sensibilité, notamment la zone industrielle de Safi qui se situe sur le littoral, met en danger la biodiversité marine vulnérable aux rejets non traités des différentes unités industrielles à l'exemple des rejets en mer de l'usine de potasse de Safi polluant toute la côte en direction d'Essaouira.
Artisanat	- La province d'Essaouira est reconnue au niveau national par la marqueterie... Cependant, cette activité surexploite de manière intensive les ressources forestières de la région notamment l'essence du Thuya. Il est à noter que le bois d'œuvre de thuya représente plus de 95% de l'ensemble du bois consommé par la marqueterie d'Essaouira.
Pêche	- La biodiversité marine de la région est menacée par la surexploitation des espèces halieutiques (23 crustacés menacés, l'alose, l'anguille, la tortue luth et plusieurs poissons.) ; - Le non-respect des périodes du repos biologique des différentes espèces met en danger la reconstitution des stocks.
Energie	- La construction et la mise en œuvre du parc éolien d'Essaouira dans la forêt de Jbel Al Hadid engendra des opérations de défrichage de la forêt et la gêne de la faune sauvage et l'avifaune migratoire ; - Le rejet des eaux de refroidissement de la centrale thermique de Safi au niveau de la mer modifie les conditions abiotiques du milieu marin affecté ce qui représente un danger pour la biodiversité marine de cette zone.
Tourisme	- Le secteur génère une pression sur les milieux naturels et leurs biodiversités par l'augmentation du nombre des infrastructures d'accueil touristiques dans le milieu rural ainsi que le comportement des touristes.
Rejets liquides et solides	- Les rejets liquides et solides dans les milieux naturels représentent également une source de pollution et de modification de la qualité des cours d'eau et éventuellement de la faune et la flore de ces derniers.
Etat	- 17% de la superficie de la région représente le couvert forestier contre 53% dédié au secteur de l'agriculture ; - Les pratiques de surpâturage altèrent les capacités de régénération des milieux forestiers et ne leur permet plus d'assumer pleinement leur rôle écologique ; - La biodiversité marine de la région est également menacée par l'exploitation intensive due aux pêches où 48 079 T représente les débarquements d'espèces halieutiques ; - La tendance des activités des mines et des carrières au niveau de la région est critique vu qu'elle génère la destruction de plusieurs écosystèmes, de la flore et de la faune surtout au niveau de la province d'Al Haouz, Chichaoua et d'Essaouira ; - Les unités industrielles sont concentrées le long du littoral, ce qui affecte la biodiversité marine à travers les différents rejets non traités déversés au niveau de la mer ; - Les décharges et dépotoirs sauvages installés sur les périphéries des zones forestières à l'exemple de la décharge d'Imlil à Al Haouz qui influencent ces derniers ; - L'assainissement liquide de la région influence également la faune marine à travers les déversements continus au niveau de la mer ; - Le couvert forestier de la région ressent de plus en plus des pressions issues de l'émergence des infrastructures d'accueil touristiques en plein milieu forestier ainsi que la surexploitation des essences forestières ; - Les conditions hivernales des zones montagneuses de la région accentuent les pressions sur la procuration du bois de feu qui s'élèvent à 1,2 Mm ³ /an avec une proportion non négligeable des prélèvements délictueux qui réduisent la densité des forêts et les transforment en état de dégradation avancé.

Impacts	<ul style="list-style-type: none"> - La dégradation des ressources naturelles de la région impacte directement la santé humaine vu ses conséquences sur les autres composantes en termes de pénurie d'eau, de pollution, d'érosion des sols et la perte de la qualité paysagère ; - La fragilisation de la biodiversité régionale contribue à la perte des opportunités de développement économiques et de création d'emploi basée sur la valorisation des ressources naturelles ; - La dégradation des forêts est aussi porteuse de grand risque d'accentuation des perturbations liées aux changements climatiques, et de vulnérabilité contre les inondations et les catastrophes naturelles, et à plus long terme d'insécurité alimentaire et énergétique. 	
Réponses	Législative	<ul style="list-style-type: none"> - La loi n°11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement ; - La loi n°12-03 relatives aux études d'impact sur l'environnement ; - La loi n°22-07 relative aux aires protégées ; - Loi n°29-05 relative à la protection des espèces de flore et de faune sauvages et au contrôle de leur commerce ; - La loi n°113.13 sur la transhumance pastorale, la gestion et l'aménagement des espaces pastoraux ; - Le Dahir du 10 Octobre 1917 sur la conservation et l'exploitation des forêts ; - Le Dahir du 11 Avril 1922 sur la pêche fluviale ; - Le Dahir du 21 Juillet 1923 sur la police de la chasse ; - Le Dahir du 20 Septembre 1976 relatif à l'organisation de la participation des populations au développement de l'économie forestière.
	Nationale	<ul style="list-style-type: none"> - Plan directeur des aires protégées ; - Plan National d'Aménagement des Bassins Versants ; - Plan Directeur de Reboisement ; - Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PANLCD) ; - Plan Directeur pour la Protection et la Lutte Contre les Incendies de Forêt ; - Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PANLCD) ; - Stratégie National des Zones Humides ; - Stratégie Nationale de Surveillance et de Suivi de la Santé des Forêts ; - Le Plan National d'Aménagement des Bassins Versants établi en 1996 pour l'aménagement de la plus grande partie des bassins versants marocains les plus menacés ; - La Stratégie Bois-Energie établie en 2015 ; - La Stratégie et Plan d'Actions National pour la Diversité Biologique du Maroc élaboré en 2016 ;
	Régionale	<ul style="list-style-type: none"> - Programme Décennal 2015-2024 qui a défini 9 écosystèmes forestiers et 22 projets territorialisés pour la région de Marrakech-Safi ; - Plan d'aménagement du parc national de Toubkal ; - Plan d'aménagement des Plantes aromatiques et médicinales (Thym) ; - Plan d'action régional pour la conservation des ongulés sauvages ; - Schéma directeur régional des FUP (Foresterie Urbaine et Périurbaine) ; - Mise en place d'une Aire Marine Protégée AMP au niveau du VDP de Souiria Kdima.

■ Analyse Etat et tendance de la composante environnementale "Territoires sensibles"

La région de Marrakech-Safi abrite plusieurs territoires sensibles. Son **littoral** est marqué par un écosystème assez riche que fragile. Sa **montagne** qui occupe plus de 25% du territoire représente un biotope de biodiversité par excellence. Ses **zones humides** sont des

SIBEs de grande importance pour la flore, la faune et notamment l'écosystème naturel. Sa **palmeraie** et son **arganeraie** sont considérées comme étant des écosystèmes uniques de la région qui présentent un rôle écologique et sociétal important. Cependant, ces zones sensibles subissent des pressions énormes qui menacent leurs équilibres écologiques et leurs stabilités.

- Le littoral

Facteurs d'influence		
		- Le développement touristique et industriel au niveau du littoral produit des pressions sur cette composante environnementale et engendrent sa dégradation progressive.
Pressions	Démographie	- L'augmentation de la population côtière (+3% à la province d'Essaouira contre +17 % à la province de Safi entre 2004 et 2014) reflète la dominance du caractère urbain du littoral et engendre son érosion et son durcissement.
	Agriculture	- Le lessivage des terrains agricoles, utilisant de façon excessive des fertilisants et des pesticides, à travers les affluents d'oued Tensift et d'oued Lksob qui débouchent au niveau de l'océan ; - L'infiltration des produits chimiques et des polluants vers l'océan vu la nature sablonneuse des sols cultivés le long du littoral.
	Carrières	- L'exploitation anarchique et clandestine du sable du littoral est la principale source de sa dégradation ainsi que la disparition des cordons dunaires.
	Industrie	- Les rejets des effluents pollués (à caractère minéral, organique ou mixte), au niveau du littoral, sont estimés à 15.640m ³ /j ; - Les rejets industriels sont issus de plusieurs types d'industries (chimiques, conserveries, agro-alimentaires, textiles et tanneries).
	Tourisme	- Durcissement du littoral par la construction de complexes hôteliers et la multiplication des équipements et des infrastructures d'accompagnement.
	Activité portuaire et Trafic Maritime	- Les rejets liquides et solides qui peuvent être déversés accidentellement ou volontairement dans les ports ou au niveau du littoral polluent les ressources en eau et détériore la biodiversité maritime.
	Naturel	- Elévation du niveau de la mer.
	Etat	- Le pourcentage des stations de surveillance ayant une bonne qualité de baignade a passé de 93,3 % en 2014 contre 46,6 % en 2016 ; - Le pourcentage des stations de surveillance ayant une qualité de baignade moyenne a passé de 6,7 % en 2014 contre 53,4 % en 2016 ; - 13 plages de la région dans la classification est passée de « A » à « B ».
	Impacts	- La dégradation de la qualité des eaux de la baignade ; - La Salinité des eaux souterraines due à l'intrusion marine ; - La détérioration des habitats et de l'environnement côtier ; - Le recul du trait de côte (érosion du littoral) et des monuments historiques ; - Les pertes économiques ; - La dégradation de la qualité de la santé publique (maladies liées à la qualité des eaux de baignade).

Réponses	Législative	<ul style="list-style-type: none"> - La loi n°11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement ; - La loi n°12-03 relatives aux études d'impact sur l'environnement ; - La loi n°81-12 qui prescrit des schémas d'aménagement littoraux à l'échelle nationale et régionale ciblant la protection et la mise en valeur du littoral ; - Lois formant code des pêches maritimes et de la préservation des écosystèmes marins ; - La législation forestière : fixation des dunes littorales.
	Nationale	<ul style="list-style-type: none"> - Le Programme de Surveillance de la Qualité des Eaux de Baignade des plages du Royaume ; - La mise en œuvre des outils d'aménagement et d'urbanisme : Projet de stratégie nationale du développement durable par le biais des SRAT (Schéma Régional de l'Aménagement du Territoire) et SDAUL (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme du Littoral) ; - La Stratégie Nationale de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) ; - Le Plan National de gestion intégrée du Littoral « PNL » est en cours D'élaboration conformément aux dispositions de loi 81-12 relative au littoral ; - Le Plan AZUR dont lequel s'inscrit des mesures de gestion environnementale des projets touristique.
	Régionale	<ul style="list-style-type: none"> - Le Programme des plages propres : 4 plages de la région sont labélisées Pavillon Bleu en 2018 sur 21 au niveau national ; - Le Schéma Régional du Littoral (SRL).

- Les Zones Montagneuses

Facteurs d'influence		- L'activité anthropique est la principale source de pression sur les zones de montagnes à cause de l'exploitation non rationnelle des ressources principalement forestières.
Pressions	Démographie	- Vu la rudesse des conditions climatiques au niveau des montagnes, les besoins des populations en chauffage ont augmenté (bois de feu), ce qui a engendré des déséquilibres entre les capacités de production des milieux et les besoins des populations.
	Surpâturage	- La charge animale dépasse de loin la capacité de charge des parcours et des écosystèmes forestiers, ce qui augmente la dégradation des zones montagneuses (Surpâturage, tassement du sol, diminution de la Régénération naturelle).
	Activité Anthropique	- La consommation en bois de feu est en croissance continu et dépasse de loin la capacité de production des écosystèmes forestiers.
	Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Le développement de l'activité touristique dans les zones montagneuses de la région peut générer plusieurs pressions sur ces zones : - Piétinement du sol ; - Perturbation de la faune et de la flore ; - Cueillette des plantes aromatiques et médicinales ; - Rejets des déchets liquides et solides.

Etat	<ul style="list-style-type: none"> - Les prélèvements due au pâturage dépassent de 60% la capacité de production des écosystèmes montagneux (DREF) ; - Le surpâturage dû essentiellement au déséquilibre entre la taille du cheptel et la capacité de production du milieu ; - Face aux conditions climatiques rudes de la région et l'insuffisance des infrastructures, la demande en bois de feu ne cesse d'accroître en engendrant ainsi la diminution de l'offre en bois des forêts ; - Le déficit en bois d'énergie a atteint 150.000 stères/an dans la région, soit l'équivalent de 1200 ha de forêt/an.
Impacts	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de l'érosion des sols et perte de leurs fertilité ; - Envasement des barrages due à l'exploitation intensive des ressources des zones de montagnes ; - La dégradation des ressources en eau des zones montagneuses ; - Risques de pénurie d'eau.
Réponses	<ul style="list-style-type: none"> - Le Fond de Développement Rural et des Zones de Montagnes (FDRZM) ; - Le programme décennal du Haut-commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification

-Zones humides

Facteurs d'influence	<ul style="list-style-type: none"> - La croissance démographique, la génération des déchets liquides et solides et l'utilisation intensive et non rationnelle des produits chimiques dans le secteur agricole sont les principales sources de dégradation des zones humides. 	
Pressions	<ul style="list-style-type: none"> - La proximité des zones humides des exutoires des eaux usées ; - L'infiltration des lixiviats et des eaux polluées ; - Les rejets issus de l'activité agricole ; - Le lessivage des terrains agricoles ; - Le surpâturage et le défrichement anarchique qui favorisent l'envasement des barrages. 	
Etat	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation des SIBE et risque d'altération des espèces faunistiques et floristiques endémiques comme le <i>Canthodactylus Lineomaculatus</i>, le <i>Chalcides Manuelli</i>, le <i>Ch. Polylepis</i>, le <i>Ch. Mionecton</i>, l'<i>Ophisaurus Kallikeri</i> et le <i>Blanus Mettetalii</i> qui sont des espèces de reptiles endémique des Dunes d'Essaouira. 	
Impacts	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation et détérioration du cadre écologique des zones humides ; - Détérioration des structures biologiques et écosystémiques ; - Fragmentation des écosystèmes naturels. 	
Réponses	Législative	<ul style="list-style-type: none"> - La loi sur les aires protégées ; - La loi sur l'eau ; - Loi sur les réserves Permanentes de chasse (RPC) ; - Loi sur les réserves permanentes de pêche (RPP) et le Site Classé (SC) en tant que patrimoine culturel.
	Nationale	<ul style="list-style-type: none"> - Le Plan Directeur des Aires Protégées du Maroc ; - La Stratégie Nationale des Zones Humides 2015-2024.
	Conventions	<ul style="list-style-type: none"> - La convention Ramsar ; - La convention sur la diversité biologique (issue du sommet de la terre) ; - La convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.
	Régionale	<ul style="list-style-type: none"> - Programme décennal du Haut-Commissariat aux Eaux et forêts et à la Lutte contre la Désertification ;

- Études pour l'aménagement de la Forêt Nord d'Essaouira.

-Reserve de Biosphère de l'Arganier (RBA)

Facteurs d'influence	<ul style="list-style-type: none"> - L'accroissement démographique dans le monde rural ; - La rudesse des conditions climatiques au niveau des montagnes (Prélèvement en bois de chauffage) ; - Le développement du cheptel au niveau de la RBA. 	
Pressions	Surpâturage	- La pression pastorale sur l'arganeraie s'est aussi aggravée par le surpâturage des troupeaux camelins transhumants appartenant à des spéculateurs qui pratiquent une économie de rente basée sur la gratuité de la ressource, mettant ainsi en danger le devenir écologique de la région.
	Prélèvement En bois de feu	- Vu la surexploitation de l'arganeraie, sa densité moyenne est passée de 100 à 30 arbres par ha au niveau de quelques zones, ce qui favorise sa Dégradation et contribue à l'avancée du désert.
	Tourisme Rural	- La vague de constructions dans les zones touristiques s'étalent Horizontalement au détriment de l'Arganeraie.
Etat	- La surexploitation de la RBA continue d'accentuer le dysfonctionnement des mécanismes physiologiques, biologiques et socio-économiques propres à l'Arganeraie.	
Impacts	<ul style="list-style-type: none"> - Avancée du désert ; - Rabaissement de nappe ; - Dégradation de l'écosystème arganier ; - Disfonctionnement et baisse de la valeur économique de la RBA. 	
R	Législative	<ul style="list-style-type: none"> - La loi n°11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de L'environnement ; - La loi n°12-03 relatives aux études d'impact sur l'environnement ; - La loi n°22-07 relative aux aires protégées ; - Loi n°29-05 relative à la protection des espèces de flore et de faune sauvages et au contrôle de leur commerce ; - La loi n°113.13 sur la transhumance pastorale, la gestion et l'aménagement des espaces pastoraux ; - Le Dahir du 10 Octobre 1917 sur la conservation et l'exploitation des forêts ; - Le Dahir du 11 Avril 1922 sur la pêche fluviale ; - Le Dahir du 21 Juillet 1923 sur la police de la chasse ; - Le Dahir du 20 Septembre 1976 relatif à l'organisation de la participation des populations au développement de l'économie forestière.
	Nationale	- La création de l'Agence Nationale de Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA).

Régionale

- Projet de restauration de l'écosystème arganier
- Le HCEFLCD a programmé un certain nombre de mesures potentielles au niveau de la zone de la RBA qui sont :
 - Mettre en place un observatoire des zones A et B ;
 - Lutter contre l'érosion, notamment hydrique ;
 - Réaliser des plans d'aménagement forestier ;
 - Encourager la substitution et l'économie du bois de feu ;
 - Inciter à la conservation et à la protection de l'environnement ;
 - Impliquer les investisseurs et les exploitants de plaine dans la conservation des écosystèmes d'arganier ;
 - Impliquer les ONG en matière d'activité de valorisation des produits locaux et de protection de l'Arganeraie ;
 - Assurer la pérennité de l'écosystème à arganier par la régénération naturelle ou assistée ;
 - Réaliser des reboisements à usages multiples ;
 - Promouvoir des activités extra-forestières (apiculture, pêche artisanale, petit élevage...).
 - Régénération de l'Arganeraie et amélioration de la commercialisation de l'huile.
- Plantation de l'arganier en verger dans le cadre du projet NAMA arganiculture afin de réduire la pression sur l'arganier naturel. L'objectif de cette NAMA est de développer l'arganiculture (culture de l'arganier en vergers), par la domestication de l'arganier en association avec des cultures fourragères intercalaires.
- Le développement d'une technologie améliorée pour l'extraction de l'huile d'argane.
 - La production fourragère complémentaire aux parcours forestiers.

-Palmeraie de Marrakech

Facteurs d'influence		<ul style="list-style-type: none"> - La croissance démographique ; - Le besoin important en terrain pour la construction ; - Le changement des modes de vie de la population.
Pressions	Urbanisation	- L'urbanisation contribue de sa part à la fragmentation de la palmeraie à travers l'implantation au cœur de la palmeraie, et au mépris de l'environnement, de grands projets urbains et touristiques.
	Agriculture	- Le changement d'utilisation des terres. L'expansion de l'agriculture se fait par la pratique du défrichage et s'accompagne avec le pâturage.
	Déchets	- Plusieurs points renferment des déchets de construction ou gravas déversés au niveau de La palmeraie de Marrakech.
	Changement Climatique	- L'aridification de la palmeraie.
Etat		- Palmeraie en état de dégradation continue et perte de sa densité.
Impacts		<ul style="list-style-type: none"> - Fragmentation et dégradation de la palmeraie et des services éco systémiques ; - Perte de valeur touristique, culturelle et sociale.
Réponses	Législative	<ul style="list-style-type: none"> - Le Dahir du 25/03/1929 portant sur la délimitation et le classement de la palmeraie et interdiction des affiches publicitaires ; - Le Dahir du 16/04/1929 portant sur l'ébranchage des palmiers et l'entretien des jeunes plants ; - Le Dahir du 21/07/1945 portant sur le classement de la palmeraie en tant que patrimoine historique ; - Le Dahir du 24/08/1945 portant sur l'interdiction de la vente et la coupe des jeunes rejets ; - Le Dahir du 26/02/1963 pour faire une étude approfondie des autorisations de construction ; - L'Arrêté du 26/02/1969 fixant les amendes contre l'arrachage illégal des Palmiers ; - Le Décret du 20/01/1995 relatif au schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme portant sur la création de nouveaux pôles résidentiels.
	Nationale	- Programme de Sauvegarde et Développement de la palmeraie de Marrakech.

• Analyse Etat et tendance de la composante environnementale "Air et Changements Climatiques"

La Région, grande de superficie, limitée du côté Sud et Sud-Est par la chaîne du Haut Atlas, est considérée climatiquement comme zone transitoire entre les climats secs et sahariens vers le sud, et les climats sub-secs à subhumides vers le nord et le nord-est. Elle est donc, comme zone transitoire, très vulnérable face aux caprices des changements et du réchauffement climatiques que vit la planète terre.

Facteurs d'influence	- La croissance démographique et le changement du mode de vie la population ainsi que l'activité anthropique sont les principales sources des gaz à effet de serre et de dégradation de la qualité de l'air dans la région.
-----------------------------	---

Pressions	Agriculture	- Le secteur agricole est la deuxième source des GES dans la région à cause de la croissance des SAU, l'utilisation intensive des engrais et des pesticides et l'élevage intensif.
	Mines	- Emissions des poussières et des GES lors des travaux d'extraction, de transport et de traitement des matériaux.
	Carrières	
	Industrie	- La région de Marrakech-Safi abrite 10 zones industrielles qui génèrent des rejets atmosphériques engendrant ainsi une dégradation de la qualité de l'air.
	Artisanat	
	Energie	- Annuellement, 3.5 millions tonnes de charbon sont comburés dans la centrale thermique de Safi, ce qui engendre une pollution atmosphérique importante à la ville et dégrade la qualité de l'air à son niveau.
	Transport	- La région a connu une augmentation importante de son parc automobile depuis 2000, d'où l'augmentation de la quantité des GES produits et la dégradation de la qualité de l'air.
	Déchets	- La fermentation des déchets produits le méthane, qui est un gaz à effet de serre, sans être récupéré, ce gaz présente des risques d'incendie et d'explosion, ou même encore d'asphyxie pour l'homme au-delà d'un certain seuil.
Etat	- Le climat de la région de Marrakech-Safi, suit la même tendance qu'à l'échelle du Maroc, une tendance à la baisse des précipitations couplée avec une tendance à la hausse des températures et de l'évapotranspiration ;	
Impacts	- Augmentation de la concentration des gaz à effet de serre et dégradation de la qualité de l'air ; - La dégradation de la qualité de l'air provoquera l'apparition des symptômes du changement climatique au niveau de la région et augmentera la fréquence des phénomènes extrêmes (orages, crues, inondations...etc.)	
Réponses	Régionale	- Le développement de l'arboriculture ; - L'économie d'eau par irrigation localisée ; - Le reboisement et la régénération ; - La distribution des lampes LBC ; - La modernisation du système d'éclairage public ; - Le projet du Bus électrique de Marrakech ; - Les initiatives de l'OCP : La cogénération de chaleur dans les unités de production sulfurique et l'adduction de l'eau du Barrage Al Massira vers le site minier Gantour qui permet de substituer les eaux prélevées de la nappe Bahira ; - La réutilisation des eaux usées et le dessalement de l'eau de mer ; - L'extension de la station de traitement des eaux usées de la ville de Marrakech ; - L'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable et industrielle ; - L'aménagement des bassins versants ; - La prévention et lutte contre les feux de forêts.

• **Problématiques indirectement liées aux composantes environnementales : Gouvernance environnementale**

Selon le rapport du cinquantenaire, le déficit en termes de gouvernance, enregistré par le Maroc, occasionne un manque à gagner en matière de croissance économique de l'ordre de 2,5%. Il en

résulte un impact réduit des politiques publiques et des programmes sectoriels sur le développement durable.

La région de Marrakech-Safi comme les autres régions du Royaume souffre des problèmes environnementaux qui s'associent aux problèmes de gouvernance environnementale. L'analyse de cette dernière montre plutôt une insuffisance d'implication des différents acteurs locaux dans la conception et la mise en œuvre des réformes qu'en matière de mise en place des réformes législatives et réglementaires.

Ce déficit en matière de gouvernance se traduit notamment par les contraintes suivantes qui sont transverses à toutes les composantes de l'environnement :

→ Une insuffisance en matière de législation et de contrôle environnemental (déficit en matière de réglementation, déficit en matière de normes fixant les limites de rejet, ...)

→ Un manque d'implication des institutions concernées (instances de gouvernance, institution de suivi des actions, ...)

→ Une insuffisance en termes de la gestion pour une meilleure protection de l'environnement et pour un développement durable (institutionnalisation des membres de l'OREDD) ;

→ Un Manque de coordination entre les différents organismes intervenants dans la préservation de l'environnement ;

→ Un déficit au niveau de système de suivi évaluation des plans et politiques publiques (promotion et opérationnalisation des SIRE) ;

→ ...etc.

Des problématiques exprimant ce déficit au niveau régional sont liées également au Manque en matière de mise en œuvre des actions en relation avec les changements climatiques (CC), aux défis en matière de financement de la lutte contre les CC et à l'insuffisance de la gestion des risques naturels et technologiques.

7.2- Enjeux environnementaux liées aux composantes environnementales de la région

Les principaux enjeux liés aux composantes environnementales de la région identifiés et consolidés à l'issue des concertations avec les acteurs locaux sont comme suit :

- **Enjeu 1** : La gestion intégrée des ressources en eau ;
- **Enjeu 2** : La rationalisation de la gestion des déchets solides ;
- **Enjeu 3** : La connaissance et la protection des sols et lutte contre la désertification des milieux naturels ;
- **Enjeu 4** : La préservation et l'amélioration de la diversité biologique continentale et marine et la gestion intégrée des ressources naturelles ;
- **Enjeu 5** : La protection et la gestion des milieux sensibles (littoral et montagne) ;
- **Enjeu 6** : La gestion et la protection des ressources halieutiques ;
- **Enjeu 7** : L'amélioration de la capacité d'adaptation au changement climatique des secteurs primordiaux de la région (ressources en eau, agriculture, forêts, littoral, déchets, tourisme ...) ;
- **Enjeu 8** : La promotion de la transition énergétique et la lutte contre la pollution de l'air ;
- **Enjeu 9** : La lutte contre les risques de catastrophes (inondation, glissement de terrains, érosion, houles, Elévation niveau marin ...).

Ces enjeux traduisent donc d'une manière ou d'une autre les efforts qui doivent être fournis pour lever les défis environnementaux préalablement cités qui affectent les cinq composantes environnementales.

7.3- Actions et mesures pour un développement durable régional

7.4- Programmes et plans d'action

La région de Marrakech-Safi fait face à une multitude de problématiques environnementales complexes et interdépendantes. Mise à part la programmation des actions rectificatives qui ciblent à lutter contre les pressions directement ressenties sur les diverses composantes, il se révèle indispensable la prise en compte de la gestion intégrée et participative du territoire, bâti sur une approche qui vise la déclinaison significative de la SNDD et intègre avant la mise en œuvre de tout projet de développement ou d'aménagement les enjeux environnementaux de la région.

Les projets programmés dans le cadre des stratégies nationales et sectorielles (SNS) et du plan de développement régional (PDR) qui sont alignés avec les enjeux environnementaux de la région déjà mentionnés sont au nombre de 143 projets dont 12 projets pour un coût total estimé à 3,54 Milliards de dirhams sont issus du PDR.

Ci-après quelques actions programmées dans le cadre des SNS :

- la problématique de l'insuffisance de la gestion de l'assainissement liquide est couverte par un nombre important de projets (20 projets programmés) tous inscrits dans le cadre du PNA (programme national d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées) qui va bénéficier à 22 communes et centres urbains et 8 douars ruraux et du PNAM (programme national d'assainissement liquide mutualisé qui concerne les centres ruraux relevant des différentes provinces de la région et dont la mise en œuvre des projets est prévue en 2019) dont le nombre de centres bénéficiaires s'élève à 227 centres. Ce qui montre les efforts fournis par les pouvoirs publics afin de généraliser l'assainissement liquide et le traitement des eaux usées tant en milieu rural qu'urbain de la région.
- Quant à la problématique relative à l'augmentation de la production des déchets et l'insuffisance de leur gestion, elle est couverte par un total de 60 projets programmés dont 55 projets sont issus du PDPDMA (plans directeurs provinciaux des déchets ménagers et assimilés dont toutes les provinces de la région se sont dotées). Le coût total des projets issus du PDPDMA est de 3,351 Milliards de dirhams.
- Les projets programmés pour promouvoir le recours aux énergies renouvelables au niveau de la région sont au nombre de 10 projets pour un coût total de 12,48 Milliards de dirhams. Ces projets entrent dans le cadre de la stratégie d'efficacité énergétique (programme intégré de production électrique à partir des énergies renouvelables grâce à l'édification de nouveaux parcs éoliens et à la construction de centrales électriques solaires, l'introduction de l'efficacité énergétique au niveau des programmes de développement des collectivités territoriales, etc.).
- Le HCEFLCD (haut-commissariat des eaux et forêts et de la lutte contre la désertification) a programmé 8 projets pour un coût total de 190,35 millions de dirhams dans le cadre du programme décennal 2015-2024 qui représente le document de planification régional du HCEFLCD. Ces projets concernent notamment la préservation et l'amélioration de la biodiversité, la prévention et la gestion des catastrophes et des risques naturelles...etc.
- D'autres projets sont également programmés en matière de prévention et de lutte contre les catastrophes et risques naturels et technologiques dans le cadre de la convention pour la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), du programme de gestion intégré des risques naturelles et de

la résilience relevant du ministère de l'intérieur ou encore du plan de protection contre les inondations. En outre, plusieurs initiatives nationales ont vu le jour, notamment dans le cadre du **projet de la réalisation de la cartographie et le système d'information géographique (SIG) sur les risques majeurs** (élaboré par le secrétariat d'Etat de l'environnement et du développement durable).

Le tableau suivant présente les projets programmés dans le cadre des stratégies nationales et sectorielles(SNS) et du plan de développement régional (PDR).

PROVINC ES	Projets issus des SNS	Projets issus du PDR
MARRAK ECH	<ul style="list-style-type: none"> -Généralisation de l'accès à l'eau, Généralisation et renouvellement du réseau d'assainissement (commune Mechouer Kasabah) ; - Projet d'assainissement liquide de Tnine Loudaya (Généralisation du réseau d'assainissement et Réalisation de STEP) ; - Assainissement liquide de 12 centres ruraux émergents (PNAM, 2019) (Généralisation du réseau d'assainissement et Réalisation de STEP) ; - Equipement des bâtiments administratifs, des puits destinés à l'arrosage et des structures sportives par les plaques solaires (commune Mechouer Kasabah) ; - Projet de microcentrale hydroélectrique Tamslohte (Tamslohte) ; - Renouvellement du réseau d'éclairage public par des lampadaires à LED ; - Gestion déléguée des services de nettoyage et de collecte (Amélioration du système décollecte et nettoyage en milieu urbain et en milieu rural) ; - Mettre en place 3 centres de transfert de déchets ; - Projet pilote de tri sélectif à la source ; - Aménagement et exploitation d'aire de tri sur centre de transfert/décharge, - Réhabilitation de la décharge sauvage de Sidi Zouine, M'Nabha, Saada, Oulad Dlim, Loudaya et Tassoultante ; - Mise en place d'un CEV (centre d'enfouissement et de valorisation) ; - Intégration des chiffonniers dans le système formel de recyclage sur l'aire de tri ; - Aménagement et exploitation d'une station de compostage ; - Production de Combustible Solide de Récupération (CSR) ; - Aménagement des bassins versants Rhiraya et Ourika ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Procédés « re-use » en milieu agricole ; - Développement du traitement des déchets et de la filière recyclage ; -Circuits touristiques ruraux labélisés ; - Programme de reboisement ; - Pôle de transition énergétique ; -Promotion de l'efficacité énergétique : Développement des smart grids

	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement des bassins versants Zat et Rdat ; - Aménagement du bassin versant de Nfis à l'amont des barrages Yacoub Mansour et Lalla Takerkoust ; - Conservation et valorisation cynégétique des réserves de chasse royale ; - Conservation et valorisation cynégétique du mouflon à manchettes dans le lot de chasse d'Igguer ; - Programme relatif à la sauvegarde et le développement de la palmeraie de Marrakech ; - Réaménagement des Oueds ISSIL et EL BAHJA pour la lutte contre les inondations ; - Lutte contre les incendies des forêts (Equipement en 140 guetteurs d'incendie pour les provinces d'Al Haouz et Marrakech) 	
<p style="text-align: center;">AL HAOUZ</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Projets d'assainissement liquide des centres des communes de : Tahanaout, Ait Ourir, Oukaimeden, Touama, Aghouatim, Tamesloht, Tizguine, Thighbone, Ouirgane (Généralisation du réseau d'assainissement et Réalisation de STEP) ; - Projets d'assainissement liquide des douars de : Sidi Bouzid, Igout, Sebbane, Ben Omar, Oumnast, Tarzint, Lmhi, Aoudid (Généralisation du réseau d'assainissement) ; - Assainissement liquide de 34 centres ruraux émergents (PNAM, 2019). (Généralisation du réseau d'assainissement et Réalisation de STEP) ; - Collecte intercommunale des déchets par groupement de communes avec rupture de charge au niveau des centres de transfert ; - Construction de 4 centres de transfert au niveau d'Amez Miz, aghouatim, Asni et Ait Ourir ; - Réhabilitation des décharges et dépotoirs sauvages ; - Conservation et valorisation du SIBE d'Aghbar à cyprès de l'Atlas ; - Préservation et valorisation du Parc National de Toubkal ; - Conservation in situ de la population sauvage de Mouflons à manchettes ; - Valorisation de la réserve d'Amassine à des fins touristiques et éducatives ; - Projet de Développement des filières dans les zones Montagneuses de la Province d'Al- Haouz (FIDA) ; _ Réalisation des aménagements de la partie amont des sous-bassins versants du bassin versant du Haouz Mejjate pour la lutte contre les inondations ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Procédés « re-use » en milieu agricole - Développement des capacités de rétention hydrique (Construction des barrages collinaires et grands barrages) ; - Développement du traitement des déchets et de la filière recyclage ; - Circuits touristiques ruraux labélisés ; - Promotion de l'efficacité énergétique : Développe ment des smart grids ; - Ouvrage contre les inondations

	<ul style="list-style-type: none"> - Protection des douars limitrophes des oueds Goudji et Ghmat contre les inondations ; - Projet d'aménagement du bassin versant de l'Oued Imintanoute (Ouverture des tranches pare-feu, 2000 Ml) ; - Projet pilote de mise en place d'un Système intégré d'aide à la gestion des risques d'inondations (mise en place d'un Centre opérationnel de veille, d'alerte et d'aide à la gestion des risques d'inondations, vallée de L'Ourika) ; - Projet d'extension du système de prévention des crues au niveau des vallées de l'Ourika et de Rheraya (Mise en place de 15 stations d'observations des précipitations et de niveau d'eau ainsi que 13 stations d'alerte.) 	
<p>CHICHAOUA</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Projet d'Assainissement liquide au niveau des centres des communes Sidi Bouzid, Mejjat et timizegadouine (Généralisation du réseau d'assainissement et Réalisation de STEP) ; - Assainissement liquide de 33 centres ruraux émergents (PNAM, 2019) (Généralisation du réseau d'assainissement et Réalisation de STEP) ; - Traitement et valorisation des boues de la STEP de Chichaoua par la filière de Compostage (BOCOMPOSOL) ; - Réalisation d'une unité de tri manuel au sein de la décharge ; - Collecte des déchets en milieu urbain ; - Collecte intercommunale des déchets dans les centres chefs-lieux ; ; Mise en place d'un centre de transfert au niveau de la commune d'Imintanoute ; - Réhabilitation des décharges sauvages (Chichaoua, Imintanoute, Sidi el Mokhtar) ; - Mettre en place un CEV provincial ; - Intégration des chiffonniers dans le système formel de recyclage sur l'aire de tri ; - Aménagement des Bassins versants de l'oued Imintanoute, de l'oued Seksaoua en amont du futur barrage Boulaouane et de l'oued Assif El Mal en amont du barrage Abou El Abbass Essebti ; - Lutte contre la désertification dans la plaine de Chichaoua ; - Restauration des écosystèmes dégradés ; - Projet d'aménagement Du bassin versant de l'Oued Seksaoua en amont du futur barrage oulaouane 	<ul style="list-style-type: none"> - Procédés « re-use » en milieu agricole - Procédés « re-use » en milieu agricole - Développement des capacités de rétention hydrique (Construction des barrages collinaires et grands barrages) ; - Développement du traitement des déchets et de la filière recyclage ; - Plateforme matériaux de construction ; - Circuits touristiques ruraux labélisés ; - Promotion de l'efficacité énergétique : Développe ment des smart grids ; - Ouvrage contre les inondations

	<p>(Ouverture des tranches pare-feu, 1000 MI) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet de restauration des écosystèmes dégradés (Ouverture des tranches pare-feu, 3000 MI) ; - Lutte contre les incendies des forêts (Equipement en 80 guetteurs d'incendie) 	
SAFI	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des ouvrages de rétention des eaux pluviales, des stations de pompages et relevage des eaux usées et des réseaux des eaux usées et conduits de transfert au niveau des villes de Jemaat Shaim Sebt Gzoula et du centre de Telat Bouguedra. - Assainissement liquide de 18 centres ruraux émergents (PNAM, 2019) (Généralisation du réseau d'assainissement et Réalisation de STEP) ; - STEP type lagunage commune aux villes de Sebt-Gzoula, Jemaa de Shaim et Centre de Tlet Bouguedra ; -Réalisation d'une station d'épuration des eaux usées de la ville de Safi pour réutilisation des eaux épurées par l'OCP ; - Projet de parc éolien de Safi ; - Collecte intercommunale des déchets des communes rurales de la province ; -Construction de 3 centres de transfert ; - Réhabilitation des décharges sauvages (Safi, Sebt Gzoula et jamaa shaim) ; - Exploitation du CEV provincial de Safi ; - Utilisation des déchets comme combustible de substitution commune Ayir/Ciments du Maroc ; - Equipements de valorisation du CSR ; - Construction et équipement du système de valorisation du Biogaz ; - Etude d'élaboration du plan vert de la ville de Safi - La carte d'aptitude à l'urbanisation de la province de Safi ; - Valorisation potentiel touristique/littoral ; - Port de plaisance de Safi 	<ul style="list-style-type: none"> - Procédés « re-use » en milieu agricole ; - Développement du traitement des déchets et de la filière recyclage ; -Circuits touristiques ruraux labélisés ; - Programme de reboisement ; - Centre de formation des métiers de la pêche ; --Promotion de l'efficacité énergétique : Développe ment des smart grids ;

<p>YOUSOUFIA</p>	<p>Assainissement liquide de 8 centres ruraux émergents (PNAM, 2019) (Généralisation du réseau d'assainissement et Réalisation de STEP) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude d'un éco- quartier Hay Mohamadi dans la ville de Youssoufia ; - Amélioration du système de collecte et nettoyage en milieu urbain ; - Amélioration du système de collecte et nettoyage en milieu rural ; - Projet pilote de tri sélectif à la source ; <p>Mettre en place 2 centres de transfert de déchets au niveau des communes d'Echemaia, Ighoud et Sid ichiker ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement et exploitation d'aire de tri sur centre de transfert/décharge ; - Réhabilitation des décharges sauvages (Youssoufia, chamaiaa, Ighoud) ; - Mettre en place d'un CEV provincial au niveau d'El youssoufia ; - Intégration des chiffonniers dans le système formel de recyclage sur l'aire de tri ; - Aménagement et exploitation d'une station de compostage ; - Production de Combustible Solide de Récupération (CSR) ; - Etude d'élaboration du plan vert de la ville de Youssoufia - La carte d'aptitude à l'urbanisation de la province de Youssoufia ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Procédés « re-use » en milieu agricole ; - Développement des capacités de rétention hydrique (Construction des barrages collinaires et grands barrages) ; -Création d'un centre technique agricole ; - Développement du traitement des déchets et de la filière recyclage ; -Circuits touristiques ruraux labélisés ; - Programme de reboisement ; -Promotion de l'efficacité énergétique : Développe ment des smart grids ; - Ouvrage contre les inondations.
<p>EL KELAA DES SRAGHNA</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assainissement liquide de 48 centres ruraux émergents (PNAM, 2019) (Généralisation du réseau d'assainissement et Réalisation de STEP) ; - Projet Noor El Kelaâ ; - Gestion intercommunale des déchets des communes rurales de la province ; - Collecte autonome des déchets de la municipalité d'El Kelaâ des Sraghna ; - Construction d'un centre de transfert au niveau de la Commune 'Errafiaya ; - Réhabilitation de la décharge sauvage d'El Kelâa ; - Aménagement d'un casier provisoire au niveau de la décharge actuelle ; - Mettre en place un CEV provincial au niveau de la 	<ul style="list-style-type: none"> - Procédés « re-use » en milieu agricole ; - Développement des capacités de rétention hydrique (Construction des barrages collinaires et grands barrages) ; -Création d'un centre technique agricole ; - Développement du traitement des déchets et de la filière recyclage ; -Circuits touristiques ruraux labélisés ;

	<p>Commune de Fraitia ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plateformes de recyclage ; - Restauration des espaces naturels et lutte contre la désertification dans la province d'El Kelâa des Sraghna ; - Lutte contre les incendies des forêts (Equipement en 40 guetteurs d'incendie pour les provinces de Rhamna & El Kelaâ des Sraghna). 	<ul style="list-style-type: none"> -Promotion de l'efficacité énergétique : Développement des smart grids ; - Ouvrage contre les inondations.
RHAMNA	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du réseau d'assainissement et réalisation d'une STEP au niveau des communes de Skhour Rhamna et Sidi Bou Othmane (Généralisation du réseau d'assainissement et Réalisation de STEP) ; - Assainissement liquide de 21 centres ruraux émergents (PNAM, 2019) (Généralisation du réseau d'assainissement et Réalisation de STEP) ; - Construction de deux centres de transfert ; - Collecte intercommunale des déchets par groupement de communes avec rupture de charge au niveau du centre de transfert ; - Réhabilitation des décharges sauvages (Ben guérir, Sidi Bou Othmane, Ras El Ain, Skhour Rhamna ; - Mettre en place un CEV provincia ; - Restauration des espaces naturels et lutte contre la désertification dans la province de Rhamna ; - Restauration de l'écosystème Arganier Protection du centre de Sidi Bou Othmane contre les inondations ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Procédés « re-use » en milieu agricole ; - Développement des capacités de rétention hydrique (Construction des barrages collinaires et grands barrages) ; - Développement du traitement des déchets et de la filière recyclage ; -Circuits touristiques ruraux labélisés ; - Programme de reboisement ; -Promotion de l'efficacité énergétique : Développement des smart grids.

ESSAOUI RA	<ul style="list-style-type: none"> - Projet d'assainissement liquide de Tamanar (Généralisation du réseau d'assainissement et Réalisation de STEP) ; - Assainissement liquide de 53 centres ruraux émergents (PNAM, 2019) (Généralisation du réseau d'assainissement et Réalisation de STEP) ; -Projet Noor Argana - Projet de parc éolien Jbel Lahdid ; - Construction de deux centres de transfert au niveau des communes de Tamanar et Ait Daoud et 2 centres de groupements au niveau des communes de Hanchan et Talmast ; - Réalisation d'un centre de tri ; - Réhabilitation des décharges sauvages (Hanchan, Talmast) ; - Extension du CEV d'Essaouira vers un CEV provincial ; - Mise en place d'une unité de compostage ; - Mise en place de déchetterie ; Aménagement du bassin versant de l'oued l'Ksob en amont du barrage Zerrar ; -Lutte contr l'ensablement ; - Reconstitution des Forêts de Thuya ; - Conservation et valorisation de la biodiversité des SIBE Ain Asmama et l'Archipel Essaouira ; - Valorisation potentiel touristique/littoral Lutte contre les incendies des forêts (équipement en guetteurs, 540 guetteurs) ; - Protection du centre Tlet El Hanchane et les douars avoisinants contre les inondations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Procédés « re-use » en milieu agricole ; - Création d'une unité de dessalement des eaux de mer ; - Développement du traitement des déchets et de la filière recyclage ; -Circuits touristiques ruraux labélisés ; - Programme de reboisement ; -Promotion de l'efficacité énergétique : Développe ment des smart grids.
-------------------	---	--

Par ailleurs, l'étude SRECC (Schéma Régional de Préservation de l'Environnement et lutte contre les changements climatiques) a consacré les activités de la 2ème mission de son travail à l'élaboration d'un plan d'action et donc du Schéma Régional de Préservation de l'Environnement proprement dit .cette étude met en exergue les actions à engager par l'ensemble des acteurs au niveau régional en matière de préservation des différentes composantes de l'environnement en accordant une attention particulière aux actions de lutte contre les effets des changements climatiques tout en permettant la promotion d'un développement régional durable. L'élaboration de ce Plan d'Action prend en considération la conformité des actions proposées avec les priorités prévues dans la SNDD déclinées au niveau de la région en faveur de la protection de l'environnement et est également orienté par le Plan de Développement Régional (PDR) et les différentes actions environnementales, économiques et sociales prévues dans les programmes et stratégies nationales et sectorielles déclinés à l'échelle territoriale.

Ainsi, le Schéma Régional de préservation de l'Environnement et de lutte contre les Changements Climatiques ou le plan d'action proprement dit (issu de l'étude SRECC) au niveau de la région de

Marrakech-Safi dans sa version provisoire est composé de 173 projets proposés et nécessitera, pour la période de 2020 au 2030, un montant d'environ 10,3 Milliards de Dhs.

• Etat d'avancement des programmes et projets environnementaux en 2019

Au cours de l'année 2019, la Direction Régionale de l'Environnement de Marrakech Safi, a mené un grand nombre d'actions avec les partenaires locaux dans l'objectif d'assurer une déclinaison efficace de la Stratégie Nationale du Développement Durable, à savoir :

• Suivi des projets du Département de l'Environnement (DE) inscrits dans le cadre de la convention de partenariat et de financement relative à la mise en valeur de l'ancienne Médina de Marrakech en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes :

Les activités de cette convention sont en cours d'exécution ;

• Suivi de la convention de partenariat relative au Programme de valorisation du site archéologique "Ighoud" et de la mise à niveau du centre de la Commune "Ighoud" :

Le CPS et l'étude de faisabilité de cette convention sont en cours de validation ;

• Suivi de l'état d'avancement des programmes environnementaux (PNDM et PNA) au niveau des provinces de la région :

- **PNA (programme national d'assainissement liquide)** : Sur les 20 communes urbaines et centres urbains bénéficiant des projets programmés pour la réalisation, extension ou réhabilitation du réseau d'assainissement liquide et de STEP, 15 communes et centres urbains disposent du réseau d'assainissement, 14 d'entre eux ont déjà une STEP en 2019. Les projets d'extension des réseaux d'assainissement et des STEP sont également en cours au niveau de la commune de ben guérir et sont en phase d'étude au niveau des communes d'essaouira et de tamesloht.

- **PNDM (programme national des déchets ménagers et assimilés)** :

* **Projets de construction des Centres d'Enfouissement et de Valorisation (CEV)** : le CEV de marrakech est en service depuis 2016, tandis que l'exploitation du CEV de safi est prévue pour juin 2019. Les CEV des autres provinces sont en phase d'étude.

* **Projets de réhabilitation des décharges sauvages** : Les travaux de réhabilitation de 6 décharges sauvages de la région sont achevés. Un projet pilote de valorisation du gisement de biogaz issus des déchets ménagers en électricité, a été réalisé au niveau de l'ancienne décharge de Harbil (commune de marrakech) :

• **Suivi des conventions de mise en valeur environnementale dans le secteur de l'artisanat** : deux conventions inscrites dans le cadre du programme national de l'air pour un montant de 9,18 MDH, visant la mise en valeur environnementale du secteur de l'artisanat afin de substituer les fours traditionnels par des fours à gaz modernes et durables sont en cours de réalisation au niveau des villages de potiers d'Agafay et de sâada.

• **Suivi du projet relatif à la mise en place d'une plateforme de tri et de traitement des déchets de construction et de démolition** ;

• **Suivi de l'état d'avancement des projets associatifs financés par le DE** : 3 projets en partenariat avec des associations, portant notamment sur la valorisation des déchets solides et la culture de l'orge hydroponique sont en cours de la première tranche.

• **Suivi de l'état d'avancement des projets de recherche scientifique financés par le DE** : 3 projets de recherche développement pour un montant global de 1,240 MDH sont en cours d'exécution et concernent notamment le Traitement et la valorisation des déchets solides et le recyclage des flux de gaz à effet de serre.

• Suivi de l'état d'avancement du Schéma Régional de la Protection de l'Environnement et la Lutte contre le Changement Climatique de la Région Marrakech Safi et du SIREDD :

Le Département de l'Environnement s'est engagé depuis quelques années dans une vision de renforcement du processus d'Observation et de Suivi Environnemental à l'échelle régionale (en particulier par la création des Observatoires Régionaux de l'Environnement et du Développement Durable (OREDD)).

La mise en œuvre de ces missions a été rendu possible grâce au lancement des études régionales d'analyse et d'évaluation de l'état de l'environnement à savoir l'étude relative à la réalisation du Schéma Régional de Préservation de l'Environnement et de lutte contre le Changement Climatique (SRECC) (en avancement de 90% en 2019) ainsi que la mise en place des Systèmes d'Information Régionaux de l'Environnement et du Développement Durable (SIREDDs) (en avancement de 50% en 2019).

• Suivi du Plan Directeur de gestion des déchets médicaux, pharmaceutiques, industriels non dangereux, agricoles et inertes :

Le plan directeur régional pour un coût de 2,5 MDH est en cours d'étude (en avancement de 30%)

• Suivi et traitement des requêtes environnementales ;

• Suivi et évaluation des EIE dans le cadre du Comité Régional des EIE :

Le Nombre Total des projets examinés provenant de toutes les provinces de la région, est de l'ordre de 147 projets dont le montant d'investissement total s'élève à environ 3204,2004 MDhs. Il est à noter que tous les projets soumis à l'examen de l'EIE (études d'impact sur l'environnement) passent par l'EP (enquête publique).

Les projets de l'industrie extractive représentent 66% de la totalité des projets examinés par le comité suivi par des projets d'infrastructure à raison de 18 %. Les autres projets représentent les secteurs des industries des produits alimentaires, de l'énergie et de la chimie.

Durant l'année 2019, sur un total de 147 projets examinés, 115 projets ont reçu l'avis favorable du CREIE quant à l'acceptabilité environnementale. 30 projets restaient en cours d'examen. Le comité a également considéré un seul projet non acceptable, a aussi arrêté un seul projet et a transféré deux projets au comité national.

• Suivi de l'état d'avancement du projet de la station de production de biogaz à Marrakech ;

• Suivi du processus de passation de la station solaire de Marrakech ;

• Introduction de la composante environnementale et durable dans les documents de planification locale :

Au niveau de la région, 8 projets (des autres acteurs) sont en cours de signature de conventions de partenariat, de diagnostic et de négociations et sont les suivants : Assainissement liquide de la ville d'El GHAZOUA (Province Essaouira), Projet de la station solaire de Marrakech pour la recharge des bus électriques, Plan de gestion des plages (Province d'Essaouira), Etude de faisabilité d'un projet de parc industriel au niveau de la Commune d'El kelâa des Sraghena, Gestion des dépôts de gravats au niveau de la ville de Marrakech, plan vert marrakech, Appui de la KFW aux projets d'assainissement liquide au niveau de la Province d'Essaouira et Projet de renforcement et développement des activités Agricoles de la Palmeraie de Marrakech Fondation Mohammed VI pour la protection de l'Environnement /Fondation Norsys.

• Mesures Transversales pour un développement durable régional :

La gestion intégrée de l'environnement interpelle l'ensemble des acteurs (Public, Privé, élus Société Civile et autres) à se concerter d'une manière permanente en vue d'harmoniser les efforts et coordonner les actions selon un planning et un plan d'action bien définis.

Ainsi, Le développement régional durable ne peut être assuré sans palier aux déficits constatés en matière de gouvernance environnementales.

Le tableau suivant présente les actions transversales proposées par les acteurs concernés afin d'absorber ce déficit :

Catégorie de déficit en matière de gouvernance	Actions transversales
Manque de coordination et implication des institutions	Création au niveau des différents départements sectoriels régionaux (agriculture, HCEFLCD, tourisme, urbanisme et Aménagement du territoire, etc.) d'une entité dédiée à la gestion durable des ressources en sol
	Accélération de l'opérationnalisation du comité régional de suivi et de surveillance de la qualité de l'air dans la région
	Assistance technique pour le renforcement de rôle de l'OREDD pour la gestion des données sur l'évolution climat, les évènements extrêmes et la vulnérabilité des Milieux dans le cadre du SRECC
	Assistance technique pour le renforcement des mécanismes de concertation autour du changement climatique au niveau de la région
	Renforcement des capacités des acteurs en matière de Finance climat
	Mise en place d'un système régional de gestion des connaissances et des données liés aux risques naturels et climatiques
	Mise en place d'une plate-forme multi-partenariale, sur la gestion des eaux, intégrant les organismes scientifiques, techniques et politiques (universitaires, services techniques, etc.), sous régionaux et internationaux
	Accompagnement des collectivités territoriales dans la mobilisation de la Finance Climat.
Manque au niveau de système de suivi évaluation	Généralisation et opérationnalisation des systèmes de suivi et de surveillance de la qualité des sols dans les zones à forte intensification agricole.
	Intégration des exigences de la protection des composantes de l'environnement au niveau des cahiers des charges des carrières et des mines
	Mis en place d'un système régional de gestion des connaissances et des données liés aux risques naturels et climatiques
Insuffisance en matière de législation et de contrôle	Appui à l'exercice de la police de l'eau dans le cadre de la nouvelle loi 36-15
	Renforcement des moyens de contrôle des commissions provinciales des carrières sur l'exploitation informelle du sable
	Renforcement du volet réhabilitation par le reboisement et la revégétalisation en espèces autochtones en équivalent CO2 émis par l'activité des carrières et des mines au niveau des cahiers de charges

environnementa l	relatifs à ces deux activités
	Renforcement de la protection et du contrôle relatif aux espèces de flore et de faune sauvages et à leur commerce
	Renforcement des moyens de contrôle des activités des carrières
	Intégration des enjeux environnementaux dans l'élaboration des documents d'aménagement des territoires (SRAT) et les documents d'urbanisme (SDAU, PA...Etc.)
	Création d'un label des terres agricoles péri-urbaines à potentiel agricole important
	Veille au respect des documents d'urbanisme
	Veille au respect des cahiers des charges des carrières
	Appui technique aux mécanismes de contrôle et de surveillance du littoral
	Renforcement des moyens de contrôle pour le respect des valeurs limites spécifiques aux polluants atmosphériques générés par le secteur d'activité industrielle
	Améliorer la législation de l'occupation des sols au niveau des sites inondables et des berges des oueds.

8 - L'activité et le chômage

8.1- Concepts et définitions

La principale source des données sur l'activité, l'emploi et le chômage est l'Enquête Nationale sur l'Emploi qui constitue une source importante de données, aussi bien dans les études économiques et sociales que dans les travaux de planification.

Les principales définitions et concepts utilisés sont conformes aux recommandations du Bureau International du Travail (BIT), ils sont présentés ci-après :

Population active : Elle est constituée de toutes les personnes des deux sexes qui constituent la main d'œuvre disponible pour la production des biens et services. Elle comprend, d'une part, les personnes actives occupées, et d'autre part, les personnes actives en chômage.

Actifs occupés : La population active occupée comprend toutes les personnes âgées de 7 ans et plus participant à la production de biens et services, ne serait-ce que pour une heure, pendant une brève période de référence spécifiée et toutes les personnes ayant un emploi, mais absentes de leur travail pour un empêchement temporaire. Il s'agit d'un concept large qui englobe tous les types d'emplois, y compris le travail occasionnel, le travail à temps partiel et toutes les formes d'emplois irréguliers.

Chômeurs : La population active en chômage est constituée des personnes âgées de 15 ans et plus, qui n'ont pas une activité professionnelle et qui sont à la recherche d'un emploi.

Population inactive : Est considérée inactive toute personne qui n'est ni active occupée, ni en chômage. La population inactive comprend les élèves, les

étudiants, les femmes au foyer, les retraités, les rentiers, les infirmes ou malades, les vieillards et les autres inactifs.

Taux d'activité : Le taux d'activité de la population âgée de 15 ans et plus se calcule comme suit : [(Population active âgée de 15 ans et plus) / Population totale âgée de 15 ans et plus] *100.

Taux de chômage : Ce taux renseigne sur le déséquilibre entre l'offre et la demande sur le marché de travail. Il exprime la part de la population dépourvue d'un emploi, qui le cherche activement ou passivement, parmi la population active âgée de 15 ans et plus.

Taux d'emploi : Le taux d'emploi exprime la part de la population active occupée dans la population totale.

8.2- Population active occupée

Le marché du travail de la région Marrakech Safi se caractérise par un certain dynamisme de sa population étant donné que son taux d'activité (48,1% en 2018) dépasse la moyenne nationale (46%). Cependant, ce taux d'activité continue de baisser chaque année. Ainsi il a enregistré une baisse de 2,4 points au cours des deux dernières années seulement (50,5% en 2016 contre 48,1% en 2018).

La région comptait en 2018 plus de 1,61 millions personnes actives (près de 941 mille ruraux contre plus de 671 mille citadins).

Les actifs occupés constituent 93% de l'ensemble de ces actifs et plus de 58 % sont d'origine rurale. La population active en chômage quant à elle, a atteint plus de 112 mille personnes (dont 75% environ vivent en milieu urbain) enregistrant une baisse de 2,5% par rapport à l'année 2017.

Population de la région selon le type d'activité et le milieu de résidence en 2018 (en %)

Activité	Urbain	Rural	Ensemble
*Actifs occupés	587000	913000	1500000
*Chômeurs	84000	28000	112000
Actifs	671000	941000	1612000

Source : données de l'enquête nationale sur l'emploi (Direction Statistique)

En effet, on note une très faible participation des femmes au Marché de Travail dans notre pays. Au niveau de la RMS, le taux d'activité des femmes est de 21,6% en 2018, inférieur au taux national (21,8%)

La population active de la région est à prédominance masculine. En effet, le taux d'activité masculin est de 75.2% contre uniquement 21.6% pour le sexe féminin.

Le taux d'activité en milieu rural (52,1%) est significativement supérieur à celui en milieu urbain (43,5%), ceci montre que L'accès au marché de travail est plus important en milieu rural qu'en milieu urbain (écart absolu de 8,6 points).

Cependant, les femmes, les jeunes et les diplômés sont les publics les plus touchés par l'inactivité.

Taux d'activité selon le sexe et le milieu de résidence en 2018 (en %)

Milieu	Masculin	Féminin	Total
Urbain	70.2	17.6	43.5
Rural	79.3	25.1	52.1
Région	75.2	21.6	48.1

Source : données de l'enquête nationale sur l'emploi (Direction Statistique)

La répartition par tranche d'âge montre que la classe d'âge 25 à 34 ans et la classe d'âge 35 à 44 ans sont les plus actives (soit respectivement 58.7% et 61.7%). Par contre, la classe d'âge 15-24 ans marque le taux le plus faible (29.7%). Aussi, 48,8% de la population active de la région ne possède aucun diplôme.

Taux d'activité de la population âgée de 15 ans et plus en 2018 selon l'âge et le milieu de résidence (en %)

Tranches d'âges	Urbain	Rural	Ensemble
- 15 à 24 ans	24,5	33,4	29,7
- 25 à 34 ans	58,8	58,6	58,7
- 35 à 44 ans	58,5	64,7	61,7
- 45 ans et plus	37,2	56,2	47,5
Ensemble	43,5	52,1	48,1

Source : données de l'enquête nationale sur l'emploi (Direction Statistique)

S'agissant de l'emploi, le taux d'emploi de la région en 2018 a enregistré une légère baisse par rapport à l'année précédente (44,8% en 2018 contre 44,9% en 2017).

En outre et malgré son taux d'emploi supérieur à la moyenne nationale de 3,1 points (44,8% > taux national 41,7%), on remarque qu'il cache une grande disparité selon le genre. L'écart entre les taux d'emploi des deux sexes est considérable et atteint 50,6 points de différence, supérieur à celui au niveau national (46,6%). La part de femmes employées dans les secteurs public et privé en 2017 est respectivement de 22,7% et 21,1%. Elles sont plus concentrées dans d'autres formes d'emploi non formel et de travail à domicile (65,7%).

Taux d'emploi de la RMS / national par sexe- Année 2018 (en %)

Taux d'emploi (2018)	RMS	National
Masculin	70,3	65,3
Féminin	19,7	18,7
Total	44,8	41,7
Ecart	50,6	46,6

Source : Enquête nationale sur l'emploi (Direction de la Statistique)

Le marché du travail de la région se caractérise également par **l'importance du rural dans la création d'emploi** comme pour l'activité, enregistrant un taux d'emploi de 50,6% contre 38% seulement en milieu urbain.

L'emploi dans la région est également dominé par l'informel avec 310000 travailleurs en 2014 contre 348 809 en 2007, soit une légère diminution. Sa part dans l'emploi global non agricole a diminué d'environ 9 points, en passant de 47,7% en 2007 à 39% en 2014, mais ce taux reste supérieur à la moyenne nationale (36,2%).

Aussi, l'emploi non rémunéré, qui reflète le degré de précarité du marché du travail est plus élevé dans la région MS que la moyenne nationale avec un écart de 3,5 points (les non rémunérés en 2018 représentent 19,7% des actifs occupés de la RMS, contre 16,2% au niveau national). Il est plus important en milieu rural en enregistrant un taux de 30%. Le taux de féminisation est très important dans la catégorie des emplois non rémunérés (58,1% en 2017) et reste faible pour l'emploi salarié et pour l'auto-emploi.

A noter également que 15% des actifs occupés de la région ont exercé des emplois précaires en 2017, principalement en tant qu'occasionnels ou saisonniers contre 8,7% au niveau national.

Par ailleurs, le recours à la contractualisation en tant que moyen de gestion de la relation de travail entre les employeurs et les employés et la couverture médicale sont encore très limités et constituent des défis pour la région, étant donné qu'en 2017 :

- La part des employés salariés disposant d'un contrat est très faible dans le secteur privé : 19,6% contre 75,2% dans le secteur public.
- La proportion des actifs occupés disposant d'une couverture médicale, assurée par l'emploi exercé n'est que de 14,1% pour la région MS contre 22,5% au niveau national. Cette proportion est très faible dans le secteur privé (8,3%) et encore plus faible en milieu rural (3,1%).

8.3- Population active en chômage

Le taux de chômage global de la région est de 6.9% en 2018 contre 9.5% au niveau national et 7,2% en 2017. Ce taux cache de grandes disparités aussi bien entre les deux milieux qu'entre les deux sexes. En 2018, la région MS a enregistré un taux de chômage de 12.5% en milieu urbain (contre 13,8% au niveau national) et 2,9% seulement en milieu rural (contre 3,6 % au niveau national). Donc comme pour le niveau national, le chômage reste un phénomène urbain et touche davantage les femmes 8,8% (mais reste inférieur au taux national qui est de 14,1%) que les hommes 6,4%.

Les femmes citadines sont plus touchées par le chômage que les rurales (20,2% contre 1,8%). Ces dernières sont principalement occupées dans les travaux agricoles qui sont des activités d'ordre économique et non domestique.

Taux de chômage (en %) selon le sexe et le milieu de résidence en 2018 (en %)

Milieu	Masculin	Féminin	Ensemble	
Urbain	10.5	20.2	12.5	
Rural	3.3	1.8	2.9	
Région	6.4	8.8	6.9	

Source : données de l'enquête nationale sur l'emploi (Direction Statistique)

L'analyse des résultats par tranche d'âge montre que la fraction d'âge la plus touchée par ce phénomène est celle dont l'âge est compris entre 15 et 24 ans (19.9%). Elle est suivie par la tranche d'âge 25-34 ans avec un taux de 11.4%. La

tranche d'âge 45 ans et plus semble être la moins touchée par ce fléau (1.1%). Les diplômés enregistrent un taux de chômage de 14,8% contre seulement 2% pour les non diplômés.

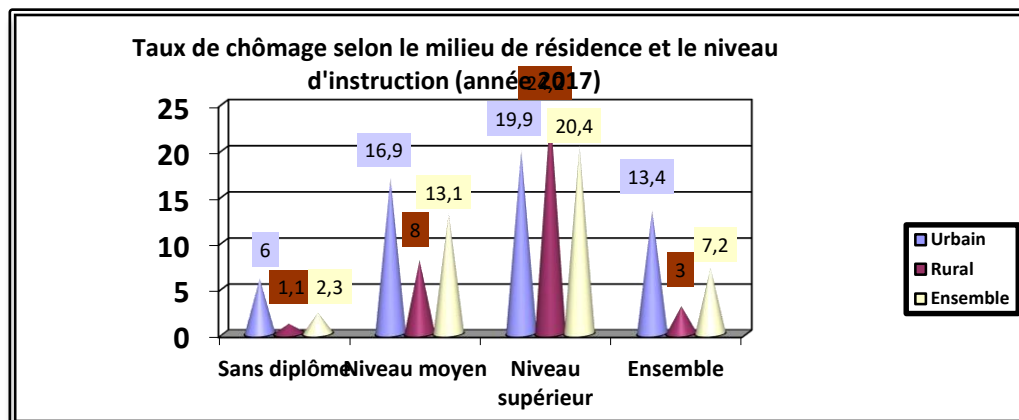
En milieu urbain, les taux les plus élevés sont enregistrés : 38.8% pour la classe 15-24 ans, 18.8% pour la classe 25-34 ans et 5.1% pour la classe 35-44 ans. En milieu rural, les taux reportés sont de loin inférieurs à ceux en milieu urbain : 10.1% pour la première classe, 4.1% pour la deuxième classe et 0.7% pour la troisième classe.

Taux de chômage en 2018 selon les tranches d'âge et le milieu de résidence (en %)

Age	Urbain	Rural	Ensemble
15 à 24 ans	38,8	10,1	19,9
25 à 34 ans	18,8	4,1	11,4
35 à 44 ans	5,1	0,7	2,8
45 ans et +	2,2	0,4	1,1
Ensemble	12,5	2,9	6,9

Source : Enquête nationale sur l'emploi (Direction de la Statistique)

Concernant le **chômage selon le niveau de diplôme**, on constate une corrélation positive entre le niveau d'instruction et le chômage. Plus le niveau du diplôme est élevé plus le taux de chômage l'est aussi.



• Quelques aspects du chômage au niveau de la région en 2017 :

Le chômage de longue durée est une caractéristique structurelle du chômage dans la région, comme pour le niveau national. En effet, 67,9% des chômeurs n'ont jamais travaillé auparavant et 75,5% le sont depuis plus d'un an. Cette proportion atteint 80,2% chez les femmes de la région contre une moyenne nationale de 78,3%.

Les jeunes chômeurs sont particulièrement confrontés à ce problème de chômage du fait que 83,5% de la tranche d'âge des 15-24 ans et 64,6% des 25-34 ans n'ont jamais occupé un emploi.

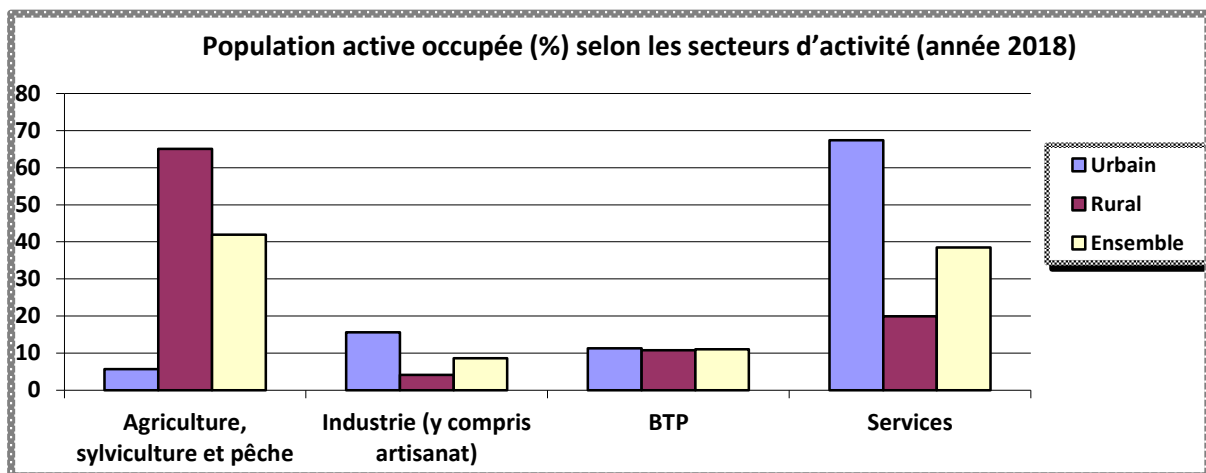
La part des jeunes âgés de 15 à 29 ans dans la population active en chômage est de 70,8% avec un écart de 5,6 points en % par rapport à la moyenne nationale (65,2%). Cette proportion est plus importante en milieu rural, avec 80,2% contre 70,6% au niveau national.

Les principaux moyens utilisés par les chômeurs pour la recherche d'un emploi sont la famille, les amis et les connaissances (42,1%), les concours, le

passage par les organismes spécialisés et les réponses aux annonces (26%) et le contact personnel des employeurs (25,3%).

8.4- Population active selon les activités économiques

Le secteur de l'agriculture, la forêt et la pêche demeure le premier pourvoyeur d'emploi au niveau régional (41.9 % contre 34,4 au niveau national) notamment en milieu rural (65,1%) mais n'emploie qu'une très faible proportion des diplômés du supérieur. Viennent ensuite les services (38.5%), bâtiment et travaux publics (11%). Le secteur de l'industrie (y compris artisanat), quant à lui absorbe 8.6 % des actifs occupés.



En milieu urbain, la répartition des actifs occupés par secteur d'activité se fait comme suit :

- Services : 67.4% ;
- Industrie : 15.6% ;
- BTP : 11.3%.
- Agriculture, forêt et pêche : 5,7 %

En milieu rural, 65.1 % des actifs occupés travaillent dans le secteur de l'agriculture, la forêt et la pêche. Viennent ensuite les secteurs de services et de BTP employant respectivement 19.9 % et 10,8 de la population active occupée rurale.

I. LE RESEAU ROUTIER

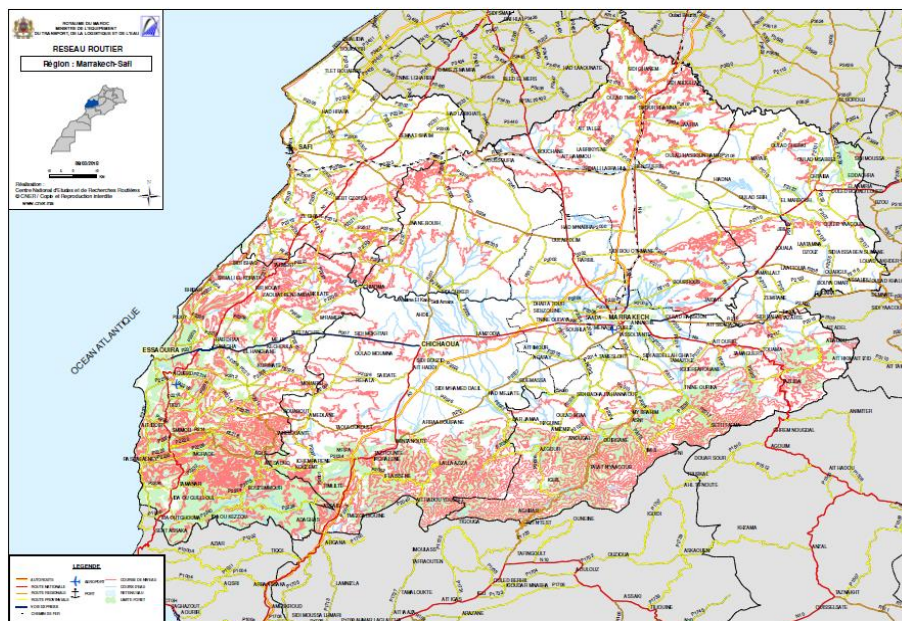
Comme étant un ensemble de routes inter-reliées au sein d'une région, ou plus généralement au sein d'un territoire donné, le réseau routier joue un rôle très important dans une économie. Il s'agit d'un facteur porteur de croissance par son rôle de mise en connexion de zones à d'autres et son rôle également d'attraction des investissements. Il est ainsi un catalyseur du développement socioéconomique au niveau national et régional.

La région Marrakech-Safi constitue le carrefour des échanges entre le Nord et le Sud du Royaume et possède un réseau routier structurant qui joue un rôle capital dans son développement économique et social.

1- Patrimoine routier :

Le réseau routier dans la région de Marrakech-Safi dispose d'un linéaire de **6386,466 Km**. Ce dernier est réparti comme suit :

- Routes nationale : **1353,116 Km**, totalement revêtue
- Route régionales : **1095,902 Km**, dont :
 - Revêtues : **1073,902 Km**
 - Non revêtues : **22,00 Km**
- Routes provinciales : **3937,448 Km**, dont :
 - Revêtues : **2734,124 Km**
 - Aménagées : **512,788 Km**
 - En état de piste : **690,536 Km**



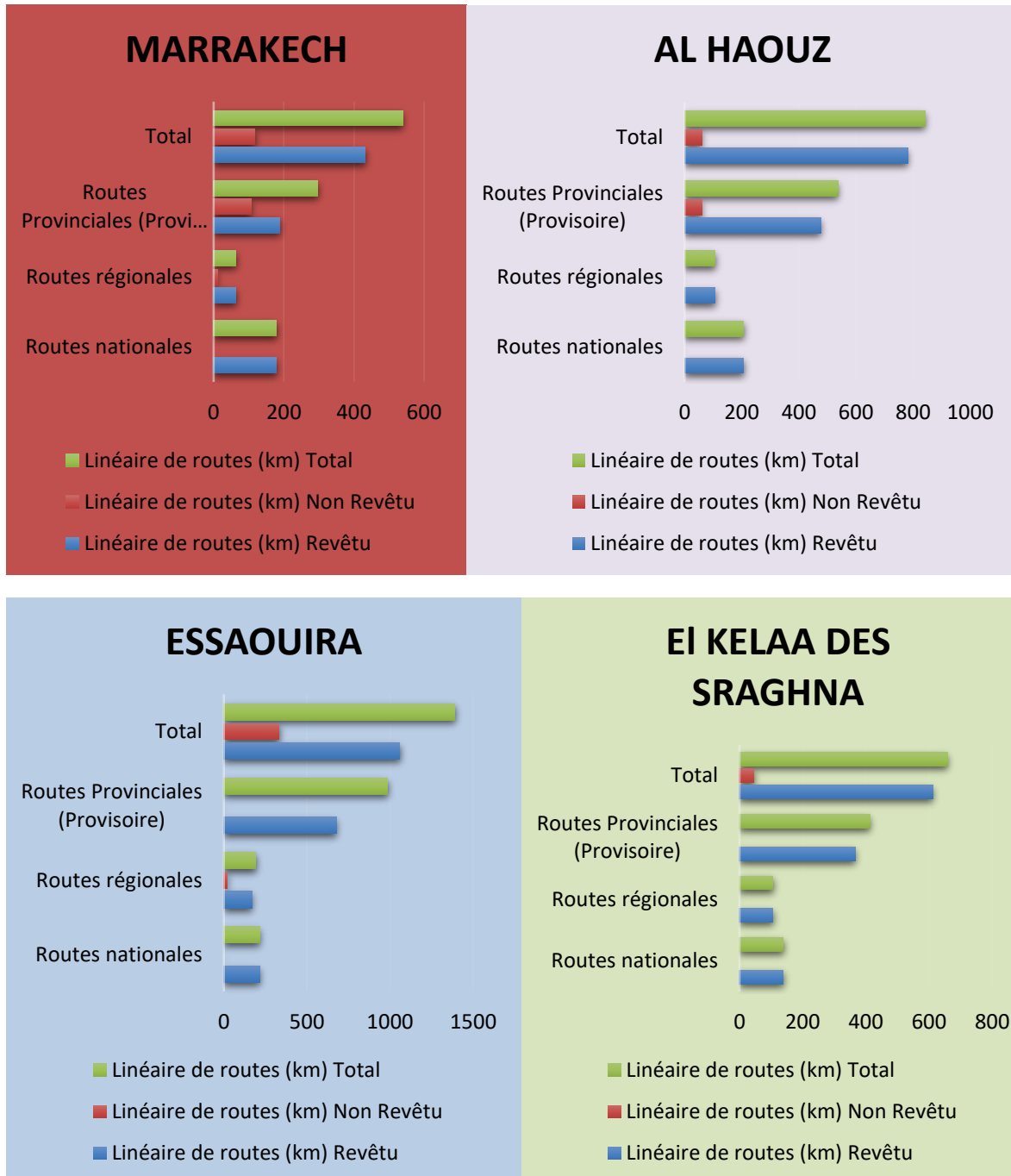
Le tableau suivant décrit la répartition du réseau routier de la région Marrakech-Safi par catégorie de route selon le bulletin officiel N° **6677 du 28/05/2018**

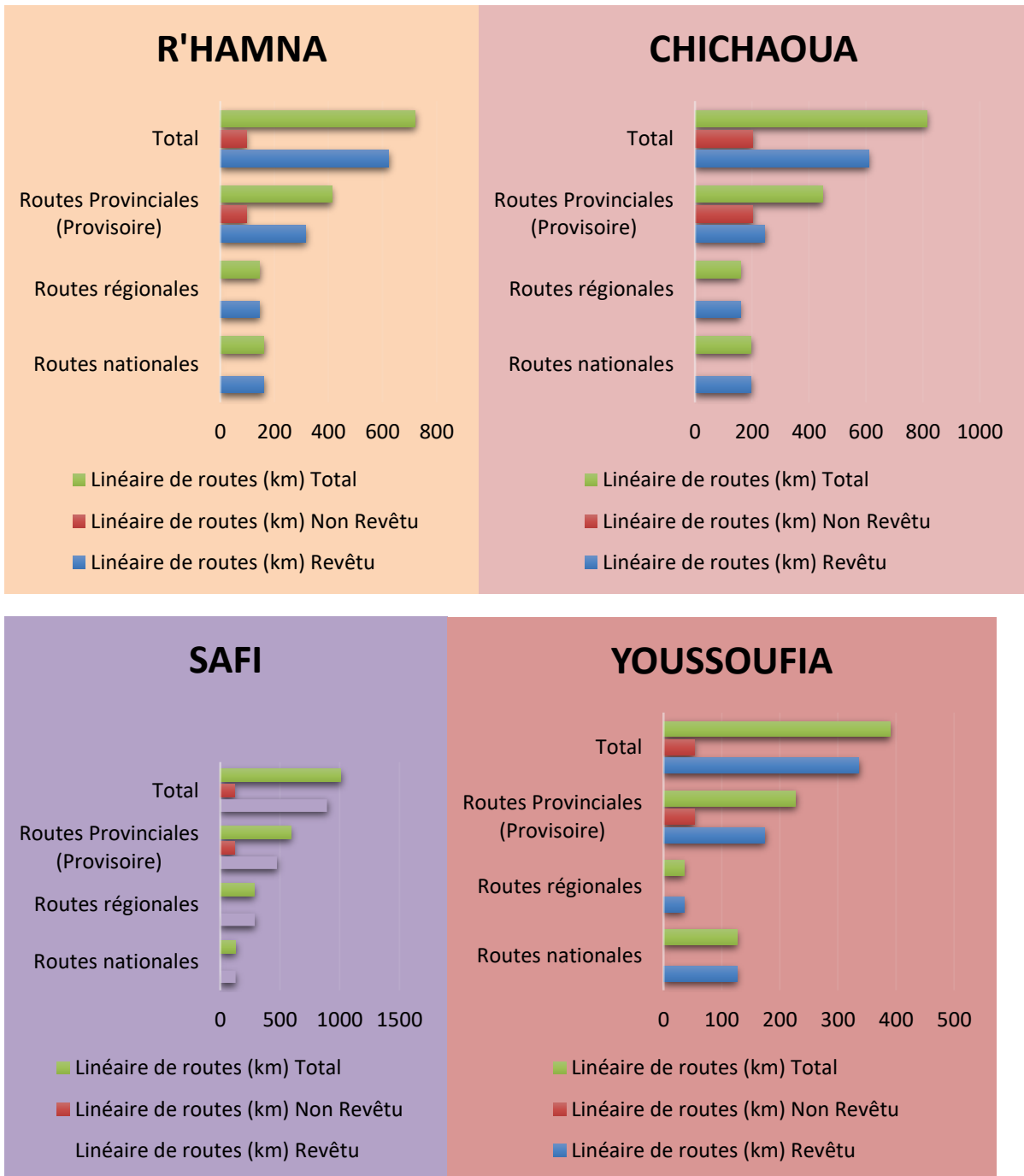
Catégorie de routes	Linéaire de routes (Km)
---------------------	-------------------------

	Revêtu	Non Revêtu	Total
Routes nationales	1353,116	0,000	1353,116
Routes régionales	1073,902	22,000	1095,902
Routes Provinciales (Provisoire)	2919,323	991,147	3910,470
Total	5346,341	1013,147	6359,488

Source : Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau 2018

1- Répartition du réseau routier par catégorie de route et par province de la région Marrakech-Safi :





Source de données : Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau 2018

1.1-Autoroutes & Voies expresses :

La région Marrakech Safi contient **316 Km** d'autoroutes réparties comme suit :

- Marrakech-Settat : 144 Km, cédée à la circulation en Avril 2007
- Marrakech-Argana : 172 Km, cédée à la circulation en Juin 2011

La région dispose également d'un linéaire de voie expresse mesuré à **113 Km**. Il relie Chichaoua à Essaouira.

1.2-Etat du réseau routier :

Parmi les indicateurs qui donnent une idée sur l'état du réseau routier, on peut citer l'indicateur de surface **ISU**. Il désigne quatre niveaux :

- A : Bon état, cas d'une route neuve ou d'un renforcement.
- B : Acceptable.
- C : Mauvais.
- D : Très mauvais.

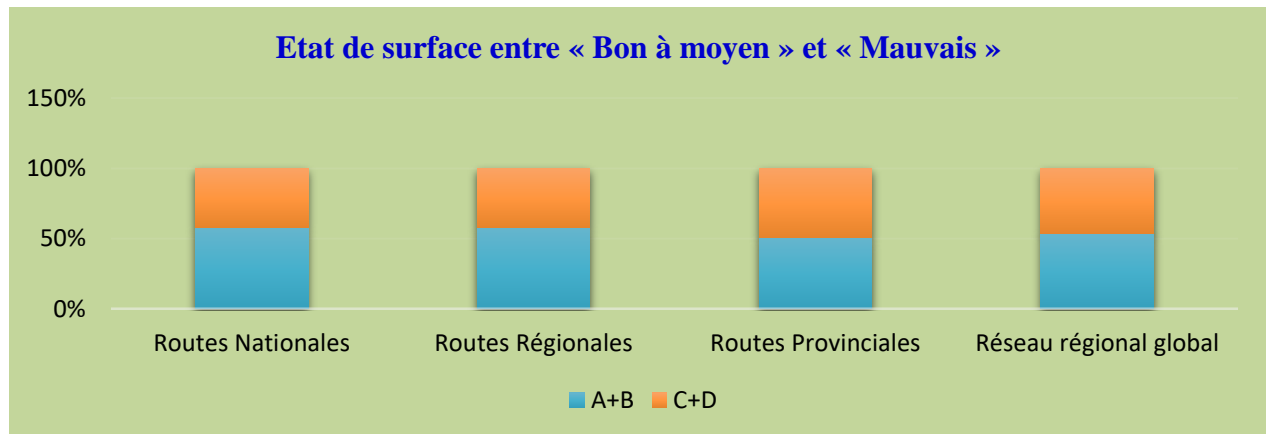
Le tableau suivant décrit l'état de surface du réseau routier de la région Marrakech-Safi :

Indicateur de surface ISU en %

ISU	Routes Nationales	Routes Régionales	Routes Provinciales	Réseau régional global
A	46%	38%	35%	38%
B	11%	20%	16%	16%
C	20%	16%	18%	18%
D	22%	26%	32%	28%
A+B	58%	58%	51%	54%
C+D	42%	42%	49%	46%

Source : Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau - Compagne 2018

Le graphique suivant donne un aperçu sur l'état de surface entre « **Bon à moyen** » et « **Mauvais** » du réseau routier régional.



Source : Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau - Compagne 2018

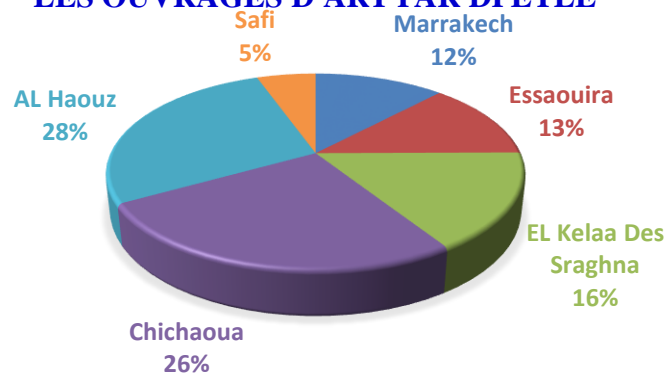
1.3-Ouvrages d'art

Selon le bilan 2018 & 1^{er} Trimestre 2019 du Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, 985 ouvrages d'art sont répertoriés pour la région Marrakech-Safi.

Les graphiques suivants donnent la répartition des ouvrages d'art selon :

- Les directions provinciales du ministère de l'Équipement, du Transport, de la logistique et de l'Eau (DPETLE) de la région Marrakech-Safi
- La catégorie de la route

LES OUVRAGES D'ART PAR DPETLE



Source : Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau - Bilan 2018 & 1er Trimestre 2019

REPARTITION PAR CATÉGORIE DE ROUTE



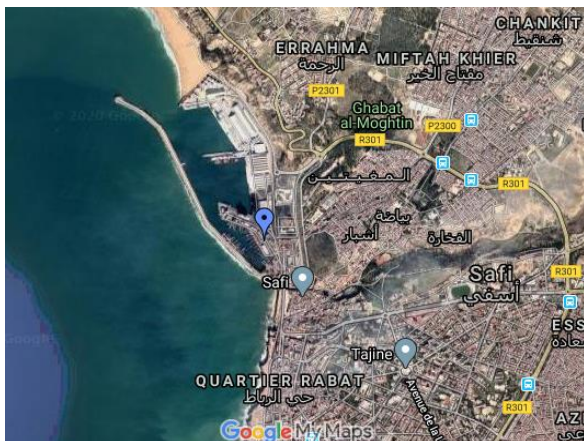
Source : Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau - Bilan 2018 & 1er Trimestre 2019

2-Les ports :

La région Marrakech-Safi surplombe largement sur la côte atlantique sur une longueur de 270 Km à travers les deux provinces Safi et Essaouira. Elle comporte, en termes de dispositif portuaire, deux ports principaux :

- Le port de Safi
- Le port d'Essaouira

2.1-Le port de Safi



Le port de Safi est situé à 120 Km du port de Jorf Lasfar et à 300 Km du port d'Agadir. Il s'installe dans une baie entourée par de hautes falaises ouvertes protégeant les navires contre les vents et les tempêtes. Son emplacement actuel est défini par les travaux de reconstruction et d'aménagement menés par les portugais en 1908.

Il y a longtemps, le port est considéré comme étant le premier port de pêche au Maroc. Cette vocation a connu un déclin avec la découverte des gisements du Phosphate à Youssoufia et l'adoption de la vocation commerciale du port.

1- Caractéristiques et infrastructures du port :

Caractéristiques	<input type="checkbox"/> Situation : 32°18'N-9°15'O <input type="checkbox"/> Vocation : Commerce et pêche <input type="checkbox"/> Desserte routière : Route Nationale 1 reliant l'axe Casa Agadir à l'axe Marrakech Safi <input type="checkbox"/> Desserte ferroviaire : Ligne Safi-Benguerir <input type="checkbox"/> Infrastructures : - Quais d'accostage : 2280 mètres linéaires - Tirant d'eau : entre 5 et 12 m de profondeur - Terre-pleins : 54 ha
Infrastructures portuaires	<input type="checkbox"/> 1817 mètres linéaires (ml) de jetée principale <input type="checkbox"/> 400 ml de jetée transversale <input type="checkbox"/> 2348 ml de quais <input type="checkbox"/> 43 ha de bassins <input type="checkbox"/> 66 ha de terre-pleins <input type="checkbox"/> 7 000 m ² de magasins couverts <input type="checkbox"/> Dispositifs de signalisation maritime
Autres infrastructures	<input type="checkbox"/> Bassin I : Port de pêche - 6 ha <input type="checkbox"/> Bassin II : Port de commerce - 18 ha <input type="checkbox"/> Bassin III : Port minéralier - 19 ha

Source : L'Agence Nationale des Ports ANP

2.1.1-Activité de la pêche :

Le tableau suivant montre l'évolution des débarquements des produits de la pêche côtière et artisanale au port de Safi entre 2016 et 2017

	2016		2017	
	Poids (tonnes)	Valeur (milliers de DH)	Poids (tonnes)	Valeur (milliers de DH)
Port de Safi	34 751	252 185	39 080	220 806
Région Marrakech-Safi	49 065	468 070	50 290	414 920
National	1 357 829	6 753 282	1 285 787	7 194 839

Source : Annuaire Statistique du Maroc, Année 2018

Malgré sa vocation commerciale, la quantité des débarquements des produits de la pêche côtière artisanale représente 71% du total des débarquements de la région en 2016 et 78% en 2017. En valeur, ils représentent 54% en 2016 et 53% en 2017.

2.1.2-Nouveau port de Safi :



Dans le cadre de la stratégie portuaire nationale horizon 2030, le dispositif portuaire de la région s'est enrichi par le nouveau port de Safi. Ce grand projet a pour buts :

- Accompagner le secteur énergétique et de l'industrie chimique dans la région.
- Permettre la requalification urbaine du port Safi-ville.
- Soutenir le développement économique et social de la Région Marrakech Safi.

2.1.3-Village des Pêcheurs de Souiria Kdima :

Situé sur les côtes de l'océan Atlantique à 30 Km au sud de la ville de Safi :

- L= 32° 02',8 N
- G= 009° 20',5 W

Il s'agit d'un projet qui a été financé par un don japonais et qui s'inscrit dans le cadre de la coopération Maroc-Japonaise. L'exploitation des infrastructures portuaires du village a été entamée à partir de fin 2001.

Infrastructures portuaires et superstructures village des pêcheurs de Souiria Kdima

Digue de protection	30 ML
Cale de halage	60 x 45 m ²
Quai d'embarquement	20 ML
§ Aire de stationnement	60 x 45 m ²
Halle aux poissons	312 m ²
Chambre froide	6 T
Fabrique de glace	3 T/J avec Silo de 6 T
Atelier mécanique équipé	50 m ²
26 locaux pour pêcheurs	520 m ²
Station d'essence TOTAL	24 m ²
Bloc administratif	500 m ²
Bloc sanitaire	40 m ²
Incinérateur	80 Kg/h
Fosses sceptiques	Répandant aux besoins de 600 personnes

Source : Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau

Les débarquements des produits de la pêche côtière et artisanale au village des pêcheurs Souiria Kdima entre 2016 et 2017 :

	2016		2017	
	Poids (tonnes)	Valeur (milliers de DH)	Poids (tonnes)	Valeur (milliers de DH)
Souiria kdima	1 047	44 891	954	38 653
Région Marrakech-Safi	49 065	468 070	50 290	414 920
National	1 357 829	6 753 282	1 285 787	7 194 839

Source : Annuaire Statistique du Maroc, Année 2018

2.2-Port d'Essaouira :



Le port d'Essaouira est le deuxième dispositif portuaire au niveau de la région Marrakech-Safi et qui a pour vocation majeure l'activité de la pêche. Il est situé à 360 Km au sud de Casablanca et à 173 Km au nord-est d'Agadir.

2.2.1-Caractéristiques et infrastructures du port :

Caractéristiques	◇ Situation géographique : 9°47 de longitude W, 31°30 de Latitude N
	◇ Vocation : Pêche
	◇ Desserte routière :
	- Route Nationale 1 Casa – Essaouira - Agadir
	◇ Infrastructures :
	- Quais d'accostage : 385 mètres linéaires (ml)
	- Tirant d'eau : entre 2 et 3 m de profondeur
	- Terre-pleins : 1 ha dédié à la pêche et 0.8 ha au Chantier naval
Infrastructures portuaires	Ouvrages de protection
	◇ Digue principale de 375 mètres linéaires (ml)
	◇ Contre digue de 285 ml.
	Ouvrages d'accostage
	◇ Quai Ouest dédié aux unités de pêche industrielle : 137 ml à 3 m de profondeur
	◇ Quai Ouest dédié aux unités de pêche industrielle : 113 ml à 2 m de profondeur
	◇ Quai Nord dédié aux canots : 50 ml à 2 m de profondeur
	◇ Quai Est à 2 m de profondeur dont 72 ml est destiné à L'appontement flottant des navires de plaisance et 103 ml Pour les canots
	◇ Terre-pleins de 1,8 ha
◇ Cale de halage équipée d'un plan incliné de 6,6%	
◇ Bassin d'une superficie de 2 ha environ	

Source : L'Agence Nationale des Ports ANP

2.2.2-La pêche au port d'Essaouira :

La pêche comme étant l'activité principale du port d'Essaouira, le tableau suivant donne l'évolution des débarquements des produits de la pêche côtière et artisanale entre 2016 et 2017 :

	2016		2017	
	Poids (tonnes)	Valeur (milliers de DH)	Poids (tonnes)	Valeur (milliers de DH)
Port d'Essaouira	12 459	134 118	9 540	120 584
Région Marrakech-Safi	49 065	468 070	50 290	414 920
National	1 357 829	6 753 282	1 285 787	7 194 839

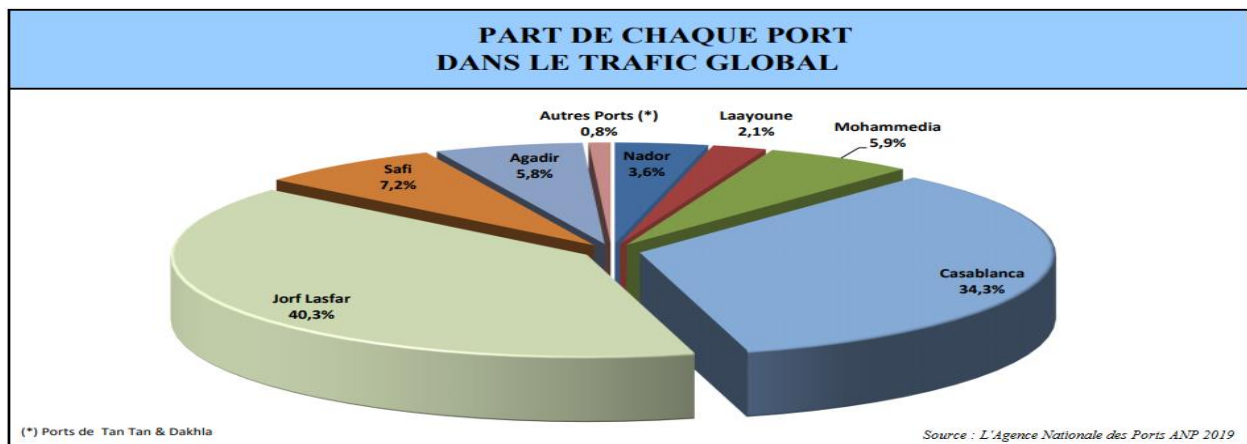
Source : *Annuaire Statistique du Maroc, Année 2018*

Le port d'Essaouira a participé avec 25% de la quantité des produits de la pêche débarqués au niveau de la région en 2016 et avec 19% en 2017. En valeur, on a enregistré 29% en 2016 et 2017.

2.2.3-Transports maritimes :

Le trafic commercial maritime de la région Marrakech-Safi est concentré essentiellement au niveau du port de Safi.

Le graphique suivant montre la part de chaque port dans le trafic global au Maroc au titre de l'année 2019.

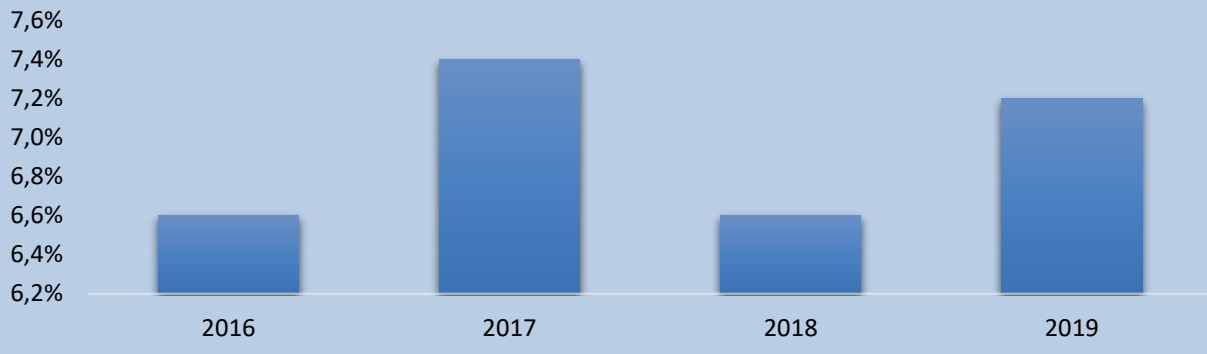


Source : *L'Agence Nationale des Ports ANP 2019*

On remarque que le port de Safi représente 7,2 % du trafic global en 2019 et classé en troisième place après le port de Jorf Lasfar (40.3%) et celui de Casablanca (34.3%).

L'évolution de la part du port de Safi dans le trafic global entre 2016 et 2019 est comme suit :

Evolution de la part du port de Safi dans le trafic global



Source de données : L'Agence Nationale des Ports ANP

Le tableau suivant donne les quantités des marchandises chargées/déchargées et du cabotage au niveau du port de Safi entre 2015 et 2016 et comparaison avec les valeurs nationales :

En milliers de tonnes	2015	2016
Marchandises chargées	3 729	3 697
Marchandises chargées (National)	28 328	29 317
Marchandises déchargées	1 903	2 225
Marchandises déchargées (National)	50 092	56 383
Cabotage (*)	57	56
Cabotage (National)	3 883	4 566

Source : Annuaire Statistique du Maroc, Année 2017

(*) Cabotage : L'acheminement de marchandises et de passagers par mer entre des ports rapprochés

On remarque que les parts du trafic au niveau du port de Safi en comparaison avec celui du national sont presque stable entre 2015 et 2016. En effet, les marchandises chargées représentent 13% de l'ensemble des marchandises chargées au niveau national. Dans le même sens, les marchandises déchargées représentent 4% et le cabotage représente 1% du niveau national.

Le tableau suivant trace l'activité du trafic Import/Export et celle du cabotage pour l'année 2017 :

En milliers de tonnes	Régional 2017 (ANP)	National 2017 (ANP)
Cabotage Import	-	2 342
Cabotage Export	171	1 177
Import	1 968	47 722
Export	4 014	32 428
Total	6 153	83 669

Source : Annuaire Statistique du Maroc, Année 2018 (ANP) : Agence Nationale des Ports

On note que le trafic des marchandises au port de Safi représente 7,4 % du trafic global national en 2017.

Le port de Safi comme étant un port ouvert au trafic ferroviaire, le tableau suivant rassemble le trafic des marchandises y compris les industries chimiques et non compris les phosphates :

En milliers de tonnes	2015	2016	2017
Importation	1 420	1 458	1 460
Total Importations (Ports ouverts au trafic ferroviaire)	3 013	3 353	2 560
Exportation	2 412	2 771	2 633
Total Exportations (Ports ouverts au trafic ferroviaire)	2 852	3 223	3 150

Source : *Annuaire Statistique du Maroc, Année 2018*

On remarque que le port de Safi sert une part importante des exportations par rapport au total des exportations effectuées aux ports ouverts au trafic ferroviaire. En effet, ces exportations ont représenté 85% en 2015, 86% en 2016 et 84% en 2017.

3-Autres informations : Infrastructure aéroportuaire

L'infrastructure aéroportuaire de la région de Marrakech-Safi de compose de deux aéroports : Marrakech Menara et Essaouira Mogador.



Voici les caractéristiques des deux aéroports :

Aéroport Marrakech Menara	Aéroport Essaouira Mogador
<ul style="list-style-type: none"> * Situé à 6 km au sud de Marrakech * Vocation : international * Piste d'envol (Long. x larg.) : 3 100 m x 45m * Superficie aérogare : 42 000 m² * Capacité aérogare : 4,5 Millions de passagers/an * Superficie aire de trafic : 125 000m² * Orientation : 10/28 * Nombre de Compagnies qui le desservent : 52 * Capacité aire de trafic : 22 avions de type B737 et de 4 avions de type B747 * Equipements radio-navigation : DME/NDB, SLIA 	<ul style="list-style-type: none"> * Situé 15 Km au sud de la ville d'Essaouira * Emprise : 278hectares * Superficie aérogare : 151.50 hectares * Piste d'envol (Longueur x largeur) : 3 000 m² * Capacité aérogare : 300 000 passagers/an * Superficie aire de trafic (parking avions) : 12 000 m² * Capacité aire de trafic (parking avions): Toutes sortes d'avions

Source : Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau

Les tableaux suivants représentent respectivement les mouvements des avions et le transport de voyageurs au niveau des deux aéroports de la région et la part de la région au niveau national pour l'année 2017 :

Mouvement des avions

Année 2017	Trafic Commercial	Autres Mouvements	Total Général
Aéroport Marrakech Menara	31 610	3 833	35 443
Aéroport Essaouira Mogador	744	527	1 271
Total Région	32 354	4 360	36 714
National	175 304	21 940	197 244
Région/National	18%	20%	19%

Source : Annuaire Statistique du Maroc, Année 2018

Transport de voyageurs

Année 2017	Trafic Commercial				Autres Mouvements	Total Général
	Arrivée	Départ	Transit	Total		
Aéroport Marrakech Menara	2 151 478	2 165 375	43 012	4 359 865	19 298	4 379 163
Aéroport Essaouira Mogador	41 583	41 661	80	83 324	664	83 988
Total Région	2 193 061	2 207 036	43 092	4 443 189	19 962	4 463 151
National	10 080 394	10 138 503	138 969	20 357 866	79 354	20 437 220
Région/National	22%	22%	31%	22%	25%	22%

Source : Annuaire Statistique du Maroc, Année 2018

On note que presque 98% du trafic aérien de la région se fait à l'échelle de l'aéroport de Marrakech Menara.

TABLE DES MATIERES DETAILLEE

Introduction :	3
A. TERRITOIRE ET POPULATION	
I : Territoire et population	4
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Limites géographiques de la Région : ➤ Relief : ➤ Climat : ➤ La Pluviométrie : ➤ Découpage administratif de la Région : ➤ Armature urbaine ➤ Région de Marrakech-Safi en chiffre ➤ Monographie de la Région de Marrakech-Safi ➤ Monographie de la province de Chichaoua ➤ Monographie de la province Al Haouz ➤ Monographie de la province d'Essaouira ➤ Monographie de la province d'El Kelaa des Sraghna ➤ Monographie de la préfecture de Marrakech ➤ Monographie de la province de Rhanna ➤ Monographie de la province de Safi ➤ Monographie de la province de Youssoufia 	
II-Population et caractéristiques démographiques	13
II-1-Accroissement démographique et densité de la population	
II-2-Répartition spatiale de la population	
II-2-1-Répartition de la population selon le milieu de résidence	
II-2-2-Poids démographique de la région	
II-2-3-Répartition de la population selon les préfectures et les provinces	
II-3-Structure de la population par âge et par sexe	
II-4-L'état matrimonial de la population	
II-4-1-Célibat, mariage, divorce et veuvage	
II-4-2-Age moyen au premier mariage	
III-Habitat :	19
III-1 Ménages :	
III-1-1 Effectifs des ménages :	
III-1-2 Taille des ménages :	
III-2-Conditions d'habitation des ménages :	
III-2-1-Type de logement :	
III-2-2- Ancienneté des logements :	
III-2-3 Statut d'occupation	
III-2-4 Occupation des logements	
III-2-5 Equipement des logements	
III-2-6 Mode d'évacuation des eaux usées	
III-2-7 Autres équipements	
III-3 Construction	

B. SECTEURS SOCIAUX

1-Enseignement

30

I- Alphabétisation et scolarisation

I-1- Alphabétisation

I-2- Scolarisation et niveau d'étude

I-2-1-Taux d'analphabétisme

II- ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELLE

I-Enseignement :

I-1-L'enseignement préscolaire :

I-1-1-Les écoles coraniques :

I-1-2-L'enseignement préscolaire moderne :

I-2-L'enseignement primaire :

I-2-1- L'enseignement primaire public :

I-2-2-L'enseignement primaire privé :

I-3-L'enseignement secondaire collégial :

I-3-1-L'enseignement secondaire collégial public :

I-3-2-L'enseignement secondaire collégial privé :

I-4-1-L'enseignement secondaire qualifiant :

I-4-1-1-L'enseignement secondaire qualifiant public :

I-4-1-2-L'enseignement secondaire qualifiant privé :

I-4-1-3- Candidats présents et admis aux examens du baccalauréat :

I-5-1-Enseignement supérieur :

I-5-1-1-Enseignement supérieur public :

I-5-1-2-Enseignement supérieur privé

I-6-Formation professionnelle :

I-7-La formation pédagogique

2 – La Santé

50

2-1-Infrastructure sanitaire

2-2-Une structure sanitaire diversifiée...

2-3-...Et un milieu rural défavorisé

2-4-Cadres de santé :

2-5-Prévoyance sociale :

3– La justice

53

3.1 - Cadres du secteur de la justice

3.2- Les tribunaux et les cours d'appel administratifs

3.3-- Tribunaux

3-3- Les tribunaux et les cours d'appel administratifs

3.3.1- Tribunaux et cours d'appel commerciaux

3-3-2- Cours d'appels, et chambres d'appels des TPI (tribunaux de première instance)

3-3-3- Tribunaux de première instance :

4 – La jeunesse et sports

53

4-1-Activités et loisirs

4-1-1- Jardins d'enfants :

4-1-2- Foyers féminins

4-1-3- Maisons de jeunes

4-1-4- Installation sportives selon la province 2016

4-2- Activité cinématographique

5 - Entraide nationale :	56
C. SECTEURS PRODUCTIFS	
1 - L'agriculture :	58
1-1-Les superficies cultivées :	
1-1-1-Cultures céréalières :	
1-1-2-Légumineuses alimentaires	
1-2-L'élevage :	
1-2-1-Effectif du cheptel	
1-2-2-Effectif des bovins par race :	
1-2-3-Effectif des animaux de trait :	
2 – Pêche maritime :	62
1-L'infrastructure portuaire :	
Province de Safi :	
Province d'Essaouira :	
2- La production halieutique régionale	
2.1- La production halieutique en volume et en valeur	
2.2- Production halieutique régionale par espèces du poisson	
2.3- La production des algues marines	
3- La flotte de pêche régionale	
3.1- La flotte de pêche immatriculée dans les ports de a région	
3.2- La flotte de pêche opérationnelle	
4- L'industrie de pêche	
5- La formation maritime	
3 - L'artisanat :	68
4 - Le Tourisme :	69
4-1- Structures d'accueil	
4-2- Établissements Touristiques Classés :	
4-3- Fréquentation hôtelière	
5 - L'Industrie :	72
	74
6 - Mines et Energie :	
A. Mines	
1 - Secteur des phosphates	
2 - Exploitation Minière	
2-1- Exploitation du Sel	
2-2- Exploitation de la barytine	
2-3- Exploitation du Zinc	
2-4- Exploitation du Cuivre	
B. Energie et eau	
1-Les barrages	

1-1- Energie électrique	
1-2- Production et distribution de l'eau potable	
1-3- L'eau potable	
7 - Environnement :	77
7-1- Diagnostics environnementaux au niveau de la région	
7-2- Enjeux environnementaux liées aux composantes environnementales de la région	
7-3- Actions et mesures pour un développement durable régional	
7-4- Programmes et plans d'action	
8 - L'activité et le chômage :	103
8-1 Concepts et définitions	
8-2 Population active occupée	
8-3 Population active en chômage	
8-4 Population active selon les activités économiques	
D. INFRASTRUCTURES, LE RESEAU ROUTIER	
1-Patrimoine routier :	109
1.1--Autoroutes & Voies expresses ;	
1.2-Etat du réseau routier ;	
1.3-Ouvrages d'art	
2-Les ports :	113
2.1-Le port de Safi :	
2.1.1-Activité de la pêche ;	
2.1.2-Nouveau port de Safi ;	
2.1.3-Village des Pêcheurs de Souiria Kdima ;	
2.2-Port d'Essaouira :	
2.2.1-Caractéristiques et infrastructures du port ;	
2.2.2- La pêche au port d'Essaouira ;	
2.2.3-Transports maritimes ;	
3-Infrastructure aéroportuaire	120